DOSSIERS D'ETUDES. ALLOCATIONS FAMILIALES

LES FAMILES MONOPARENTALES

Perspective internationale

Raymonde Sechet
Olivier David
Laurence Eydoux
Anne Ouallet

Université Rennes 2

Dossier d'Etude n° 42

Mars 2003

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION **3**

I) IDENTIFIER LES FAMILLES MONOPARENTALES **5**

A - Définition : famille(s) et famille(s) monoparentale(s) 5
B - Observations : des réalités difficiles à appréhender 10
C - Représentations et objectivation du fait monoparental : l'émergence dans les débats et les mots pour le dire 15

II) LES FAMILLES MONOPARENTALES : DES SITUATIONS VARIÉES EN MUTATION **19**

A - L'inégale intensité de la monoparentalité dans le monde 20
B - Les familles monoparentales de la première à la deuxième transition démographique ... 23
C - Les disparités à l'intérieur des Etats 29

III) MONOPARENTALITÉ ET PAUVRETÉ **33**

A - La pauvreté économique et les familles monoparentales 34
B - Les familles monoparentales face aux aspects non économiques de la pauvreté : pauvreté des conditions de vie, pauvreté de temps et isolement social 40
C - Les enfants de familles monoparentales et la pauvreté 44

IV) SUR LES POLITIQUES **48**

A - La spécificité des familles monoparentales interrogée ? 49
B - Des politiques pour réduire la pauvreté économique 51
C - Intervenir sur l'environnement familial 57

CONCLUSION **62**

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES **65**

ANNEXES **71**

INTRODUCTION

Dans leurs principales caractéristiques, les familles monoparentales sont le reflet des contrastes démographiques et économiques internationaux : quoi de comparable entre le démariage généralisé, qui, dans certains pays d'Europe du Nord, " défait ce qui s'est construit durant des siècles en Occident, à savoir la fonction-clé du mariage dans la définition de la famille et des droits de ses membres " (Hantrais & Letablier, 1996), et le maintien, comme dans les pays de l'Afrique subtropicale, de la fréquence de l'interruption des unions par la mort de l'un des conjoints ? C'est pourtant cette diversité qui explique le succès de la monoparentalité comme objet de préoccupation des politiques et objet de recherche, avec, d'un côté, la rencontre de deux thèmes émergents dans les années 1980, la nouvelle pauvreté et le déclin du mariage, et, de l'autre, la paupérisation, l'épidémie de Sida et l'obligation d'ouvrir les yeux sur des formes de familles jusqu'alors invisibles parce que non vécues en tant que familles monoparentales au sens où cela peut être compris en Occident.

L'appel à la réalisation d'une synthèse des connaissances sur le thème *Les familles monoparentales. Perspective internationale* lancé par la Direction des Statistiques, des Etudes et de la Recherche de la Caisse nationale des Allocations familiales en mai 2002 est à comprendre comme le reflet de cet intérêt pour les familles monoparentales et de son élargissement à l'échelle planétaire. Cette synthèse, destinée à la Commission technique des allocations familiales de l'Association Internationale de Sécurité Sociale (AISS), devait procéder à un examen de la littérature afférente au sujet en dressant un panorama des connaissances et des actions à l'échelle mondiale.

Il était donc important de rendre compte de la diversité des situations possibles sur les différents continents et leurs sous-ensembles, tout en cherchant à aborder la totalité des questionnements relatifs aux familles monoparentales. Ces questionnements peuvent porter sur des aspects aussi variés que la démographie, la sociologie de la famille, la pauvreté, l'économie et l'emploi, les politiques publiques, la ségrégation spatiale et l'accès au logement. La synthèse ne pouvait porter que sur les ensembles géographiques et les thèmes pour lesquels il existe des études … et des données. Or, à la surabondance de la production dans les pays anglo-saxons, s'oppose un quasi vide dans ou à propos d'autres parties du monde.

Le choix de l'équipe retenue pour réaliser cette synthèse a été d'orienter la recherche bibliographique plus vers les rapports d'études, souvent non publiés, que vers la seule littérature scientifique. Ceci permet en effet de mieux coller aux questionnements du moment (à la demande sociale dirait le chercheur). L'analyse des résultats de la collecte documentaire a révélé des lacunes en termes d'ensembles géographiques. Celles-ci peuvent tenir aux outils utilisés (Internet, recherches de références documentaires en langue anglaise ou française). C'est peut être ce qui explique la faible présence du Japon ou des pays de l'Europe de l'Est dans la bibliographie. L'absence ou le petit nombre d'informations peuvent aussi être en eux-mêmes des indicateurs par rapport à l'objet d'étude. Nous faisons l'hypothèse que c'est le cas pour l'est et le sud du bassin méditerranéen.

L'équipe a été constituée de quatre chercheurs de l'Unité mixte de Recherche CNRS n° 6590 - ESO " Espaces géographiques et sociétés ".

Il s'agit de :

- Olivier David, maître de conférences en géographie, spécialiste des politiques locales en matière d'accueil de la petite enfance ;
- Laurence Eydoux, auteur d'une thèse de géographie sur la régionalisation des politiques d'emploi au Québec ;
- Anne Ouallet, maître de conférences en géographie dont les recherches ont, entre autres, porté sur les femmes dans le développement en Afrique ;
- Raymonde Séchet, professeure de géographie, connue pour ses travaux sur la géographie de la pauvreté, et qui a assuré la responsabilité scientifique de l'étude.

Le travail de cette équipe n'aurait pas été possible sans la contribution de Alain Wrobel qui a effectué la recherche documentaire et sans l'exploitation qui en a été faite par Laurence Eydoux. Regroupant quatre géographes, cette équipe a, sans doute plus que d'autres, été sensible à la présentation des recherches sur les contraintes inhérentes à l'environnement dans lequel les familles vivent au quotidien. A l'inverse, certains aspects auraient mérité d'être davantage creusés…

La synthèse est organisée en quatre parties qui répondent aux grands axes de la commande. La première partie porte sur les définitions : il s'agissait de déconstruire pour mettre en évidence la difficulté à définir et identifier, alors que les représentations sont fonction des contextes d'émergence de la monoparentalité en tant qu'objet de débat. La deuxième partie est consacrée aux données. Il s'agissait de rendre compte de la diversité des familles monoparentales, et de l'intensité des contrastes dans leur localisation à toutes les échelles, de l'international à l'intra-urbain.

La monoparentalité n'est pas un état et les familles monoparentales ne forment pas une catégorie sociale sauf pour les statistiques, là où ces familles sont reconnues. La troisième partie traite des relations avec la pauvreté, les deux questions de la monoparentalité et de la féminisation de la pauvreté étant fréquemment associées. La relation est réciproque : la monoparentalité est facteur de pauvreté mais elle peut aussi dépendre de la pauvreté et de la paupérisation. La synthèse des connaissances sur ces relations est effectuée sur la base d'une distinction entre pauvreté économique et pauvreté des conditions de vie, pour les parents et pour leurs enfants.

La dernière partie procède à un bilan des politiques. Avant de présenter les interventions mises en œuvre pour réduire la pauvreté économique des familles monoparentales ou pour agir sur leur environnement et mieux répondre à leurs besoins, une réflexion préalable a été portée sur la nature des politiques, selon que les familles monoparentales sont pensées, ou pas, comme des familles comme les autres. Dans le temps disponible et le volume impartis, il n'était pas possible d'être exhaustif. Le choix a donc été, sur les différents points, de privilégier des exemples montrant la diversité des questionnements et des situations, à partir de données et études aussi récentes et pertinentes que possible.

I) IDENTIFIER LES FAMILLES MONOPARENTALES

La notion de familles monoparentales réfère à des contenus variables dans le temps et l'espace, et donc à des jeux de représentations dont la prise en compte est indispensable pour comprendre la place faite aux familles monoparentales dans la société, et dans les politiques familiales, quand elles existent. Elle présente un caractère encore plus incertain que celle de famille, d'autant plus que les familles monoparentales peuvent se trouver au sein de ménages complexes. L'expression "familles monoparentales" ne décrit pas la même réalité selon les pays et selon le regard adopté. L'observation et l'analyse des situations locales, ainsi que les comparaisons internationales, sont donc délicates. Quoi qu'il en soit des contextes, une attention accrue a globalement été portée aux familles monoparentales, et il convient de s'interroger sur les facteurs de cette émergence.

A - Définition : famille(s) et famille(s) monoparentale(s)

Pour le sens commun la famille est une réalité d'évidence vécue au quotidien. Elle recouvre pourtant des situations multiples et variables selon les contextes. De ces différences dans les approches de la famille découlent des lectures variées des familles monoparentales. L'exposé des débats relatifs aux définitions privilégie deux ensembles géographiques entre lesquels les écarts de représentations sont particulièrement marqués : l'Occident, d'une part, où l'on considérera, comme L. Hantrais & M.-T. Letablier (1996), que la construction de la famille relève des statistiques, du droit et des institutions, mais aussi des politiques que les États mettent en œuvre pour assurer la protection des personnes et pour maintenir ou renforcer la cohésion sociale, ou encore des sciences sociales ; l'Afrique, d'autre part, où le modèle de la "grande famille" va de pair avec l'absence de reconnaissance des familles monoparentales en tant que telles.

1) En Occident :

En tant que construction statistique, la famille est une catégorie classificatoire qui fonctionne comme outil de description et de prescription (Hantrais & Letablier, 1996). La définition retenue ne peut se comprendre que dans le contexte social, culturel, politique, de sa construction. Dans les différents pays d'Europe et d'Amérique du Nord, les notions de familles et de ménages ont été élaborées au 19è siècle pour les besoins des recensements. La catégorie de référence a d'ailleurs moins été la famille que le ménage, qui peut lui-même être défini par l'unité budgétaire (*housekeeping unit*) ou par l'unité de résidence (*household dwelling*).

Les définitions américaine (*US Census Bureau*) et canadienne (*Statistique Canada*) du "ménage" se basent sur l'unité de logement : le chef de ménage est, aux Etats-Unis, celui qui possède ou loue la maison dans laquelle vit ce ménage. La famille repose quant à elle sur des liens de conjugalité et de filiation (ou d'adoption). Dans certaines enquêtes canadiennes une distinction est établie entre famille de recensement et famille économique. Aux liens filiaux entre les membres d'une unité de base (un couple avec enfants) qui forme la famille de recensement, la famille économique ajoute les liens économiques qui unissent plusieurs membres d'un même logement. Les membres d'une famille économique peuvent être apparentés par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption. Il peut s'agir de deux membres d'une même fratrie vivant dans un même logement avec leurs époux (ou épouses) ou d'un homme et son épouse vivant avec leur fils et sa conjointe...

Cette notion de famille économique est suffisamment souple pour appréhender les relations familiales d'aujourd'hui. La famille monoparentale est un ménage qui comprend au moins une famille de recensement, c'est-à-dire un parent seul avec plusieurs fils ou filles jamais mariés ; lorsque l'on prend en compte la famille économique, la famille monoparentale est une famille au sein de laquelle un père seul ou une mère seule est la "personne repère" de la famille économique.

Les définitions ont été revues, affinées, adaptées en fonction des évolutions contextuelles – c'est ainsi que la notion de famille monoparentale n'a été introduite dans le recensement de la population italienne qu'en 2001 alors qu'elle l'a été dès 1982 en France, où la progression des naissances hors mariage et des familles monoparentales a été plus importante et plus précoce. Les besoins d'harmonisation et de standardisation statistique ont favorisé la mise en convergence des définitions. Dans les Pays de l'Union européenne, Eurostat a encouragé l'adoption de définitions de la famille aussi proches que possible de celle proposée par l'ONU en 1978 : " Pour le recensement, la famille sera définie au sens étroit de noyau familial […]. Le noyau familial se compose donc d'un couple marié sans enfant ou avec un ou plusieurs enfants n'ayant jamais été mariés, quel que soit leur âge, ou du père ou de la mère avec un ou plusieurs enfants n'ayant jamais été mariés quel que soit leur âge ". Une version révisée de cette définition a été adoptée en 1987 ; elle tient compte de l'importance croissante de la cohabitation hors mariage et inclut dans la définition des familles les couples vivant en union libre.

Malgré ces recommandations, des différences dans les définitions se maintiennent d'un pays à l'autre. Elles portent sur la prise en compte ou non des unions consensuelles et sur l'âge des enfants. Jusqu'à quel âge et dans quelles conditions un enfant est-il considéré à charge ? La réponse à cette question reflète de grandes disparités dans les modes de vie des jeunes, ainsi que dans le contenu des obligations familiales vis-à-vis des grands enfants ou des jeunes adultes : enfants non mariés de moins de 18 ans vivant au domicile de leurs parents comme aux Etats-Unis, au Danemark ou en Israël ; absence de limite d'âge comme au Canada, en Allemagne, aux Pays-Bas ; limite fixée à 16 ans comme en Suède, etc. (annexe 1).

Ce critère d'âge qui joue pour tous les types de familles est particulièrement important pour l'évaluation de la part des familles monoparentales dans la mesure où celles-ci sont d'autant plus importantes que l'âge des enfants s'élève (tableau 1). La recherche de l'harmonisation internationale des définitions va donc dans le sens d'une reconnaissance de la croissance des situations de cohabitation et d'un accord sur le critère d'âge des enfants : pour l'Union européenne, L. Hantrais & M.-T. Letablier[1] (1996) proposent de considérer comme monoparent tout parent qui ne vit pas en couple (ni marié ni cohabitant), qui peut (ou non) vivre avec d'autres personnes (par exemple amis ou parents), et qui vit seul avec au moins un enfant de moins de 18 ans. Cependant, l'évolution des modes de vie eu Europe a été telle que ce seuil de 18 ans correspond de moins en moins souvent aux réalités. Dans son étude sur les stratégies de subsistance des mères seules en Italie et Suède, Claudia Gardberg Morner (2000) a retenu le seuil de 30 ans : les enfants restent de plus en plus longtemps au domicile des parents, et le parent peut être considéré comme en situation de parentalité aussi longtemps que l'enfant vit chez sa mère (ou son père) et n'est pas autonome.

[1] D'après Jo Roll (1992), *Lone Parent Families in the European Community*, The 1992 Report to the European Commision (Londres : European Family and Social Policy Unit).

Tableau 1 : Répartition des familles françaises
selon la limite d'âge retenue pour les enfants (1990)

Familles en 1990	De 0 à 16 ans	De 0 à 18 ans	De 0 à 20 ans	De 0 à moins de 25 ans
Effectifs				
Familles monoparentales	763 480	894 020	1 019 100	1 175 444
Couples avec enfants	5 992 052	6 596 788	7 097 940	7 731 372
Ensemble	6 755 532	7 490 808	8 117 040	8 906 816
% familles monoparentales	**11,3**	**11,9**	**12,6**	**13,2**

Champ : familles avec enfant(s). Source : Insee, *Les familles monoparentales*, Série " Contours et caractères ", 1994, d'après recensement de la population, 1990.

Les incitations à l'harmonisation n'ont pas suffi à réduire les écarts dans les définitions, notamment parce que ceux-ci sont inhérents aux différences d'appréhension de la famille et aux modalités de sa construction institutionnelle. Dans de nombreux États, les constitutions reconnaissent la famille comme une institution sociale fondamentale qui mérite protection. Certaines peuvent légitimer la division du travail au sein de la famille. L. Hantrais & M.-T. Letablier (1996) citent l'Irlande dont la constitution précise que les mères ne devraient pas être obligées, par des nécessités économiques, d'exercer un emploi qui les éloignerait de leurs tâches domestiques, et où l'engagement au respect du mariage a entravé la légalisation du divorce, et donc freiné la reconnaissance de la normalité des familles monoparentales.

Les législations ont largement évolué vers des approches plus égalitaires et libérales : les changements dans la législation en matière de divorce, la prise en compte de la cohabitation hors mariage marquent une rupture par rapport à une économie générale de la normativité qui était inapte à saisir les situations de monoparentalité autrement que rapportées au modèle de la famille complète ou "normale". Dans les pays d'Europe du Nord, les révisions des définitions légales de la famille ont reconnu formellement la pluralité des formes familiales et sont allées dans le sens d'une protection des intérêts de la personne plutôt que de ceux de l'institution familiale (Büttner, 2002). En Italie, les normes législatives et administratives, et, en conséquence, les pratiques des travailleurs sociaux, témoignent d'une moindre prise de distance à l'égard du religieux (Kyllönen, 1998). Notons que le poids du religieux est encore plus fort dans le monde arabe traditionnel où le mariage est presque universel, où le divorce est à la fois une tradition et une prérogative de l'homme (Fargues, 1986), et où, en conséquence, les évolutions et la diversification des formes familiales ne sont pas reconnues.

Des définitions institutionnelles dépendent largement les droits de la famille et la prise en compte de sa structure dans le système fiscal et de protection sociale. L'acteur politique contribue à la formulation de définitions de la famille et des ménages par le biais des politiques publiques. Les conceptions qui sous-tendent les politiques familiales varient d'un pays à l'autre en fonction des traditions culturelles, des jeux d'acteurs qui interviennent dans les politiques familiales et s'expriment sur la famille, et des changements politiques : " L'éligibilité des familles en matière de droits sociaux soulève des questions relatives à la reconnaissance officielle des familles non conventionnelles, d'une part, et à la capacité des Etats d'influer sur les structures familiales en privilégiant certaines formes familiales par rapport à d'autres, d'autre part " (Hantrais & Letablier, 1996). A. Drieskens cite comme anecdotique la nomenclature française des ménages qui distingue désormais les couples avec ou sans enfants, et les familles monoparentales, qui sont les seules à porter officiellement le titre de "familles".

La tendance à l'élargissement des droits des familles monoparentales a contribué à légitimer une réalité ancienne mais stigmatisée car en contradiction avec la famille fondée sur les liens du mariage. La diversité des conditions d'ouverture des droits montre l'ambivalence des représentations. Soit les familles monoparentales sont traitées comme les autres familles au sein des politiques familiales et ne sont pas construites en tant que catégorie spécifique d'allocataires. Soit elles entrent dans des catégories ayant droit à l'assistance et sont désignées comme des cas particuliers. De plus en plus, les droits individuels, en l'occurrence ceux des enfants, prévalent sur ceux de la famille, c'est-à-dire du parent. Des contextes particuliers peuvent expliquer des critères spécifiques dans l'ouverture des droits : la loi israélienne en faveur des familles monoparentales s'applique, entre autres, aux nouveaux immigrants présents depuis plus d'un an et moins de deux ans, et dont le conjoint n'a pas immigré (*Single parent family law*, 5752-1992).

Les sciences sociales, et plus particulièrement la sociologie de la famille, ont contribué à la construction des définitions des familles monoparentales, à l'évolution des interprétations et à la proposition de modèles de compréhension de comportements en profonde évolution. La sociologie contemporaine de la famille émerge aux Etats-Unis dans les années 1940 et 1950. George Peter Murdock et Talcott Parsons posent la famille comme une cellule constituée d'un couple marié avec des enfants et caractérisée par la division sexuée des rôles : au sein de la famille coexistent un rôle économique, assuré par le père (le *breadwinner*, pourvoyeur de ressources), et un rôle domestique, assumé par la mère.

Mais depuis les années 1950, les changements dans les comportements ont été tels que la stigmatisation de toutes les formes d'écart à la norme familiale dominante s'est estompée ou perdait tout crédit. Les chercheurs se sont donc progressivement affranchis du modèle fonctionnaliste pour proposer de nouvelles conceptualisations de la famille prenant en compte la diversité des formes familiales.

Les courants féministes nord-américains et européens (Kate Millet, Germaine Greer, Simone de Beauvoir) ont souligné l'origine économique du statut d'infériorité des femmes et de la subordination qui découle de leur affectation prioritaire aux tâches domestiques. La conceptualisation de la famille en tant qu'unité de production a permis de repenser la nature du travail domestique, de le réévaluer en tant que travail productif. L'accent a été mis sur le double rôle des femmes, qui pèse particulièrement sur les mères seules avec enfants.

Les travaux de Louis Roussel (notamment *La famille incertaine*, 1989) ont contribué à repenser l'instabilité conjugale ainsi que la diversité des manières de vivre la famille. Forme de famille à part entière, la famille monoparentale " réussit son intégration dans des représentations de la famille désormais diversifiées " (Martin-Papineau, 2001). Dans cette conceptualisation de la pluralité des modèles familiaux, Jan Trost (1988) a proposé la notion de "familles-trait-d'union" dans laquelle le lien parental serait prédominant sur le lien conjugal : cette famille s'affranchit de la référence aux liens du mariage et met en avant le lien biologique entre parent et enfant, qu'il y ait ou non unicité du logement et quel que soit le mode institutionnel. La garde conjointe après la rupture du lien conjugal fait alors perdre son sens à la notion de famille monoparentale définie juridiquement par la présence d'un seul parent.

2) En Afrique

En Afrique où le décryptage des catégories sociales, statistiques, économiques se fait par le biais d'autres critères que celui des structures familiales, l'approche des familles monoparentales est délicate. L'un des facteurs de difficulté est sans doute le peu de reconnaissance ou, le plus souvent, la non reconnaissance de telles catégories de populations, que ce soit par les institutions ou à travers les représentations sociales.

La prépondérance et l'originalité de formations sociales traditionnelles attachées à la démonstration de la multiplicité des parents peuvent rendre, à première vue, curieuse la lecture de la famille africaine en terme de monoparentalité. Ceci dit, les évolutions socioéconomiques rapides auxquelles est confronté ce continent font émerger de nouvelles situations où la caractérisation en terme de famille monoparentale semble tout à fait pertinente. Si l'on accepte de bousculer les représentations africaines en se servant de la catégorie "famille monoparentale" venue d'Occident, il est possible de voir dans certaines constructions familiales africaines à fondement polygamique, habituellement présentées comme traditionnelles, une forme de famille monoparentale inédite en Occident. Cependant, la diversité des situations oblige à être prudent et à ne pas dresser un tableau monolithique, même si des permanences et originalités semblent indéniablement se profiler. A défaut de pouvoir s'appuyer sur des définitions officielles, inexistantes en Afrique, il convient d'insister sur les repères et systèmes de valorisation sociale, et de présenter les catégories de références utilisées.

Les représentations et les modes de fonctionnement social prennent sens à partir de cette entité familiale qu'est la grande famille, beaucoup plus large que celle communément admise en Occident. Sociologues et anthropologues (Jeanne Bisilliat, Claude Meillassoux, Thérèse Locoh) parlent de famille élargie ou de famille étendue. La famille élargie renvoie au fonctionnement d'une société dont les réseaux sont un des piliers essentiels, qu'ils soient sociaux ou économiques, en général les deux à la fois. Le rôle et la place de chacun y sont très codifiés dans le partage du travail et la représentation sociale, notamment entre hommes et femmes, jeunes et vieux, dépendants et non dépendants.

Les contours de la grande famille répondent certes aux délimitations données par la descendance mais ils sont aussi régis par des classifications sociales strictes : relations de cousinage en Afrique occidentale, gens de castes et autres dans une bonne partie du continent… Le mode de constitution et de délimitation de la grande famille se fait donc sur le lien de parenté qui met en exergue des ressorts sociaux basés sur les liens du mariage, mais peut faire intervenir d'autres solidarités ou exclusions. Ce modèle de structures traditionnelles marqué de liens familiaux et sociaux très solides a, cependant, en Afrique subsaharienne, subi des évolutions non négligeables, et notamment une augmentation importante de la nucléarisation des ménages.

La position sociale idéale est de trouver place dans la grande famille. Ceci dit, au delà des représentations collectives et individuelles, existent de fait de nombreuses situations de monoparentalité dont les causes peuvent être variées et parfois même se conjuguent : évolution du statut matrimonial (divorce, veuvage), situations personnelles (choix de vie hors de la tradition, obligation pour l'aînée des filles de prendre en charge des frères et sœurs cadets après le décès des parents…). L'énonciation en terme de monoparentalité est considérablement freinée par les codes sociaux qui font de l'homme le chef de famille. Le non respect de certains des principes traditionnels organisateurs de la grande famille peut amener à l'exclusion et être un facteur de constitution de familles monoparentales socialement mal vues. Dans l'autre sens, le jeu des relations traditionnelles de constitution de grandes familles polygames peut, lui aussi, finalement conduire à des fonctionnements monoparentaux de fait occultés socialement.

B - Observations : des réalités difficiles à appréhender

Si au premier abord, pour nos regards européens, il va de soi qu'un monoparent est un père ou une mère vivant seul(e) avec son ou ses enfants, la présentation de la diversité des conceptualisations de la famille a montré qu'il n'est pas évident de savoir qui peut effectivement être considéré comme parent seul. Les familles monoparentales constituent d'autant moins une catégorie se laissant facilement appréhender que l'on se situe dans une perspective internationale. Beaucoup d'études sur les familles monoparentales soulignent l'arbitraire de toute mesure, et donc, en corollaire, les enjeux de politiques publiques que pose le choix de tel ou tel regard. Les analyses les plus fréquentes montrent les écarts dans l'ampleur de la monoparentalité selon que sont retenus, pour les observer, des critères juridiques de statut matrimonial, des critères démographiques, des critères économiques ou encore des critères subjectifs reposant sur l'autodéclaration.

1) Le critère juridique

Le critère juridique qui définit la famille par le mariage exclut la cohabitation. Les naissances hors mariage sont alors un facteur important de constitution de familles monoparentales. Ainsi, dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, la part des naissances vivantes hors mariage dans le total des naissances vivantes est passée de 9,6% en 1980 à 28,4% en 2000, avec des niveaux compris entre 4,1% en Grèce et 55,3% en Suède. La progression a été particulièrement sensible en France : les naissances hors mariage sont passées de 11,4% en 1980 à 42,6% en 2000 (Eurostat, 2001).

Ces chiffres doivent toutefois être relativisés : des familles monoparentales au regard du critère juridique sont en fait des couples cohabitants avec enfant(s). Entre 1970-1974 et 1980-1984, la part des naissances hors mariage en tant que facteur de constitution des familles monoparentales aux Etats-Unis progresse de 41 à 47% mais si les situations de cohabitation sont ôtées du décompte, la progression est ramenée de 34 à 36% (Bumpass, 1994). En effet, déjà au début des années 1980, un quart des naissances hors mariage a lieu dans des couples de cohabitants. Il convient donc d'adapter les mesures et d'adopter des modalités d'observation des réalités qui tiennent compte des évolutions de fond de la société.

C'est pourquoi le Canada a modifié sa définition de la famille de manière à prendre en compte les personnes vivant en union libre. Pour Statistique Canada, une famille est un couple marié ou non, vivant avec ou sans enfants de l'un ou des deux conjoints, ou un parent seul, vivant avec au moins un enfant. L'expression " famille monoparentale " apparaît comme modalité ou variable de la famille de recensement dès le recensement de 1971, en même temps que les variables " familles comptant un couple actuellement marié " et " familles comptant un couple en union libre ", les statistiques canadiennes offrant des données sur les couples vivant en union libre dès 1981. De plus, la situation de monoparentalité ne peut être prise en compte isolément et s'intègre dans une histoire conjugale. L'augmentation des ruptures entraîne un accroissement des unions subséquentes et fait croître le nombre de familles recomposées, qui font souvent suite à un épisode de monoparentalité. Les enquêtes récentes ont donc cherché à bien distinguer les types de familles : entre 1995 et 2001, la proportion des familles intactes[2] diminue (de 44,6% à 42,9%), celle des familles monoparentales reste stable (de 13,8% à 13,5%), alors que la proportion des familles recomposées et des familles complexes progresse (de 5,1% à 5,7% pour les premières et 1,9% à 2,3% pour les secondes).

[2] Famille dans laquelle tous les enfants du ménage sont les enfants biologiques et / ou adoptifs des deux membres du ménage.

Pour Larry Bumpass (1994), l'attachement des Etats-Unis à une définition de la famille basée sur le lien fort du mariage a entravé la prise de conscience de l'ampleur et de la signification de la montée des situations de cohabitation. Conséquence de la sécularisation de la société et de la montée de l'individualisme, le déclin de la signification du mariage s'exprimerait par une remise en cause de l'engagement à vie et donc une montée du divorce, et par une dissociation entre mariage et vie sexuelle. Le mariage n'étant plus une condition nécessaire à la maternité, le partage du même logement par des couples non mariés et les naissances hors mariage deviennent possibles. La cohabitation correspond à des situations variées : union éphémère, prélude au mariage, union stable mais non institutionnalisée par un mariage et qui ne le sera pas. L'accroissement du nombre de familles dans lesquels les parents ne sont pas mariés invite à préférer, pour l'observation des familles monoparentales, le critère démographique au critère juridique. Les prises de position contre la fraude pour l'attribution d'aides ou d'avantages fiscaux accordés aux familles monoparentales[3] vont dans le même sens d'une prééminence à accorder à ce critère démographique, qui, outre le fait que cela peut témoigner d'un attachement à une norme familiale traditionnelle, permettrait de réduire le nombre des bénéficiaires, et donc les coûts…

Les situations africaines, quant à elles, doivent toujours être décryptées à travers la dualité droit moderne/droit traditionnel. Le statut matrimonial au regard de ces lois est un élément important pour expliquer certaines phases de monoparentalité. Ces dernières peuvent durer plus ou moins longtemps selon les situations. Les périodes les plus transitoires sont généralement liées à des divorces ou des veuvages, qui sont des événements très fréquents en Afrique subsaharienne. Les remariages rapides sont de coutume après les délais traditionnels de vie solitaire : " Les femmes se remarient parce que le statut de femme mariée est hautement valorisé " (Rondeau, 1996). Cependant et malgré les pressions sociales, certaines femmes veuves ou divorcées décident maintenant de ne pas se remarier. Chantal Rondeau met en avant le fait que ces femmes, surtout quand elles sont mères de nombreux enfants, hésitent à se remarier car elles sont inquiètes pour ceux-ci en cas de remariage. Ces femmes, surtout avant la ménopause, sont encore très mal acceptées, même si le sujet est maintenant parfois évoqué dans la presse : l'hebdomadaire malien *L'Essor* y a, par exemple, consacré une série d'articles intitulés " Le calvaire des veuves " en 1996[4].

En Afrique subsaharienne, de nombreuses femmes ont leur premier enfant avant le mariage (Gage & Meekers, 1994). Elles sont, pour une part, en situation de monoparentalité quand elles se trouvent exclues et ne profitent pas de soutien familial. Ceci dit, en dehors des zones touchées par un intégrisme religieux résurgent et de certaines zones rurales régies par une tradition peu accommodante des écarts, des arrangements sont souvent trouvés pour éviter l'exclusion familiale. Les "filles-mères" exclues vivent, elles, une monoparentalité démographique puisque l'homme est non reconnu et même absent. Ces situations non conformes aux systèmes de valeurs dominants sont occultées et ne sont pas prises en compte comme catégorie par les politiques. Ces cas se concentrent en milieu urbain. Il peut exister aussi des situations dans lesquelles le père réclame son enfant quand ce dernier a atteint un âge où il est considéré pouvoir s'éloigner de sa mère (à partir de six ans environ). Le père a en effet une capacité économique qui lui permet de subvenir aux besoins de l'enfant, notamment de sa scolarisation. C'est là encore une situation urbaine. Le veuvage peut provoquer des familles monoparentales masculines mais celles-ci sont toujours transitoires. On peut supposer que l'impact du SIDA est susceptible d'augmenter le nombre de familles monoparentales, masculines ou féminines. Les couples avec enfants qui

[3] Dans ce cas, c'est moins l'illégitimité et les naissances hors mariage qui sont critiquées que le refus du mariage.
[4] *L'Essor*, n° 81, 82, 83 des 22, 29 mars et 5 avril 1996.

mènent une communauté de vie et n'ont pas consenti au mariage sont par contre rarissimes en Afrique. On ne peut cependant faire de cette affirmation une généralité puisque, au Togo, Quesnel et Vimard (1989) notent un taux élevé d'unions libres.

2) Le critère démographique

Le critère démographique qui définit la famille monoparentale par l'absence de conjoint, c'est-à-dire le plus souvent par l'absence d'hommes, suppose l'établissement d'une distinction entre familles monoparentales *de jure* et familles monoparentales *de facto* (Fuwa, 1999). Dans le premier cas, il n'y a pas de partenaire légal ou de concubin ; dans le second, l'homme est absent pour une longue durée (emprisonnement, émigration). Des familles avec parents mariés ou cohabitants fonctionnent alors comme des familles monoparentales. La femme, qui doit assurer l'entretien au quotidien de la famille, est dans une situation de chef de ménage avec enfants.

La prééminence donnée au critère juridique peut occulter des familles monoparentales de fait, notamment lorsque le divorce est long et coûteux. Ainsi des personnes chefs de famille et de ménage, officiellement mariées mais vivant seules avec des enfants, ne seront pas considérées comme familles monoparentales dans les statistiques : au Canada en 1996, 15% des mères seules et 21% des pères seuls sont mariés mais séparés ou éloignés d'avec leur conjoint (Bureau de la Statistique du Québec, 1999) ; aux Etats-Unis, cette situation concerne près de 18% des mères seules et 17% des pères seuls (Fields & Casper, 2000).

Les migrations de travail sont, dans les pays de forte émigration masculine, un facteur important de constitution des familles monoparentales de fait. Les départs d'hommes en migration sont monnaie courante dans toute l'Afrique subsaharienne (vers les villes, vers l'étranger, vers des zones minières, vers des zones rurales demandeuses). En Afrique australe (Botswana, Namibie, Zambie), dans un contexte de forte émigration des hommes vers les mines, un certain nombre de femmes ne se marient pas, mais ont des enfants (Gage & Meekers, 1994). Quand la migration a une fonction autant sociale qu'économique, elle est un parcours initiatique qui permet aux jeunes hommes d'accéder au statut d'homme pouvant "prendre épouse". Elle concerne alors normalement des jeunes hommes non mariés. Dans les faits, compte tenu des nombreuses situations de difficultés économiques, ces migrations ont lieu aussi après le mariage. Les émigrations traditionnelles et économiques sont très nombreuses sur le continent : au Mali l'émigration soninké, au Burkina Faso l'émigration Mossi, une partie des songhaï dans le nord du Mali (Gage & Meekers, 1994)... L'émigration liée aux catastrophes est un facteur particulièrement déstabilisant des familles traditionnelles. Il peut s'agir de guerres (Ethiopie, Erythrée (Arneberg, 1999), Congo, Rwanda, Angola), de sécheresses (Sahel), d'inondations (Mozambique).

Les migrations ont des répercussions sur l'ensemble de l'organisation familiale et si les hommes sont en général plus mobiles, ce sont parfois de jeunes femmes qui migrent seules. Elles migrent alors en ville pour y trouver du travail, gagner de l'argent en prévision d'un retour et éventuellement d'un mariage ou pour gagner plus de liberté. En général, l'accueil est assuré, mais elles peuvent aussi se retrouver en situation de monoparentalité, en cas de maternité précoce.

Il arrive aussi que ce soit des femmes mariées qui partent. L'exemple le plus cité est celui des femmes des Philippines qui occupent une place de premier plan dans le marché mondial de la domesticité et partent travailler au service de clientèles aisées et cosmopolites ; les pères restés au pays faisant face comme ils peuvent à la situation

(Mozère, 2002). Ces cas sont cependant rares. Le plus souvent, les hommes partent et les femmes demeurent dans les zones de départ avec les enfants. Les hommes qui envoient régulièrement de l'argent ou des biens à leur famille restée au village demeurent *de facto* chefs de famille. Il arrive aussi que les envois soient irréguliers, insuffisants, voire totalement absents. Les femmes prennent alors le relais. Suivant les régions et les conjonctures, elles assurent de façon plus ou moins importante, parfois dans la totalité, la vie quotidienne. Elles deviennent, dans ce cas, soutien économique de base.

3) Le critère économique

Le recours au critère économique repose sur une relative confusion entre familles monoparentales féminines et ménages dirigés par une femme, mais il permet de tenir compte des contraintes qui pèsent plus particulièrement sur les femmes. Ce critère considère qu'une famille est dirigée par une femme dès lors qu'elle est le principal pourvoyeur de ressources du ménage, qu'il y ait homme ou non. Toutefois, si sa conceptualisation est aisée, la mise en œuvre de ce critère économique est difficile, surtout si elle prétend ne pas seulement prendre en compte les revenus pour intégrer la totalité des aspects de la contribution des femmes à la reproduction de la famille : il n'existe pas de mesure de la valeur des activités domestiques non rémunérées autre que leur durée (Fuwa, 1999). Il est vrai que le manque de temps consécutif au double rôle et à la double journée des femmes pèse plus encore pour celles qui assument seules la charge familiale. Des ménages dirigés par une femme peuvent donc ne pas être des familles monoparentales au sens démographique ou juridique.

Alors que le critère juridique définit le chef de ménage (*household headship* ou *householder*) par la localisation sur le même individu du droit à l'autorité et de l'apport de revenus, le critère économique établit une distinction entre statut et entretien de la famille (*female-maintained households*) (Gammage, 1999). Mais inversement, il existe des familles monoparentales *de jure* où les revenus monétaires viennent surtout de l'extérieur (pensions alimentaires ou revenus du travail du parent émigré). On voit bien là aussi la nécessité de croiser les critères pour avoir une idée exacte de l'ampleur de la monoparentalité et pour apprécier réellement la nature des contraintes qui pèsent sur le parent seul. Cependant, des données fiables sont rarement disponibles en dehors des pays disposant d'un appareil statistique performant.

En Afrique, les migrations amènent de nombreux cas de familles monoparentales de fait. Séraphin Ngondo (2001) décrit l'émigration masculine comme facteur d'amélioration du pouvoir et du statut de la femme. Les migrations de travail décrites dans les campagnes de l'Afrique subsaharienne par Fatou Sow (1995) amènent de nombreuses situations de monoparentalité économique. Elle indique qu'il arrive aux femmes d'être les chefs de fait de l'unité familiale sans en avoir le statut. Dans ce cas, des familles avec parents mariés fonctionnent comme des familles monoparentales, notamment parce que la femme doit assurer l'entretien au quotidien de la famille (Bisilliat, 1996 ; Humarau, 1997 ; Locoh, 1996 ; Ori, 1998) ... Ces situations apparaissent certes quand le conjoint est parti en migration mais aussi dans les situations de polygamie, essentiellement les polygamies sans cohabitation.

L'unité de sondage prise pour les recensements est le ménage défini comme " un groupe d'individus apparentés ou non, vivant sous le même toit sous la responsabilité d'un chef de ménage dont l'autorité est reconnue par tous les membres du ménage "[5]. L'autorité tient largement à la capacité de financer la nourriture quotidienne, les besoins de base et les habits de fête, ce qui est considéré comme une prérogative des hommes. L'appréhension

[5] RGP 1987, Mali. Le caractère récent et aléatoire des recensements n'est pas fait pour faciliter les choses. Les distinctions, peu fines, aboutissent à une première approche grossière des réalités socio-économiques et favorisent l'amalgame entre ménage et famille.

statistique du ménage est construite selon une unité de logement qui fonctionne parfois en indépendance économique et peut être dirigée par une femme. Elle fait donc ressortir des situations de femmes “chefs de ménage”. Le statut du chef de famille est alors battu en brèche. L’appréhension statistique des unités de base du regroupement des populations est en décalage avec les représentations traditionnelles de la famille pour lesquelles la question essentielle est : “ Qui dépense pour faire bouillir la marmite ? ”. Le code social donne cette responsabilité à l’homme ; le principe d’honneur et de respectabilité veut que la prise de responsabilité financière effective des femmes ne soit pas énoncée. Cela diminue la lisibilité du phénomène de monoparentalité économique. La famille peut compter plusieurs ménages (polygamie, descendants mariés) et dans le cas où c’est la femme qui est chef de ménage, un homme est toujours censé alimenter la marmite. Dans certains cas, la polygamie sans cohabitation apparaît clairement comme une couverture sociale de familles monoparentales dirigées de fait par des femmes mais dont l’honneur est sauf puisque un homme peut être désigné officiellement comme chef de famille. Chantal Rondeau (1996), dans une enquête menée à Bamako en 1992 met en valeur différentes stratégies de femmes en situation monoparentale. Allant également dans ce sens, Ibrahim Diarra (1996) nous montre aussi des situations de polygamie qui fonctionnent de fait sur la monoparentalité. La polygamie s’explique donc en partie par le désir des femmes de pouvoir présenter un “mari social”. Ceci dit, la contestation de ce modèle n’est pas absente. Chantal Rondeau (1996) fait part de témoignages recueillis à Bamako dans lesquels des femmes revendiquent leur monoparentalité.

4) Le critère subjectif : la monoparentalité déclarée

Le quatrième critère, celui de la définition subjective par déclaration de la personne elle-même, réfère aux conceptions de la parentalité et est fonction des représentations culturelles en matière d’autorité dans la prise de décision, de droit de propriété des biens, etc. L’autodéclaration subit donc le filtre des normes sociétales et des principes qui conditionnent les représentations du rôle des hommes et des femmes en tant qu’acteurs économiques, pourvoyeurs de revenus, fournisseurs de soins, responsables de l’éducation des enfants (Gammage, 1999). En Afrique, le poids du “mari social” fait que des épouses séparées de leur mari et qui savent qu’elles ne reprendront jamais la vie commune, préfèrent se dire mariées plutôt que séparées (Rondeau, 1995). Des décalages subsistent donc entre les déclarations et le vécu. La grande enquête réalisée auprès de 2320 ménages de Bamako en 1992 par le Programme “ Population et Développement au Sahel ” nous enseigne que 24 % des femmes chefs de ménage sont mariées alors que seulement 4% se déclarent séparées (Ouédraogo & Piché (dir.), 1995). Sur ce continent, le glissement sémantique de ménage monoparental à famille monoparentale est toujours ressenti comme traumatisant, voire infamant, vis-à-vis des représentations majoritaires. Fatou Sow (1995) est novatrice puisqu’elle montre à la fois les situations de monoparentalité féminines et qu’elle donne aux femmes le titre de “chefs de famille”. Elle assimile finalement les femmes “ chefs de ménage ” aux femmes “ chefs de famille ”, enfreignant ainsi un tabou. Elle affirme par là l’unité économique de base en tant que famille.

La nécessité d’analyser les différentes structures familiales en terme de relations de genre semble donc incontournable, en Afrique et ailleurs. La pression sociale s’exerce dans le sens de l’obligation de reconnaissance de la domination masculine, notamment dans le cadre de la grande famille et du rejet de l’acceptation de toute autre forme d’organisation indépendante. La légitimité de familles où un seul parent est présent n’est pas reconnue, a fortiori les familles dirigées par des femmes. Les familles monoparentales féminines africaines ont à affronter deux tabous à la base de la construction sociale dominante : l’état de personne seule (célibataire, divorcé, veuf) qui n’est envisageable que de manière transitoire, et le statut de chef de famille pour une femme.

Les migrations masculines de travail ont des conséquences culturelles plus ou moins importantes et font varier les représentations des femmes elles-mêmes : les effets en retour de l'émigration masculine sur le modèle de la famille arabe du début des années 1980 varient selon le moment du cycle de vie de la femme. Lorsque l'émigration survient avant la naissance du premier enfant, elle affaiblit la position de la femme, hébergée dans ce cas par les parents de l'émigré ; à l'inverse, lorsque l'épouse vit seule avec les enfants du couple et sans tuteurs, elle tire de l'émigration du mari un pouvoir nouveau (Fargues, 1986).

Le concept d'unité conjugale de Trost se situe aux antipodes puisqu'il fait perdre son sens à la notion de famille monoparentale : le père contribue effectivement à la garde et à l'éducation des enfants ; ceux-ci partagent leur temps entre deux unités résidentielles ; la mère peut cohabiter sans qu'il y ait unité budgétaire et responsabilité du nouveau conjoint à l'égard des enfants. Ainsi, dans son étude sur les stratégies locales de subsistance des mères seules, Claudia Gardberg Morner (2000) a rencontré des mères suédoises qui, bien que vivant avec un nouveau conjoint, voire étant (re)mariées, ont souhaité être considérées comme mères seules : leur argument est que les ressources économiques de la famille recomposée sont séparées, que l'homme n'a aucune responsabilité à l'égard d'un enfant qui n'est pas le sien, et qu'il existe un vrai père qui doit assumer financièrement même s'il n'a que des contacts irréguliers avec son enfant.

Au total, les critères juridique, économique, démographique ne coïncident que pour les femmes avec enfants qui n'ont jamais été mariées et ne vivent pas dans un ménage complexe ou une famille élargie, c'est-à-dire une petite partie des familles monoparentales d'aujourd'hui.

C - Représentations et objectivation du fait monoparental : l'émergence dans les débats et les mots pour le dire

1) Variation des représentations dans le temps et l'espace

La place des familles monoparentales dans la société a varié et varie entre exclusion, rejet, invisibilité, banalisation. Là où elle a eu lieu, l'émergence de ces familles en tant qu'objet social et objet politique traduit une évolution des représentations. L'utilisation du terme "monoparental" en tant que catégorie statistique par l'INSEE en 1981 et son utilisation à l'occasion du recensement de 1982 ont permis l'entrée dans les catégories démographiques d'une réalité ancienne ; quelques années plus tôt, la catégorie "parent isolé" définie par l'intervention publique avait contribué à légitimer des situations de plus en plus répandues mais ignorées des politiques, et donc laissées à la charité et assistance : " De tout temps, des enfants ont été élevés par un seul parent, mais il était inconcevable de regrouper dans une même catégorie des situations qui se retrouvaient aux deux extrêmes de la hiérarchie sociale : la veuve de guerre au sommet de l'échelle, la fille-mère tout en bas " (Drieskens, 2000).

Le décalage entre les injonctions à la normalité et la réalité des comportements a été particulièrement important dans les populations pauvres des villes d'Amérique latine où les ménages dirigés par des femmes sont ancrés dans l'histoire. Ainsi, à Sao Paulo en 1765, environ 30% des ménages sont dirigés par des femmes seules, des femmes dont le mari est absent ou des veuves ; dans l'économie de plantation du dix-neuvième siècle, la ségrégation par la race et le genre est telle que dans le Nord-Est du pays, l'émigration des hommes explique le grand nombre de ménages dirigés par des femmes noires et mûlatres (Barros et al., 1994). Pour Carmen Bernard et Serge Gruzinski (1986), les intenses migrations des

campagnes vers les villes dans les décennies 1940 et suivantes ont favorisé le creusement de l'écart entre le modèle de la famille latino-américaine, qui est la double produit d'une acculturation religieuse et d'une domination coloniale, et la réalité de comportements qui sont le fruit des effets et des dérapages cumulés de l'occidentalisation et de la modernisation. La cohabitation et les situations de monoparentalité sont une des composantes de la culture de pauvreté conceptualisée dans les années 1960 par Oscar Lewis à partir de l'observation des Sanchez de Mexico et des Rios de Porto-Rico : le mariage, qui exige une virginité d'autant plus rare que la promiscuité favorise sexualité précoce et viols, a un coût exorbitant pour les familles pauvres. La cohabitation de misère est alors fréquente et facilite l'abandon de la femme et de ses enfants.

Dans les sociétés occidentales, la distinction entre la "veuve éplorée", qui subit la monoparentalité, et la "fille mère" est de même nature que celle qui, depuis des siècles, est faite entre "bons" et "mauvais" pauvres. La "fille mère" et son bâtard, ou, en Italie, la "ragazza madre" sont particulièrement stigmatisées car elles renvoient l'image de femmes qui n'ont pas respecté la place et la position qui leur étaient dévolues (" the etymology of "ragazza madre", wich in Italy traditionnaly defined a woman who had a child out of wedlock, symbolically presents the patriarcal idea that, for a "ragazza" the attainment of adulthood resides precisely in the passage from the family of origin to the legal union with a man " (Trifiletti & al., 2001). Pour Annick Tillier (2000), si les femmes seules ont été nombreuses parmi les femmes mises en accusation pour infanticide en Bretagne au XIXème siècle, c'est en raison de l'importance de l'honneur dans le système de valeurs.

L'honneur, et son contraire, pèse encore très fortement dans certaines sociétés contemporaines. Les femmes immigrées vivant en Suède et venues de pays où le fait d'être seule avec des enfants est moins bien accepté (Pologne, Bosnie, etc.) se réjouissent d'être considérées comme des mères comme les autres (Gardberg-Morner, 2000). La stigmatisation reste par compte importante au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. C'est toutefois dans les sociétés traditionnelles où les valeurs institutionnelles du mariage et l'obsession de la virginité n'ont pas été remises en cause que la maternité hors mariage reste inconcevable. En Afrique subsaharienne, à l'inverse des pays arabes, les naissances hors mariages sont nombreuses. La présence de la grande famille ainsi que des réseaux sociaux étendus et complexes permettent le plus souvent de "recaser" l'enfant et finalement de marier la mère.

2) Les facteurs d'émergence de la monoparentalité et les "mots pour le dire"

L'évolution des représentations est un élément majeur de l'émergence des familles monoparentales en tant que catégorie et de leur reconnaissance en tant que familles. Trois ensembles de facteurs sont plus fréquemment mis en avant en tant que facteurs d'émergence et d'inscription sur les agendas politiques.

Les familles monoparentales étant le plus souvent des familles féminines, les courants féministes nord-américains et leur diffusion en Europe ont contribué à cette reconnaissance. En dénonçant les représentations sociales du mariage et de la famille, et l'ordre social et familial qui en découle, ils ont largement participé à l'affirmation de la monoparentalité en tant que catégorie. Apparue dans la littérature anglo-saxonne dans les années 1960 sous les appellations "*one-parent family*" ou "*single-parent family*", la notion de familles monoparentales a été diffusée en France dans les années 1970, avec pour objectif de réhabiliter l'image, alors fortement dévalorisée, des femmes divorcées ou célibataires avec des enfants. La mise en place de l'allocation de parent isolé est un pas important dans cette reconnaissance, mais la limitation dans le temps du bénéfice de cette prestation montre bien que le législateur n'avait pas encore vraiment pris conscience que la famille subissait une

transformation radicale (Drieskens, 2000). D'après Nathalie Martin-Papineau[6] (2001), c'est en 1979 que la CNAF a lancé des études sur ces familles et leur a consacré un numéro d'*Informations sociales*. C'est finalement lors du recensement de 1982 que la famille monoparentale a remplacé dans la classification des ménages les " familles dont le chef est une femme (ou un homme) sans conjoint ".

La libéralisation de la société (droit au divorce, contraception, travail) a permis aux femmes de disposer de la liberté stratégique (expression proposée par Henri Mendras dans *La sagesse et le désordre*) d'inventer le foyer qu'elles souhaitent. Une proportion croissante de mères célibataires ou divorcées a exprimé son refus de principe du mariage, et a fait des naissances hors mariage un choix délibéré et non plus un aléa. Les pouvoirs politiques ne peuvent plus ignorer ces stratégies familiales alternatives ; et " ils le peuvent d'autant moins que, si cette pratique s'étend aux catégories socioprofessionnelles dotées d'un capital scolaire important, la population monoparentale est aussi constituée de femmes vivant dans une situation économique précaire " (Martin-Papineau, 2001).

La même articulation entre mobilisation collective et choix personnels se retrouve en Afrique subsaharienne où les interrogations autour des familles monoparentales émergent progressivement dans les débats et sur la scène publique. Ces familles apparaissent de manière informelle et fragmentée par le biais de contestations qui restent individuelles (Rondeau, 1996 ; Diarra, 1996). Cependant, la presse s'en fait parfois l'écho. Quelques débats publics organisés autour de conférences internationales soulèvent la question des familles monoparentales à travers la réflexion sur le statut des femmes et sur leur type de participation aux activités socio-économiques. Le point culminant en aura été l'organisation de la Conférence Mondiale des Femmes de Beijing en 1995.

La vivacité des débats autour de l'aide sociale[7] est intervenue ensuite en tant que facteur d'objectivation de la fréquence et de la diversité des situations de monoparentalité. Après avoir été un problème social, la monoparentalité est devenue un problème politique qui s'est peu à peu resserré autour de la question des familles monoparentales en situation économique et sociale précaire. Les femmes monoparentales sont souvent explicitement devenues une cible du travail social en raison de leurs faibles ressources ou de leurs spécificités. En France, la CNAF et les travailleurs sociaux auraient contribué à faire oublier la grande diversité des familles monoparentales en dessinant " pour partie artificiellement les contours d'une population : ceux-ci résultent à la fois d'un partage des tâches en matière d'action sociale et de la définition politique des catégories admises au bénéfice des prestations " (Martin-Papineau, 2001).

Ce rôle des travailleurs sociaux dans l'objectivation de la monoparentalité "pauvre" semble avoir été particulièrement important également en Italie : selon R. Kyllönen (1998), leurs interventions reposeraient sur la distinction de deux grands types biographiques d'accès des mères seules aux services sociaux : les "mères marginales", catégorie d'usagers traditionnels, et les "mères normales", c'est-à-dire des femmes que le divorce et la séparation ont rendu vulnérables en leur faisant perdre le niveau de vie acquis grâce à leur mari. R. Trifoletti et *al.* (2001) expliquent toutefois que le décalage chronologique dans la production de données relatives à la monoparentalité entre l'Italie d'une part, la Grande-Bretagne et la France de l'autre tiendrait au fait que le système social italien ne permet pas la dépendance vis-à-vis de l'aide sociale, et qu'en conséquence, il n'y a pas en Italie place

[6] Note 1, page 104.

[7] L'absence quasi totale de discours et de débats sur la monoparentalité, comme c'est le cas en Autriche, peut être un désavantage puisqu'elle tend à maintenir cachées les difficultés auxquelles les familles monoparentales sont confrontées (Strell, 1999).

pour des manifestations d'inquiétude face à la croissance des naissances hors mariage et à la dépendance des mères.

Les débats autour de l'aide sociale ont été particulièrement intenses aux Etats-Unis dans les années 1980. Déjà, dans les années soixante, le lien était établi entre développement de la pauvreté et évolution des structures familiales dans la population noire, mais il s'agissait alors de mettre en œuvre des programmes d'aide à ces familles[8]. Partant du constat que malgré l'accroissement des aides en faveur des familles, la pauvreté des femmes et des enfants s'est accrue, les discours conservateurs des années 1980 inversent les causalités et font de la pauvreté féminine et de la désorganisation des structures familiales des conséquences du *welfare*. Charles Murray, dans son célèbre *Losing Ground. American Social Policy 1950-1980* publié en 1984, est allé très loin dans la remise en cause de l'aide sociale aux familles féminines pauvres. Pour lui, si vous êtes une femme aux revenus modestes, trois possibilités s'offrent à vous pour éviter la pauvreté : vous former pour obtenir un travail mieux rémunéré, trouver un bon mari, … ou faire un enfant pour bénéficier de l'aide sociale. Dans ce contexte idéologique, la monoparentalité a fait figure de principal problème de société du moment (Diouf-Kamara, 1997). Les naissances hors mariage, notamment chez les jeunes femmes, ont donc été une des questions les plus débattues dans l'ouvrage de synthèse, *The Urban Underclass,* publié en 1991 sous la direction de C. Jencks & P. Peterson. Quelques années plus tôt, dans son analyse de la conjonction de facteurs pouvant être à l'origine de l'accroissement des naissances hors mariage chez les jeunes filles (difficulté à trouver un conjoint, évolution des représentations à l'égard des naissances "illégitimes", indépendance économique plus grande des femmes rendue possible par les prestations sociales), W. J. Wilson (1987) avait privilégié l'impact du sous-emploi masculin, qui entraîne une diminution relative du nombre d'hommes en situation de se marier, c'est-à-dire économiquement stables. B. Garciá & O. Rojas (2001) font elles aussi référence à plusieurs études menées sur l'Amérique latine dans les années 1990 et aboutissant à la même conclusion sur l'effet de l'accroissement des difficultés rencontrées par les hommes sur le marché du travail.

Sur le continent africain, c'est au contraire l'absence d'aides en faveur des femmes et des enfants qui a posé problème : l'ampleur de la catastrophe démographique provoquée par le SIDA, la déstructuration des familles qui en a découlé, leur projection sur la scène internationale, ont accéléré la prise de conscience de la fréquence des situations de monoparentalité.

L'objectivation des situations de monoparentalité s'est accompagnée d'une "évolution des mots pour le dire". Dans la présentation de ces évolutions sémantiques, plus particulièrement étudiées par Nadine Lefaucheur dont les travaux font référence, deux périodes méritent d'être rappelées.

La première est marquée par l'homogénéisation dans une catégorie unique permettant de s'opposer à la stigmatisation. C'est ainsi qu'en France, du côté des politiques sociales, on a parlé d'isolement plutôt que de monoparentalité. L'allocation de parent isolé (API), qui a été créée en 1976, a désigné sous un même critère des statuts matrimoniaux différents et a cherché à éviter toute différenciation en accordant à tous les mêmes droits. Au déclin de la "fille mère" correspond en Italie celui de la "ragazza madre". Pour leur part, les définitions canadiennes se sont remarquablement adaptées aux évolutions familiales, allant elles aussi dans le sens d'un effacement de toute différenciation terminologique : " *Because Canadian data does not distinguish between divorced women and unmarried mothers, the marital*

[8] Sur ce point, il est généralement fait référence au rapport de Daniel Moynihan (1965), *The negro family : the case for national action*, Washington D.C. : US Department of Labor, Office of Family Planning and Research.

status of parents was partitioned between married and single. Thus the single category includes widows, never-married women and divorced women. " (Guner & Knowles, 2000).

Depuis une dizaine d'années, une distinction est souvent établie entre "parent solo" et "famille monoparentale", ou entre "*one-parent family*" ou "*single-parent family*" et *"lone parent*". Nadine Lefaucheur a récemment proposé d'utiliser le terme de "familles bifocales" car dans une large majorité des cas les deux parents sont, dans une mesure plus ou moins grande, encore présents : l'enfant a en fait deux foyers. Cette évolution s'inscrit dans une tendance générale qui vise à encourager la coparentalité et à restaurer la place du père après la séparation (Drieskens, 2000).

Quand bien même elle serait un effet de la pensée post-moderne et de la déconstruction des catégories, cette distinction entre les "vraies familles monoparentales" et les autres ne risque-t-elle pas de réintroduire des codes de valeurs entre bonnes et mauvaises familles monoparentales, selon les conditions et l'âge d'entrée dans la monoparentalité ? La diversification du vocabulaire n'aurait-elle pas pour effet de stigmatiser les plus jeunes mères sans conjoint alors que le divorce et le veuvage, qui concernent des mères plus âgées, seraient bien acceptés ? L'un des acquis des dernières décennies est que la monoparentalité ait de moins en moins été considérée comme un état (celui des filles mères, et d'enfants n'ayant jamais eu de père) et de plus en plus comme une étape, une séquence plus ou moins durable, susceptible d'apparaître après une vie de couple avec enfants et d'être interrompue par une (re)mise en couple et par la constitution de familles recomposées. Est-on assuré de préserver cet acquis ?

II) LES FAMILLES MONOPARENTALES : DES SITUATIONS VARIÉES EN MUTATION

La question de la mesure est inséparable de celle des définitions et catégories officielles. Les différences dans la conceptualisation de la monoparentalité et dans les définitions pour identifier les familles monoparentales rendent peu fiables les comparaisons internationales. L'inégale importance des situations de monoparentalité selon que l'on prend en compte on non les situations de cohabitation, d'une part, et, de l'autre, le critère de l'âge des enfants sont des points particulièrement discutés. L'interprétation des données est d'autant plus délicate que les familles monoparentales présentent des caractéristiques en profonde évolution. Quoi qu'il en soit, l'analyse quantitative de la monoparentalité peut être menée avec une relative précision pour les pays ayant une catégorie " familles monoparentales ", une définition officielle et des outils de mesures. Pour les autres pays, des éclairages seront apportés sur des situations locales ou nationales ayant donné lieu à des études monographiques.

Cette deuxième partie de l'étude est organisée en trois temps : le premier porte sur la monoparentalité et sa croissance dans le monde ; le deuxième présente les grandes tendances, largement convergentes, des évolutions démographiques qui ont abouti à diversifier les profils et ont imposé le passage du singulier (la monoparentalité) au pluriel (les familles monoparentales) ; le troisième observe la géographie des familles monoparentales à différentes échelles afin de donner la mesure des disparités régionales mais aussi des phénomènes de concentration dans certains espaces urbains.

A - L'inégale intensité de la monoparentalité dans le monde

1) Des contrastes importants entre pays de l'OCDE

La structure de l'ensemble des ménages résulte de l'articulation entre les structures par âge et les choix familiaux. Elle présente donc des contrastes importants d'un pays à l'autre. Dans le cas de la France, les croissances de la part des familles monoparentales et de la part des personnes seules sont les deux transformations les plus significatives intervenues au cours des dernières périodes intercensitaires (Cristofari & Labarthe, 2001). Cependant, une telle analyse à partir de l'ensemble des ménages sous-évalue la part des familles monoparentales, certaines mères de familles monoparentales n'étant pas considérées comme chef de ménage, et ne permet pas de prendre la mesure de la monoparentalité en tant que phénomène social. L'observation par rapport aux seuls ménages avec enfants est donc plus pertinente (tableau 2).

Tableau 2 : Les familles monoparentales en Europe :
part dans l'ensemble des familles avec enfants et statut matrimonial en 1996

Familles monoparentales parmi les familles :	**B**	**DK**	**D**	**EL**	**E**	**F**	**IRL**	**I**	**L**	**NL**	**A**	**P**	**FIN**	**UK**	**UE-14**
% Familles monoparentales isolées	15	14	13	7	5	13	12	7	7	10	10	8	19	22	12
% Familles monoparentales hébergées	1	0	1	2	4	1	3	3	2	0	2	3	0	1	2
% Total des familles monoparentales	**16**	**14**	**14**	**10**	**9**	**14**	**15**	**10**	**9**	**10**	**13**	**12**	**19**	**23**	**14**
Dont Célibataires (%)	12	34	27	2	14	26	29	10	18	14	26	12	27	25	21
Dont mariés, divorcés, séparés (%)	69	63	58	52	39	55	42	47	59	69	55	50	62	67	57
Dont veufs (%)	19	3	15	46	47	19	29	43	23	17	19	38	11	8	22

Source : Eurostat, *Panel communautaire des ménages, vague 3 (1996)*. Exploitation DREES

En 1996, 12% des ménages français comptant des enfants étaient des familles monoparentales (Chambaz, 2000). Dans l'ensemble de l'Union européenne, les écarts étaient importants entre des pays à faible monoparentalité (Espagne, Italie, Grèce, Portugal, mais aussi Luxembourg, Pays-Bas et Autriche) et des pays où la proportion de familles monoparentales était beaucoup plus élevée (Danemark, Belgique, et surtout Finlande – 19% - et Royaume-Uni – 22%). La distinction entre familles monoparentales isolées (le ménage se réduit à la famille monoparentale) et familles monoparentales hébergées (le ménage comprend plusieurs familles dont une famille monoparentale) permet de nuancer l'opposition entre Europe du Nord et Europe du Sud. En effet, les familles monoparentales hébergées sont particulièrement nombreuses au sud de l'Europe. Elles représentent, par exemple, plus de 40% du total des familles monoparentales espagnoles. Toutes familles monoparentales confondues, les niveaux européens sont compris entre 9% (Espagne et Luxembourg) et 23% (Royaume-Uni). Ce maximum européen est inférieur au niveau observé aux Etats-Unis (26%) mais supérieur à celui du Canada (16%) et de l'Australie (19%).

Les situations actuelles sont le résultat d'une croissance dont l'intensité et la chronologie ont été variables selon les pays. La croissance de la part des familles monoparentales a été rapide aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Royaume-Uni dès les années 1970. Le phénomène a ensuite été observé dans de nombreux pays dont la France (9,4% des familles avec enfants en 1975, 10,2% en 1982, 13,2% en 1990). C'est donc un nombre croissant d'adultes qui, pendant leur vie de parents sont concernés par la monoparentalité.

2) Les contrastes entre "pays du Sud"

Des réalités économiques et sociales et des histoires de la famille très variées contribuent largement à expliquer la diversité des réalités démographiques, avec pour ce qui nous concerne des contrastes, particulièrement forts entre pays des Caraïbes et pays arabes, dans la place reconnue aux ménages dirigés par des femmes, et donc dans la plus ou moins grande propension à déclarer ces situations.

Les statistiques des états africains ne retiennent pas la catégorie des familles monoparentales et donnent en général peu de données ventilées par sexe, ce qui restreint considérablement les possibilités de chiffrage et d'analyses. De plus, le peu de fiabilité des recensements invite à une grande prudence dans les interprétations. La préparation de la Conférence mondiale des Femmes à Pékin en 1995 a permis de mieux cerner le phénomène des familles monoparentales à travers l'étude des "femmes chefs de ménage" (Rondeau, 1996), "femmes chefs de famille" (Sow, 1995) ou "femmes vivant seules avec des enfants" (Gage & Meekers, 1994). C'est aussi le cas des statistiques rassemblées par le *Demographic and Health Survey* (DHS) en 1993 en vue de la Conférence Africaine Régionale de Dakar sur les Femmes de novembre 1994.

La Conférence Mondiale des Femmes tenue à Beijing en 1995 a donné le coup d'envoi de nouvelles recherches sur les femmes et leurs conditions de vie. Les études ont dans un premier temps été réalisées pour préparer la participation des représentations africaines : débats et recherches présentés lors des conférences régionales, dont celle de Dakar, études du Centre de Recherche sur la Population et le Développement (CERPOD), rapports du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), publications de la Banque mondiale ont vu le jour à cette occasion. Ces statistiques mesurent la part de ménages dirigés par des femmes dans une dizaine de pays d'Afrique subsaharienne (tableau 3).

Tableau 3 : Répartition par sexe et résidence (urbaine/rurale) des chefs de ménage dans quelques pays d'Afrique au Sud du Sahara.

Pays	Urbain			Rural		
	Ménages dirigés par une femme	Ménages dirigés par un homme	Total %	Ménages dirigés par une femme	Ménages dirigés par un homme	Total %
Botswana	33,4	66,6	100	50	50	100
Burundi	24,7	75,3	100	16,8	83,2	100
Ghana	34	66	100	30,2	69,8	100
Kenya	17,5	82,5	100	28,9	71,1	100
Liberia	22,3	77,7	100	16,4	83,6	100
Mali	14,4	85,6	100	7,3	92,7	100
Sénégal	19,9	80,1	100	14,2	85,8	100
Soudan (Nord)	13,3	86,7	100	12,1	87,9	100
Togo	28,9	71,1	100	24,1	75,9	100
Ouganda	25,3	74,7	100	19	81	100
Zimbabwe	19,3	80,7	100	40,1	59,9	100

Source : Demographic and Health Surveys (DHS), Demographic Characteristics of Households, Comparative Studies, N°14, 1993

La part de ménages dirigés par des femmes peut effectivement être utilisée comme indicateur de la part de familles monoparentales, même si certaines études réalisées ailleurs qu'en Afrique invitent à la prudence. Par exemple, au Brésil, les "vraies" mères seules ne représenteraient qu'un tiers des ménages dirigés par une femme. Dans ce continent où le genre vient après l'âge dans la désignation du chef de ménage, beaucoup de ménages considérés comme étant dirigés par une femme ne le sont pas au regard du critère économique (ce sont notamment des ménages complexes dans lesquels le chef déclaré est une femme âgée) (Barros et *al*., 1994). La présence significative de ménages dirigés par des femmes est en effet une réalité latino-américaine enracinée dans l'histoire (García & Rojas, 2001). L'adulte responsable d'une famille monoparentale peut être hébergé au sein d'un ménage complexe comme il peut diriger ce ménage complexe ; il peut aussi, plus rarement, être un chef de famille monoparentale nucléaire ayant ou non été marié (de 8 à 12% des ménages selon les pays) (De Vos, 1996).

En Afrique, les situations apparaissent très contrastées, tant entre pays qu'entre milieu urbain et monde rural. Plusieurs raisons sont avancées dont les migrations et les spécificités culturelles. Au Botswana, par exemple, 50 % des familles rurales ont une femme à leur tête : la migration des hommes pour aller travailler dans les mines ou les villes sud-africaines en est l'élément explicatif (Gage & Meekers, 1994). Au Ghana, la présence importante des femmes à la tête des ménages s'expliquerait par le poids des structures matrilinéaires (Sow, 1995). Une étude ponctuelle sur le plateau de Dayes au Togo met aussi l'accent sur " la proportion importante de groupes domestiques dirigés par une femme dans les communautés autochtones : 30% chez les Ahlon et 20% chez les Ewe (...). Ceci résulte pour une part de l'instabilité matrimoniale (...), mais aussi d'un phénomène de rupture de la cohabitation des conjoints : en effet, lorsqu'un homme trouve un emploi en ville, son épouse demeure à Dayes " (Quesnel & Vimard, 1989).

Les pays sahéliens (Sénégal, Mali, Niger) semblent être ceux où les ménages dirigés par des femmes sont les moins nombreux, notamment en milieu rural. Lors du recensement réalisé au Niger[9] en 1992, 10% des ménages étaient dirigés par des femmes, le milieu urbain (16%) ayant un pourcentage deux fois plus fort que le milieu rural (8%) . Les recensements menés dans ces trois pays fournissent des données plus précises que les DHS. Ainsi, au Mali, le Recensement général de la population et de l'habitat (1987) dénombrait 1 364 079 ménages qui, pour 86,04 % d'entre eux avaient à leur tête un homme et pour 13,96 % une femme. L'âge moyen des femmes chefs de ménage était de 45 ans. L'enquête sénégalaise indique que, sur 837 408 ménages, 81,9 % étaient dirigés par des hommes et 18,1 % par des femmes, avec un âge moyen de 48,8 ans. C'est à Dakar, la capitale, que l'on retrouvait la part la plus importante de ménages ayant des femmes à leur tête (23,8 %). Les données démographiques, socio-économiques et culturelles sur les femmes du Burkina Faso, publiées par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie en 1993, indiquaient que 5,2 % seulement des ménages de l'ensemble du pays avaient à leur tête des femmes, avec une moyenne d'âge de 49,5 ans[10].

B - Les familles monoparentales de la première à la deuxième transition démographique

Les caractéristiques actuelles des familles monoparentales sont le résultat de l'articulation entre les évolutions démographiques en matière de fécondité, et secondairement de mortalité, et celles des modalités de constitution des familles.

1) Les principales caractéristiques des familles monoparentales dans les pays développés

La présentation des caractéristiques démographiques des familles monoparentales prend en compte 4 critères : le statut matrimonial, l'âge, le genre, le milieu social. Les données relatives aux enfants font l'objet d'une analyse spécifique et seront présentées dans le point II.B.3.

Dans l'ensemble de l'Union européenne en 1996, 21% des parents sans conjoint sont célibataires, 22% sont veufs et 57% sont séparés ou divorcés. Si la majorité des pays présentent des configurations assez proches de la moyenne, il convient de souligner le poids du veuvage en Grèce, Espagne, Italie, Portugal, et celui du célibat au Danemark et en Irlande (tableau 2). La situation actuelle est le résultat d'évolutions importantes dans les statuts matrimoniaux :

- la première est le déclin du veuvage comme statut matrimonial des parents seuls. Elle s'explique par la baisse de la mortalité précoce. En France, la carte de la part des veufs et veuves dans le total des familles monoparentales est étroitement corrélée à celle de la surmortalité précoce (Séchet et al., 2002). Les écarts dans la part des monoparents veufs ou veuves selon les pays sont plutôt le résultat de l'inégale croissance des autres facteurs de monoparentalité : le veuvage reste important dans les pays méditerranéens où la progression du célibat et des séparations et divorces a été moins intense.

- Le second facteur d'entrée dans la monoparentalité – séparation et divorce – est celui qui a le plus progressé et a le plus contribué à l'augmentation du nombre et de la part des familles monoparentales. Les pays où les familles monoparentales

[9] Le Niger ne fait pas partie des pays pris en compte par les *Demographic and Health Surveys*.
[10] Tous les chiffres sont empruntés à Fatou Sow (1995).

représentent une part importante des familles avec enfants à charge sont pour beaucoup d'entre eux des pays où les couples sont les plus instables et les divorces et séparations les plus fréquents (Royaume-Uni, Etats-Unis, Australie…).

- En ce qui concerne le troisième facteur, les naissances hors mariage (ou cohabitation), les situations sont variables d'un pays à l'autre. Malgré une tendance d'ensemble au déclin, liée à la baisse des taux de fécondité et à une meilleure maîtrise de la contraception, les niveaux sont élevés dans certains pays dont les Etats-Unis et le Royaume-Uni.

L'exemple britannique illustre bien l'influence du déclin du mariage et de la montée des divorces dans l'évolution de la structure par statuts matrimoniaux de l'ensemble des familles avec enfants à charge (tableau 4).

Tableau 4 : Les familles monoparentales dans l'ensemble des familles avec enfants à charge au Royaume-Uni de 1971 à 1998.

Unité : %	**1971**	**1976**	**1981**	**1986**	**1991-92**	**1996-97**	**1998-99**
Mères seules							
Célibataires	1	2	2	3	6	7	9
Veuves	2	2	2	1	1	1	1
Divorcées	2	3	4	6	6	6	8
Séparées	2	2	2	3	4	5	5
Ensemble	7	9	11	13	18	20	22
Pères seuls	1	2	2	1	1	2	2
Couples	92	89	87	86	81	79	75
Ensemble des familles avec enfants	100	100	100	100	100	100	100

Source : General Household Survey, Office for National Statistics Social Trends, tableau 2.5.

Les familles monoparentales sont d'abord des familles dirigées par des femmes (84% des parents seuls en Europe). Cette forte surreprésentation des femmes parmi les parents isolés est particulièrement marquée au Portugal (94% de femmes). Du fait d'un âge au mariage et à la paternité plus tardif chez les hommes, les pères seuls sont généralement plus âgés que les mères qui sont dans la même situation : la moitié ont plus de 44 ans contre 38 ans pour les femmes (Whitten, 1998). L'âge est également fonction des statuts matrimoniaux : les moins de 30 ans sont nombreux là où les célibataires le sont et inversement (Chambaz, 2000).

Avec moins de veufs et de veuves, plus de séparé(e)s et divorcé(e)s, la monoparentalité apparaît de plus en plus clairement comme le résultat du choix des parents (Bumpass, 1994). Les caractéristiques des familles monoparentales ont été profondément transformées par les mutations de la structure de l'ensemble des ménages : après avoir été surtout le fait de veuves (55,9 % des familles monoparentales féminines en France en 1968) et de "filles mères" de milieux défavorisés, la monoparentalité concerne aujourd'hui d'abord des femmes divorcées ou séparées, de tous milieux sociaux à l'exception du monde agricole où les familles monoparentales sont relativement sous-représentées (tableau 5). Aux Etats-Unis, le fait que dans les années 1980 la progression de la part des femmes chefs de familles ait été la plus rapide dans la population blanche est un bon indicateur de cette diffusion sociale de la monoparentalité (Diouf-Kamara, 1997). La monoparentalité ne peut donc plus être pensée comme un état mais bien comme une séquence de la vie d'une proportion croissante de parents, séquence d'autant plus courte que le parent et ses enfants sont jeunes (Insee, 1994).

Tableau 5 : Les mères seules dans les différentes catégories socioprofessionnelles (France, 2001)

	1	2	3	4	5	6	actives
Effectif	5 495	29 880	86 601	206 277	558 699	156 072	1 056 514
% des actives de la PCS	2,8	6,9	7,3	8,7	10,8	12,3	9,7 (total actives)

Source : INSEE, *Enquête sur l'emploi*, mars 2001. (PCS 1 : agriculteurs exploitants, 2 : artisans, commerçants, chefs d'entreprises, 3 : cadres et prof. intellectuelles sup., 4 : prof. intermédiaires, 5 : employés, 6 : ouvriers).

2) Dans les pays en développement : l'amorce d'une seconde révolution démographique ?

Brigida Garciá et Olga Rojas (2001) signalent que la question de l'arrivée de la seconde transition démographique, c'est-à-dire des phénomènes massifs de transformation des modalités de formation des unions et des formes familiales dans les pays développés à partir des années 1960, est présente dans de nombreuses études sur le mariage et la famille en Amérique latine. Nous poserons aussi cette hypothèse pour l'Afrique où pourtant la première révolution démographique est loin d'être achevée.

Dans l'ensemble des pays en développement, l'Amérique latine est le sous-ensemble qui présente les indicateurs de mortalité et de fécondité, d'urbanisation, de scolarisation, les plus proches de ceux des pays développés. Mais son histoire familiale, et notamment ses rapports au mariage, l'en différencie nettement. Considérer l'Amérique latine avec les pays en développement permet de mieux mettre l'accent sur les transformations en cours, et, en corollaire sur la diversité des situations des familles monoparentales latino-américaines.

La question est de savoir si, ou dans quelle mesure, l'accroissement de la part des ménages dirigés par des femmes est à relier aux impacts de la pauvreté et d'autres facteurs sociaux sur les populations les plus démunies, ou s'il concrétise l'émergence de nouveaux styles de vie dans les minorités privilégiées. Les indicateurs relatifs à l'espérance de vie à la naissance (73 ans pour les femmes), aux niveaux de fécondité (un peu moins de trois enfants par femme en moyenne), à la scolarisation primaire et secondaire (proche de 80% dans la majorité des pays), aux taux d'activité des femmes (près de 40%) sont fréquemment présentés comme des facteurs favorables à l'autonomisation des femmes et à l'émergence de nouvelles formes familiales, à une plus grande tolérance et un nouveau regard porté sur la cohabitation et encore plus sur la dissolution des couples.

L'âge au premier mariage ou à la première union a connu peu de changement, notamment dans les groupes les plus pauvres et les plus marginalisés, en milieu rural (petits paysans, journaliers, populations indigènes) et urbain (actifs non salariés précaires notamment) (Garciá & Rojas, 2001). Le creusement des écarts avec les groupes sociaux plus aisés et à niveaux de scolarisation plus élevés est interprété comme une conséquence de la pauvreté et de la précarité, ou plus précisément comme un moyen d'échapper à cette pauvreté[11]. Les deux auteures s'interrogent alors sur la signification de l'accroissement de la fréquence des ruptures familiales, divorces et séparations. Dans certains pays tels que la

[11] B. Garciá & Olga Rojas renvoie ici à l'étude de O. Oliveira, M. Eternod, M. de la Paz López, Familia y género en el análisis sociodemográfico, in B. Garciá (coord.), *Mujer, género y población en México*, El Colegio de México y SOMEDE, 1999, México, 295 p.

République Dominicaine la prégnance d'un système matrifocal a toujours été favorable à la formation de familles dirigées par des femmes. Le plus intéressant pour notre propos est la relation qui est faite avec la situation économique, et notamment avec la rupture dans les rythmes de développement intervenue au cours des deux dernières décennies du vingtième siècle. La relation n'est pas simple puisque certaines études montrent que le divorce est plus fréquent quand il y a croissance économique, ainsi que dans les zones urbaines où les femmes participent plus activement à la vie publique. Peut-être parce que le divorce, comme le mariage, a un coût et n'est pas accessible aux pauvres.

Les unions consensuelles ou passagères, fréquentes en Amérique latine, restent plus nombreuses dans les groupes les plus désavantagés. L'instabilité plus marquée de ces unions est plus nette en milieu urbain. Au cours de la seconde moitié du vingtième siècle, ces unions sont devenues plus fréquentes dans des pays d'Amérique latine où elles étaient moins présentes (Argentine, Chili, Mexique). Faut-il voir dans cette dynamique une expansion des formes traditionnelles propres à l'Amérique latine, ou l'émergence de types d'unions présentant des caractéristiques similaires à celles des pays développés ? A Buenos Aires[12], ces unions consensuelles ont progressé aussi bien dans les milieux défavorisés que dans des groupes plus âgés et aux revenus plus élevés, où elles font souvent suite à un divorce. Ainsi, divorces, unions consensuelles, et au final, monoparentalité, restent largement liés à la pauvreté, même s'ils sont, pour partie, l'expression de changements profonds dans la société et les comportements familiaux : " In short, the traditional Latin American consensual union is a long way from being the symbol of women emancipation and abandonment of the norms governing the institution of marriage that it is in most developed countries " (Garciá & Rojas, 2001).

Quelques études font le constat d'une même évolution vers une plus grande diversité des familles monoparentales (ou plus exactement des ménages dirigés par des femmes) en Afrique. En Côte d'Ivoire, la principale transformation dans la structure des ménages est la progression de la part des familles monoparentales (de 8% en 1975 à 12% en 1988 et 13% en 1998) (Vimard & Fassassi, 1999). Les signes de relâchement des liens du mariage sont nets et invitent là aussi à une analyse inspirée des théories sur l'évolution des types de familles. Les contrastes selon les milieux sociaux sont cependant particulièrement accusés. Les salariés agricoles, inactifs, petits commerçants et artisans aux revenus instables sont les plus touchés par le déclin de la cohésion sociale et familiale. A l'inverse, les liens familiaux paraissent beaucoup plus solides pour les ménages ayant une base économique plus assurée (revenus salariaux réguliers, possesseurs d'outils de travail rémunérateur).

En Afrique subsaharienne, quel que soit le lieu de résidence, le veuvage reste le principal facteur d'entrée dans la monoparentalité (Sow, 1995). Les recherches précises de Dieudonné Ouédraogo et Victor Pichet nous montrent son importance dans les situations de monoparentalité à Bamako. Le CERPOD (1993), à travers des données sur les femmes du Burkina Faso, vient confirmer cette figure de la monoparentalité : en 1991, 62% des femmes chefs de ménage au Burkina Faso étaient veuves. Cependant, la relative rareté des études prenant en compte la dimension monoparentale ou le caractère sexué impose de rester prudent quant à l'interprétation de ces quelques éléments chiffrés. La monoparentalité liée aux migrations de travail semble elle aussi en expansion, au point qu'il paraît possible de parler de mères "désertées" (Sow, 1995). Les mutations économiques peuvent donc accélérer la transformation des structures familiales et favoriser des formes d'unités domestiques assimilables à des familles monoparentales.

[12] D'après C. Wainerman & R. Geldstein (1994), Viviendo en familia : ayer y hoy, C. Wainerman (Ed.), *Vivir en familia*, UNICEF / LOSADA, Buenos Aires, pp. 181-235.

Ainsi, Vimard et Fassassi (1999) pensent que, comme en Amérique latine et à l'inverse de ce qu'ont connu les pays développés dans les années 1970 à 1980, les difficultés économiques de la décennie 1980 ("la décennie perdue") ont favorisé les ruptures familiales. Le relâchement des liens familiaux est alors le résultat de contraintes et non un choix en faveur d'une nouvelle norme sociale. Cependant, le maintien du niveau de monoparentalité observé à Abidjan en 1998, après dix ans de stabilisation de la situation économique, laisse suggérer que cette monoparentalité devient un phénomène structurel inscrit dans la durée, lié à un changement de la position de la femme dans l'économie et la société ivoiriennes, à une élévation de sa capacité d'autonomie dans la famille et la société.

3) Les enfants dans les familles monoparentales

Les évolutions dans les statuts matrimoniaux et la diversification des profils sociaux des familles monoparentales, combinées avec les évolutions de la fécondité, ont eu des répercussions sur les effectifs et les caractéristiques démographiques des enfants de familles monoparentales.

La première donnée significative est celle de la part des enfants vivant avec un seul parent. En 1996, dans l'ensemble de l'Union européenne, 13% des enfants de moins de 25 ans à charge vivaient au sein d'une famille monoparentale, les pourcentages variant de 6% en Grèce à 23% au Royaume-Uni (Whitten, 1998). Les enfants de familles monoparentales sont plus âgés que ceux des couples. En effet, la monoparentalité intervient le plus souvent après une séquence de vie en couple. Le pourcentage d'enfants vivant en famille monoparentale augmente donc avec l'âge : c'était en 1996 le cas de 10% des enfants de moins de 5 ans, de 13% de ceux âgés de 5 à 15 ans, de 14% des plus de 15 ans (Whitten, 1998). Aux Etats-Unis où l'on s'est inquiété de l'émergence d'une " société sans pères "[13], plus du quart des enfants de moins de 18 ans vivent dans une famille monoparentale et 15% sont soit élevés par un de leurs parents soit confiés à d'autres personnes : " Enfants du divorce, du remariage raté, de femmes non mariées, d'adolescentes célibataires, de familles restructurées où l'un des parents a cédé la place au nouveau partenaire de l'autre parfois du même sexe, enfants abandonnés, retirés à leurs parents, placés dans le système de l'assistance publique : ils sont de plus en plus nombreux et représentent plus de 40% des petits Américains ; parmi eux seulement quatre enfants sur cent vivent avec leur père " (Diouf-Kamara, 1997).

Dans un contexte de tendance à la baisse ou à la stabilisation à des niveaux faibles des taux de fécondité dans les pays développés, la progression du nombre d'enfants vivant dans une famille monoparentale est d'abord la conséquence des ruptures familiales. Au Royaume-Uni, le nombre d'enfants du divorce a doublé entre 1971 et 1981, passant de 82 000 à 159 000, pour ensuite se stabiliser à ce niveau ; un quart des enfants nés en 1979 a été confronté au divorce de ses parents avant d'avoir atteint ses 16 ans (Social Trends, 2000). Malgré l'incertitude des données, les études locales réalisées en Afrique montrent aussi cette tendance à la progression de la part des enfants vivant dans une famille monoparentale. En 1998, 13,2% des enfants de Côte d'Ivoire vivent dans une famille monoparentale contre 8% en 1975 (Vimard & Fassassi, 1999).

Les familles monoparentales présentent des spécificités qui les différencient des autres familles avec enfants. La plus importante tient à la taille. Le nombre moyen d'enfant par famille est plus réduit : 1,6 contre 1,9 pour les familles françaises en 1990 (Insee, 1994) ; 2 enfants dans les ménages dirigés par une femme contre 3 dans les ménages dirigés par un homme en Côte d'Ivoire (Vimard & Fassassi, 1999). Les familles de 1 enfant

[13] David Blankenhorn, *Fatherless America : Confronting our Most Urgent Social Problem*, Institute for American Values, 1995, cite par S. Diouf–Kamara (1997).

sont surreprésentées : 61,4% des familles monoparentales françaises en 1990 ne comptent qu'un enfant contre 41,4 % des couples avec enfants de moins de 18 ans (Insee, 1994). Autre exemple, celui de l'Autriche où les familles monoparentales (15,3% des familles avec enfants en 1991) comptent pour 70% d'entre elles un seul enfant (c'est le cas pour 43% des couples avec enfants) et pour seulement 7,5% trois enfants et plus (contre 18% des couples avec enfants) (Strell, 1999).

Cette prépondérance des petites familles ne doit pas faire oublier les familles monoparentales de trois enfants et plus : au Royaume-Uni, les enfants vivant dans une famille monoparentale féminine comptant 3 enfants et plus sont plus nombreux que ceux vivant dans une famille monoparentale féminine d'un seul enfant (tableau 6). Le nombre et l'âge des enfants au foyer diffèrent selon l'état matrimonial du parent : en France en 1990, les monoparents de 1 enfant sont plus jeunes et plus souvent célibataires (26,9 % des familles monoparentales de 1 enfant ont un parent célibataire contre 18,2% pour l'ensemble des familles monoparentales) alors que les familles monoparentales de 3 enfants et plus sont surreprésentées chez les parents veufs (24,2 % des familles monoparentales de 3 enfants et plus ont un parent veuf contre 20,8 % pour l'ensemble des familles monoparentales) (Insee, 1994). Surtout, ces familles monoparentales nombreuses présentent une répartition conforme à la géographie de la natalité et sont donc plus fréquentes dans les régions de forte fécondité (France du Nord, Irlande du Nord) (Séchet et *al.*, 2002 ; National Statistics, 2000).

Tableau 6 : Pourcentage d'enfants par types de familles au Royaume-Uni (1972 - 1999).

Unité : %	1972	1981	1991-92	1998-99
Couples				
Avec 1 enfant	16	18	17	15
Avec 2 enfants	35	41	37	36
Avec 3 enfants	41	29	28	26
Mères seules				
Avec 1 enfant	2	3	5	6
Avec 2 enfants	2	4	7	8
Avec 3 enfants	2	3	6	7
Pères seuls				
Avec 1 enfant	-	1	-	1
Avec 2 enfants ou plus	1	1	1	1

Source : General Household Survey, Office for National Statistics, Social Trends, tableau 2.21.

Avec le recul de l'âge moyen au mariage et à la maternité observé depuis les niveaux bas des années 1960, les naissances chez des femmes seules jeunes ou très jeunes ont été de plus en plus mal acceptées, de plus en plus stigmatisées, et au final ont constitué un enjeu politique majeur dans les pays les plus concernés, à savoir les Etats-Unis et le Royaume-Uni. En Angleterre et au Pays de Galles, le nombre de conceptions chez des jeunes filles âgées de 13 à 19 ans a fortement progressé dans les années 1980 pour atteindre un maximum en 1990 (68 ‰) avant de diminuer légèrement (63 ‰ en 1999). Un peu moins des deux tiers de ces conceptions a débouché sur des naissances. Le taux de fécondité des femmes britanniques de moins de 20 ans est de loin le plus élevé d'Europe : il est cinq fois plus élevé que le taux le plus faible, observé chez les jeunes femmes néerlandaises. Neuf fois sur dix, ces naissances ont lieu hors mariage et trois fois sur dix elles ne sont déclarées que par la mère. Pour H. Winchester (1990), ces nombreuses naissances chez les jeunes femmes britanniques tiendraient à la réduction des pressions exercées pour les inciter à abandonner l'enfant (en vue de son adoption) ou à se marier.

Aux Etats-Unis dans les années 1980, l'aide sociale accordée aux mères sans ressources (Aid to Families with Dependent Children) ayant quitté leurs parents et ne recevant pas d'aide de la part du père de l'enfant a été perçue comme une incitation aux ruptures familiales (Mare & Winship, 1991), un encouragement à la maternité adolescente et au décrochage scolaire. Les très jeunes mères américaines des années 1980 ont en général un niveau d'éducation faible et peu d'expérience professionnelle. Au final, l'aide sociale a pu être pensée comme un facteur favorable à la culture de rue, version contemporaine de la culture de pauvreté dans laquelle le fait, pour les garçons de se livrer à divers trafics, et, pour les filles, de faire un bébé seraient les moyens d'obtenir un statut et une reconnaissance (Anderson, 1991). Bien qu'elles soient souvent pensées comme le produit de la dissolution des valeurs familiales, les maternités précoces renvoient aux modalités traditionnelles de constitution de la famille dans les milieux populaires où, dans l'éducation des filles, le mariage et la maternité étaient porteurs d'un espoir de promotion sociale (Martin-Papineau, 2001). L'essor de cette culture de rue a par ailleurs été favorisé par l'extrême ségrégation des populations pauvres dans les *inner cities* et par l'isolement social qui en découle (Wilson, 1987).

C - Les disparités à l'intérieur des Etats

L'observation des disparités de répartition des familles monoparentales à des niveaux plus fins que l'échelle nationale permet de mettre en évidence des contrastes révélateurs de phénomènes économiques, sociaux, culturels, porteurs d'inégale vulnérabilité. Beaucoup d'études font état de contrastes entre régions, entre espaces urbains et espaces ruraux, entre quartiers d'un ensemble urbain. Ces observations qui révèlent des différences dans les caractéristiques démographiques et socio-économiques, ainsi que les conséquences des conditions d'accès au logement, sont présentées aux échelles régionale et intra urbaine.

1) Quelques exemples d'écarts entre régions

Les écarts régionaux dans la part des familles monoparentales sont l'expression de contrastes dans les structures démographiques et économiques. L'observation présente tout son intérêt quand elle dépasse la simple localisation des types de structures des ménages pour prendre en compte les caractéristiques d'âge, de composition, de revenus, de logement des familles monoparentales. L'étude réalisée à l'initiative de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale sur les familles monoparentales et la pauvreté en France montre un littoral méditerranéen où les familles monoparentales sont à la fois nombreuses et pauvres car souvent jeunes et inactives ; une région parisienne où elles sont nombreuses mais moins souvent pauvres qu'ailleurs dans le pays ; un Nord où les familles monoparentales jeunes, peu actives et avec de faibles niveaux de scolarisation, comptent souvent trois enfants et plus, et sont souvent pauvres (Séchet et al., 2002). (annexes 2 et 3).

En Italie, la baisse rapide des niveaux de fécondité explique celle du nombre de jeunes familles monoparentales qui, ailleurs, ont retenu l'attention. La population italienne connaît cependant, elle aussi, une croissance des naissances choisies hors mariage et des séparations et, globalement le pays participe à la transition rapide entre un ancien modèle de la famille monoparentale (veuvage ou illégitimité) et un nouveau (prépondérance des familles séparées ou divorcées). Toutefois, les contrastes sont importants entre le Nord et le Centre où les familles monoparentales sont plus âgées et plus souvent issues du divorce, et le Sud où la monoparentalité est le fait de femmes plus jeunes avec des enfants qui, souvent, ne sont pas reconnus par le père (Trifiletti & al., 2001). Le Brésil constitue un autre exemple de disparités liées à des écarts régionaux de développement économique : à Recife, dans le Nordeste plus pauvre, les ménages dirigés par des femmes avec des

enfants dépendants âgés de moins de 18 ans comptent plus d'enfants et plus de veuves que ceux des autres grandes villes du pays (Barros et al., 1994).

Les contrastes régionaux peuvent aussi, comme en Australie et au Canada, exprimer une dimension ethnique et culturelle. En Australie, la monoparentalité est plus fréquente dans les populations aborigènes. La part importante des familles monoparentales dans les deux grandes villes que sont Canberra et Darwin correspond à des réalités socio-économiques différentes : à Canberra, la capitale nationale qui offre beaucoup d'emplois qualifiés et connaît un niveau élevé de divorces, il s'agit d'une monoparentalité moderne. Darwin est par contre une ville de la frontière où les populations aborigènes à faible statut socio-économique et faible niveau de mariage sont très présentes (Winchester, 1990).

Au Canada, en 1996, les familles monoparentales sont relativement plus nombreuses dans les territoires et provinces excentrés et faiblement peuplés du Nuvanut, du Yukon et du Nord-Ouest, en Nouvelle-Ecosse et dans l'Île-du-Prince-Edouard, ainsi que dans les provinces plus urbanisées et développées de l'Ontario et du Québec, c'est-à-dire en fait dans les communautés autochtones du Nord et, dans une moindre mesure, dans les communautés francophones de l'Est (annexe 4). La proportion de parents seuls parmi les familles autochtones est estimée à 25% contre 16% pour l'ensemble des familles du Québec. Les modes de vie des communautés indiennes ou Inuits contribuent à la déstructuration des familles. La formation de familles monoparentales est favorisée par la faible institutionnalisation du mariage, et donc la fréquence du célibat et des séparations, mais aussi par une plus grande fréquence du veuvage (les taux de mortalité sont élevés parmi les populations autochtones où la proportion de familles monoparentales dirigées par un homme est plus importante qu'ailleurs – 75% de monoparents femmes dans le Nunavut contre 84,8% en Nouvelle-Ecosse par exemple. La proportion de familles monoparentales est beaucoup plus élevée dans les provinces comprenant une importante population francophone qu'en Colombie Britannique, qui est pourtant une région développée et industrialisée à l'instar de l'Ontario et du Québec, et que dans les provinces plus rurales des Prairies (Saskatchewan, Manitoba, Alberta) : 17,4% dans la Région Métropolitaine de Recensement de Montréal, 15,9% à Halifax (Nouvelle-Ecosse), 16,9% à Saint-John (Nouveau Brunswick) mais aussi 16,8% à Saint-John's dans le territoire français de Saint-Pierre-et-Miquelon.

3) Les écarts au niveau local

Des écarts de densité de la part des familles monoparentales s'observent aussi localement, entre villes et campagnes et au sein du milieu urbain.

La monoparentalité apparaît souvent comme un phénomène urbain. Les familles monoparentales représentent 26% des familles avec enfants à Helsinki contre 13,5% pour l'ensemble de la Finlande, les niveaux étant beaucoup plus faibles dans les autres provinces aux comportements familiaux plus traditionnels (Strell, 1999). En France en 1990, les familles monoparentales dans le total des familles avec enfants de moins de 25 ans ne représentent que 7,7% des familles dans les communes rurales contre 15,7% dans les unités urbaines de 20 0000 à 100 000 habitants et 16,7% à Paris, la moyenne nationale étant de 13,2% (Insee, 1994). Les écarts locaux entre zones d'emploi urbanisées et zones plus rurales sont souvent marqués : dans des zones d'emploi comme celles de Rennes, Nantes, Angers, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg, la part des familles monoparentales est nettement supérieure à ce qu'elle est dans les zones d'emploi voisines, qui sont aussi celles où la part des familles monoparentales-hommes est la plus élevée (Séchet et al., 2002) (annexe 2). Faut-il en conclure qu'en cas de passage à la monoparentalité, les femmes tendraient à partir vers la ville alors que les hommes resteraient davantage là où ils vivent et travaillent déjà ?

Cette surreprésentation urbaine s'observe aussi dans les pays en développement. Au Brésil, entre 1960 et 1986, la croissance des ménages dirigés par une femme a été la plus rapide dans les 10 plus grandes agglomérations du pays (Barros et al., 1994). En Afrique aussi, la proportion de ménages dirigés par des femmes est plus importante en ville qu'à la campagne, même si trois des 11 pays sélectionnés par le DHS (le Botswana, le Zimbabwe et le Kenya) sont dans le cas inverse. Le milieu urbain offre plus de tolérance à l'égard des situations de monoparentalité, la tradition y étant moins pesante, et une plus grande facilité d'accès au marché de l'emploi (Arneberg (1999) pour l'Erythrée).

Les écarts internes aux agglomérations se font sur la base d'une différenciation entre villes-centres et couronnes périurbaines. A travers leur étude sur l'évolution de la population de Wallonie, Oris et al. (2001), montrent comment, dans l'inégale capacité des groupes sociaux à mettre en œuvre des stratégies résidentielles, les familles monoparentales apparaissent particulièrement défavorisées : la proportion de femmes âgées de 25 à 39 ans vivant seules ou seules avec des enfants est de 36% pour l'ensemble des centres urbains wallons (elle atteint 44% à Liège) contre 24% dans les petites villes et le milieu périurbain, et 19% dans les communes rurales. En conséquence, 22% des enfants de moins de 15 ans des centres urbains vivent dans une famille monoparentale contre 13% des enfants des petites villes, 12% de ceux des communes périurbaines et 11% de ceux des communes rurales. Face à des représentations qui tendent à rejeter l'urbain et à considérer que l'espace idéal pour habiter est la campagne, l'essor de la périurbanisation et la redistribution des populations au travers des mobilités résidentielles provoquent des effets de tri social dont les familles monoparentales peuvent être les victimes. Les auteurs de l'étude font donc des pourcentages d'enfants de moins de 15 ans vivant dans un ménage monoparental et de femmes de 45 à 64 ans vivant seules ou en situation monoparentale, deux des variables de l'indicateur synthétique de bien-être de la population des communes de Wallonie.

En milieu uniquement urbain, les familles monoparentales subissent la ségrégation au niveau du quartier. On le voit à Montréal où les familles monoparentales représentent 32% des familles avec enfants mais où elles dépassent quatre familles avec enfants sur dix dans 6 des Centres locaux de services communautaires de la ville (figure 1). Dans certains secteurs de recensement, les proportions sont supérieures à 60%. Ces quartiers où les familles monoparentales sont nombreuses sont des quartiers historiques de l'Ile de Montréal.

Proportion des familles monoparentales parmi les familles avec enfants, selon le CLSC*, Montréal-centre, 1996

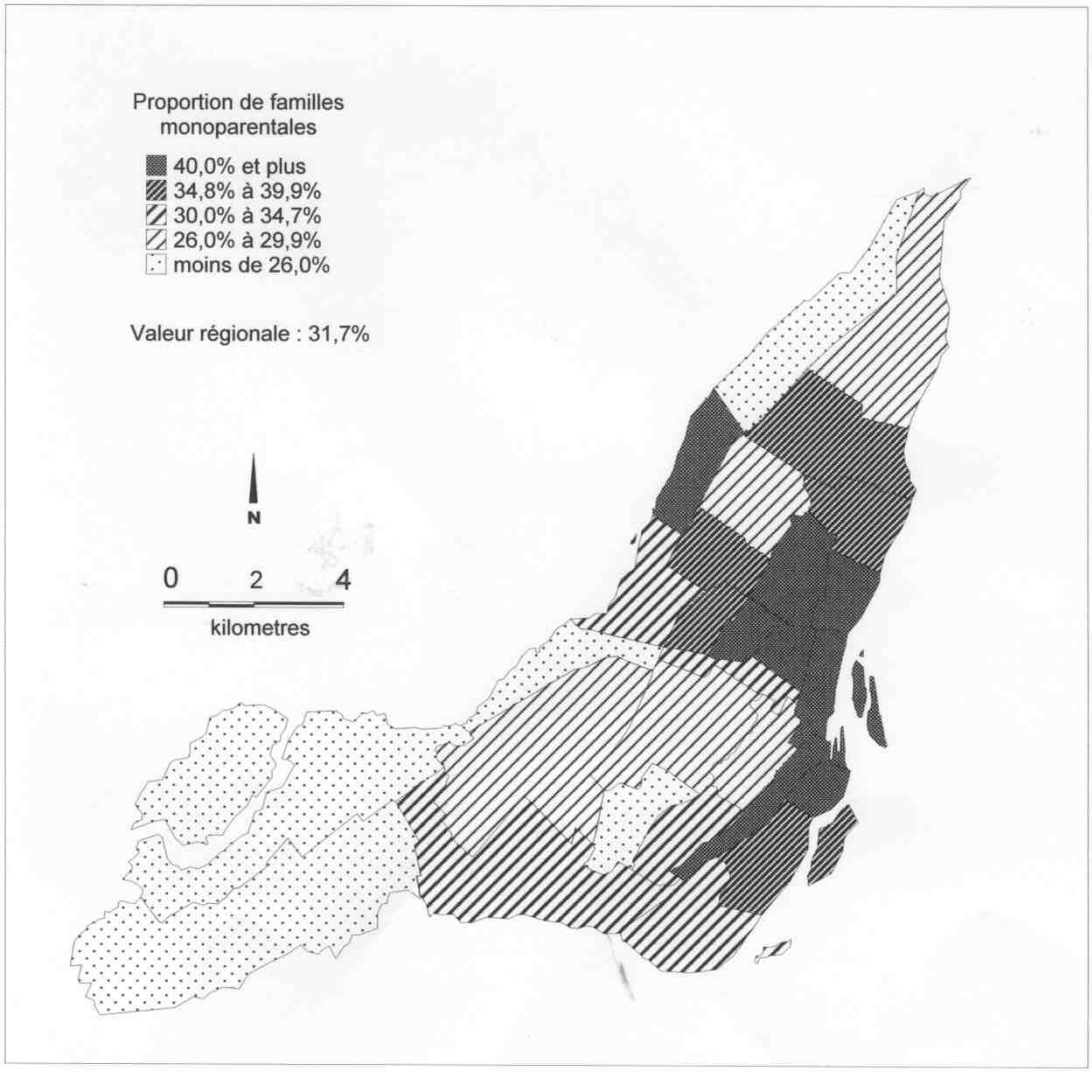

* CLSC : Centre local de services communautaires.

Source : Direction de la santé publique de Montréal-centre,
Site internet : www.santepub-mtl.qc.ca/index.html

En France, les familles monoparentales sont nombreuses dans les quartiers de la politique de la ville. Les structures familiales des quartiers en ZUS (Zone urbaine sensible) sont caractérisées par la surreprésentation des familles monoparentales et des familles nombreuses. Dans son *Atlas des contrats de ville 2000-2006*, la Délégation interministérielle à la ville indique que, parmi les quelques 730 000 familles résidant en ZUS et ayant au moins un enfant de moins de 25 ans, près de 30% sont monoparentales contre 17,4% au plan national, cette spécificité s'étant accusée au cours de la dernière décennie. Les regroupements de familles monoparentales pauvres sont encore plus marqués dans les *inner cities* des Etats-Unis : en 1980, dans les quartiers pauvres de Chicago (c'est-à-dire les quartiers où plus de 40% des ménages ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté), les

familles dont le chef est une femme représentent parfois plus de 70% des familles (Wilson, 1987).

Tableau 7 : Quelques caractéristiques des familles vivant dans les ZUS en 1999

	Total des ZUS Nombre et %	Agglomérations ayant une ZUS Nombre et %	France métropolitaine Nombre et %
Familles ayant au - un enfant de 0 à 24 ans	731 623	4 729 386	8 604 450
Part des familles monoparentales parmi les familles ayant au - un enfant de 0 à 24 ans	29,6%	21,2%	17,4%
Caractéristiques des familles monoparentales			
- parent de moins de 30 ans	15,8%	10,5%	10,3%
- parent homme	10,4%	12,6%	14,4%
dont homme inactif ou au chômage	*37,6%*	*23,8%*	*21,9%*
- parent femme	89,6%	87,4%	85,6%
dont femme inactive ou au chômage	*50,1%*	*33,8%*	*33,7%*
- ayant 3 enfants ou plus	21,1%	13,6%	13,4%

Source : Délégation interministérielle à la Ville*, Les contrats de ville 2000-2006. Atlas régional*, avril 2002, d'après Insee, recensements de la population.

III) MONOPARENTALITÉ ET PAUVRETÉ

La question de la monoparentalité est fréquemment associée à celle de la pauvreté et de sa féminisation (Garciá & Rojas, 2001 ; Jones & Kodras, 1990). Pourtant la plus grande sensibilité à la pauvreté des familles monoparentales, et tout particulièrement de celles qui sont dirigées par des femmes, fait l'objet de controverses. Celles-ci tiennent aux définitions adoptées, définitions des familles monoparentales puisque le critère retenu peut être juridique ou économique et démographique, mais aussi définitions de la pauvreté. Il est maintenant admis que le seul critère monétaire est très insuffisant pour définir la pauvreté. L'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion s'est d'ailleurs dans son premier rapport (2000), où a été soulignée la fréquence des situations de pauvreté dans les familles monoparentales françaises, attaché à dresser un état des lieux de la pauvreté et de l'exclusion. Il a d'abord tenté de clarifier les définitions et les concepts, avant de rappeler la nécessité de ne pas réduire la pauvreté à une seule approche monétaire mesurée par le revenu, et donc de prendre en compte aussi la pauvreté vécue, analysée à partir d'indicateurs de conditions de vie, et la pauvreté administrative qui dénombre les bénéficiaires de la solidarité nationale, c'est-à-dire de minimas sociaux. Le concept de pauvreté humaine, introduit en 1997 dans *le Rapport mondial sur le développement humain* du PNUD prend lui aussi en compte le fait que le revenu ne représente pas à lui seul la vie humaine. L'Indicateur de Pauvreté Humaine, noté IPH-1 pour les pays en développement, révèle des manques qui seraient masqués par une mesure de la pauvreté uniquement fondée sur le revenu (PNUD, 1998, 28). La pauvreté signifie davantage que l'absence de ce qui est nécessaire au bien-être matériel. Elle est la négation des possibilités de choix les plus essentielles au développement humain : longévité, santé, conditions de vie, dignité, respect de soi-même, épanouissement de ses potentialités, accès à tout ce qui donne sa valeur à la vie… Dans les pays de l'OCDE, l'IPH-2 prend en compte un quatrième critère, l'exclusion.

La synthèse des connaissances sur les relations entre monoparentalité et pauvreté est effectuée sur la base de la distinction entre pauvreté économique et pauvreté des conditions de vie, et de leurs conséquences. Pour les familles, il faut en effet ajouter la question de la pauvreté des enfants. Les débats débouchent sur une remise en cause de l'analyse dominante qui prévaut dans les pays riches et qui consiste à considérer la monoparentalité,

voire les comportements des femmes, comme des facteurs de pauvreté. L'alternative considère la pauvreté comme une cause d'augmentation des situations monoparentales.

A - La pauvreté économique et les familles monoparentales

1) Des familles plus pauvres que les autres ?

Dans les "pays riches", l'évolution des facteurs de monoparentalité et sa diffusion à tous les mieux sociaux ont débouché sur une plus grande diversité des profils des familles monoparentales. Pourtant, aucune donnée ne semble remettre en cause le constat que les familles monoparentales soient plus que les autres, à l'exception des familles nombreuses avec un seul actif, concernées par la pauvreté.

En 1996, en France, les taux de pauvreté monétaire des familles monoparentales féminines calculés à partir des revenus corrigés, c'est-à-dire en prenant en compte les revenus du patrimoine et les loyers fictifs, étaient de 19,8% pour l'ensemble des familles monoparentales, et de 23,9% lorsque les mères étaient inactives, contre 8,5% pour l'ensemble des familles avec enfants (Loisy & Crenner, 2000). A nombre d'enfants identique, entre couples et familles monoparentales, les taux de pauvreté monétaire varient du simple à plus du double : 14% contre 5,9% avec un enfant à charge, 20% contre 6,5% avec deux enfants à charge, 24% contre 11% avec trois enfants et plus. De plus, entre 1985 et 1995, la situation s'est dégradée puisque le taux de pauvreté des familles monoparentales est passé de 11,8% à 17% (Herpin & Olier, 1998). Une proportion importante de familles monoparentales perçoit l'un des principaux minimas sociaux : en 1998, 12,3% sont bénéficiaires de l'allocation de parent isolé et 15,5% du revenu minimum d'insertion.

La situation française n'est pas exceptionnelle : d'après Eurostat, les familles monoparentales européennes ont en moyenne un niveau de vie[14] inférieur de 11% à celui des ménages avec enfants comptant un seul actif, de 23% à celui de l'ensemble des ménages avec enfants, et de 27% à celui de l'ensemble des ménages (Whitten, 1998 ; Chambaz, 2000). Le risque de pauvreté est pour elles deux fois plus élevé que pour l'ensemble des ménages. Le déficit de niveau de vie est faible au Portugal, en Grèce, en Italie, en Espagne, où l'hébergement et la solidarité familiale sont intenses, et au Danemark. En considérant le seuil de pauvreté défini pour chaque pays comme la demie médiane des niveaux de revenus nationaux, une famille monoparentale sur quatre est pauvre en Europe. Le déficit de niveau de vie par rapport aux autres familles avec enfants et le taux de pauvreté des familles monoparentales sont particulièrement élevés en Allemagne et, surtout, au Royaume-Uni (un tiers des familles monoparentales).

Aux Etats-Unis, les taux de pauvreté des familles monoparentales ont toujours été supérieurs à ceux des autres familles. En 2000, ils étaient de 11,5% pour les familles monoparentales-hommes et de 24,7% pour les familles monoparentales-femmes contre 4,7% pour les couples avec enfants (US Census).

Le premier facteur pouvant expliquer cette plus grande sensibilité des familles monoparentales à la pauvreté tient au fait que la situation de parent seul génère des surcoûts. Les dépenses liées au logement et à la garde des enfants pèsent particulièrement lourd dans le budget des familles monoparentales françaises (Herpin & Olier, 1998), et cela même si les transferts sociaux réduisent fortement la pauvreté économique de ces familles.

[14] Le niveau de vie retenu par Eurostat est un niveau de vie standardisé dénommé "niveau de vie PPA" : la Parité de Pouvoir d'Achat est un taux de conversion sur la base des prix d'une sélection de produits comparables qui tient compte du pouvoir d'achat réel de la monnaie (avant l'euro). Les montants obtenus en application de ce taux sont appelés standards de pouvoir d'achat (SPA).

En Europe, en 1996, 80% des familles monoparentales isolées bénéficient de transferts sociaux et 60% de prestations familiales (les proportions sont respectivement de 68 et 50% pour les familles avec enfants) (Chambaz, 2000). Les revenus sociaux représentent en moyenne 34% des ressources des familles monoparentales contre à peine 10% pour l'ensemble des familles avec enfants. Sans transferts sociaux, la proportion de familles monoparentales pauvres dépasserait une famille sur deux. L'impact des transferts sociaux sur la réduction de la pauvreté a une géographie qui est celle des politiques sociales : il est faible dans les pays de l'Europe méditerranéenne, maximal au Danemark (42% des familles monoparentales isolées sont pauvres avant transferts sociaux et 3% après) et significatif en Finlande, Autriche, Irlande, Belgique, Pays-Bas, France, mais aussi au Royaume-Uni. Dans ce pays, en l'absence de transferts sociaux, plus de 75% des familles monoparentales isolées seraient pauvres.

Dans les pays du sud de l'Europe (Grèce, Italie, Portugal, Espagne), les transferts privés jouent un rôle quasiment aussi important dans la réduction de la pauvreté que les transferts sociaux. Ces transferts passent notamment par l'hébergement : à l'exception du Portugal, les familles monoparentales hébergées ont des niveaux de vie supérieurs à ceux des familles monoparentales isolées, l'impact de l'hébergement étant maximal en Espagne (Chambaz, 2000). L'Irlande est le seul pays où les deux types de transferts, sociaux et privés, jouent fortement.

A l'intérieur des Etats, les taux de pauvreté des familles monoparentales varient selon plusieurs types de facteurs. Le premier est démographique : il s'agit du nombre d'enfants. Malgré des prestations sociales plus élevés, les familles monoparentales françaises comptant trois enfants et plus, pourtant plus âgées et plus souvent divorcées que l'ensemble des familles monoparentales, sont les plus concernées par la pauvreté. La dimension ethnique est également importante. Aux Etats-Unis, les écarts se maintiennent entre les femmes blanches non hispaniques seules avec des enfants (en 2000, 16,9% d'entre elles étaient pauvres) et les femmes hispaniques et noires de même statut familial (leurs taux de pauvreté étaient respectivement de 34,2% et 34,6%). Le facteur le plus important est cependant la situation au regard de l'emploi.

En ce qui concerne les pays en développement, de nombreuses études relatives aux familles monoparentales, ou, plus souvent, aux ménages dirigés par des femmes, tendraient à contester la plus grande sensibilité de ces familles ou ménages à la pauvreté monétaire. Bien qu'il y ait un certain consensus sur le fait que les femmes sont, à titre individuel, désavantagées, les études comparatives réalisées à partir des données officielles de 14 pays d'Amérique latine et des Caraïbes montrent une réduction de la part des ménages dirigés par des femmes dans le total des ménages pauvres et remettent en cause l'effectivité de la surreprésentation de la pauvreté dans ces ménages. En fait, le choix de la définition est au cœur de l'analyse. La comparaison des ménages du Salavador et du Costa-Rica dirigés *de jure* par des femmes et des ménages qui le sont *de facto* (*female maintened households*) donne des résultats plus conformes aux attentes en montrant une surreprésentation des ménages dirigés par les femmes dans les ménages pauvres et extrêmement pauvres (Gammage, 1999). Une telle approche ne permet cependant pas de dire précisément ce qu'il en est des familles monoparentales (annexe 5).

Pour l'Afrique subsaharienne, " c'est en partie la pauvreté qui aujourd'hui rend les femmes chefs de famille ou responsables à part entière de leur entretien. C'est parce que les hommes perdent leur emploi ou n'arrivent pas à en trouver, parce qu'ils abandonnent partiellement ou totalement leurs responsabilités familiales ou émigrent en raison de difficultés économiques, des conflits politiques ou autres circonstances que les femmes se retrouvent seules à maintenir la famille, assurer l'entretien et l'éducation des enfants " (Sow,

1995). Les relations de causalité entre monoparentalité et pauvreté sont cependant loin d'être systématiques et elles sont d'autant plus complexes à explorer que les données font défaut et que les situations sont variées : " Aucun élément convaincant n'indique que l'incidence de la pauvreté soit plus élevée chez les femmes chefs de ménage que chez les hommes chefs de ménage. […] l'incidence de la pauvreté n'est statistiquement plus élevée chez les premières que chez les seconds que dans deux pays de l'Afrique subsaharienne sur six. Le sexe du chef de ménage n'est donc pas un élément particulièrement utile pour prévoir le degré de pauvreté d'un ménage et il ne constitue pas en lui-même un critère de ciblage efficace. Les schémas suivant lesquels les femmes et les filles sont désavantagées persistent indépendamment du sexe du chef de ménage. La situation des femmes et des enfants dans les ménages pauvres dirigés par un homme polygame pourrait être plus préoccupante " (Banque mondiale, 1999). Dans les villes d'Erythrée, les ménages tenus par des femmes ne sont généralement pas plus pauvres que ceux tenus par des hommes, mais ils présentent une grande diversité de situations : les jeunes divorcées sont identifiées comme les plus pauvres car elles cumulent l'absence de compensation financière et l'absence du soutien familial, c'est-à-dire l'absence de transferts privés (Arneberg, 1999).

L'analyse doit en fait se faire dans une approche globale de la relation à la pauvreté et à ses déterminants qui intègre les rapports de genre. Quand elle est "désirée", la monoparentalité apparaît comme un tremplin. Elle est alors un facteur d'ascension sociale et économique. A Dakar et Saint-Louis, après un divorce, les femmes, libérées de la tutelle de leur mari, peuvent avoir l'opportunité d'une promotion économique et sociale. Le divorce, longtemps considéré comme un risque social, peut permette aux femmes de chercher un nouvel époux, souvent d'une catégorie sociale supérieure au précédent. Il est de plus en plus fréquent : à Dakar, au moins un tiers des unions se termine par un divorce, et dans plus de 80% des cas, il se fait à l'initiative de la femme. A Saint-Louis, 63% des divorces judiciaires ont été intentés par une femme (Antoine, 1998).

La monoparentalité "subie" peut se lire à travers des situations personnelles, mais elle est aussi le résultat de la dramatique régression économique du continent africain. Le premier cas de figure peut être illustré par les divorces coutumiers du Sénégal où l'homme n'est pas tenu de participer à l'entretien des enfants, ce qui place la femme dans une situation financière délicate, surtout lorsqu'elle ne dispose d'aucune source de revenus (Antoine, 1998). Au niveau macroéconomique, la paupérisation de l'Afrique apparaît comme une source d'augmentation de la monoparentalité subie. Le revenu par habitant est aujourd'hui inférieur à celui de la fin des années 1960 et près de la moitié de la population de l'Afrique subsaharienne vit sous le seuil de pauvreté (Banque mondiale, 2000). Dans la région de Dayes au Togo, la détérioration de la situation économique de la cellule nucléaire est désormais la cause dominante des divorces : les hommes ne parviennent plus à subvenir aux besoins de leur famille (Quesnel & Vimard, 1989). Les situations de crise aiguë, où le désastre économique est imbriqué avec des situations locales d'isolement ou de catastrophes (guerres ou épreuves climatiques), amènent les populations à un état de survie permanent dans lequel les femmes, moins mobiles, paient toujours un lourd tribut. Les camps de réfugiés concentrent des proportions importantes de familles monoparentales qui sont le résultat direct des situations de détresse (Laliberté-Béringar, 2001).

2) Les familles monoparentales et l'emploi

L'affranchissement par rapport aux présupposés fonctionnalistes sur la famille a permis un renouvellement des approches de la relation entre vie familiale et vie professionnelle : les deux univers sont maintenant traités de manière symétrique et équivalente (Hantrais & Letablier, 1996).

Les taux d'activité des mères seules sont supérieurs à ceux des mères vivant en couple. En 1996 en Europe, le taux d'activité des mères isolées est de 68% contre 61% pour les autres mères avec enfants à charge. Dans l'ensemble, les mères seules travaillent un peu moins souvent à temps partiel que les mères vivant en couple : 33% des mères isolées étaient concernées contre 40% en moyenne pour les autres mères avec enfants (Whitten, 1998). Au Canada, seulement 19% des mères seules, contre 29% des autres mères, étaient en emploi à temps partiel en 1991, bien que le temps partiel y soit plus développé qu'en Europe (Statistique Canada, 1992). Malgré tout, les taux d'activité des mères seules sont inférieurs à ceux des autres chefs de ménages : en moyenne, 68% des mères isolées exerçaient une activité professionnelle en 1996 contre 84% des pères isolés et 93% des autres chefs de famille avec enfants à charge. L'écart était particulièrement important au Royaume-Uni où les mères seules sont proportionnellement moins actives que les autres mères (51% contre 61% pour les autres mères et 93% pour autres chefs de ménage). A l'inverse, en Grèce, en Espagne, en Italie et au Luxembourg, les mères isolées participent davantage au marché de l'emploi que les autres mères avec enfants à charge.

Tableau 8 : Statut d'activité et type d'emploi des parents européens sans conjoint - Ensemble des familles monoparentales, isolées ou hébergées en 1996

%	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	UK	UE-14
Actifs occupés	61	75	71	59	47	76	38	51	63	50	74	75	63	45	59
à temps plein	76	91	73	90	88	88	62	92	Ns	57	74	92	95	61	78
à temps partiel > 15h	18	6	19	7	9	12	27	7	Ns	32	25	6	4	31	17
à temps partiel < 15h	6	3	8	3	3		11	1	ns	11	1	2	1	8	5
Chômeurs	10	5	10	12	16	11	7	7	12	10	5	2	15	9	10
Inactifs	29	20	19	29	37	13	55	42	25	40	21	23	22	46	31

Source : Eurostat, *Panel communautaire des ménages, vague 3 (1996)*. Exploitation DREES

Une typologie des relations à l'emploi se dessine par grandes régions géographiques. Dans les pays nord-américains et nord-européens, les taux d'activité des mères seules sont globalement élevés, généralement supérieurs à 70% pour une mère avec un enfant. En Suède, la proportion de parents seuls qui travaillent est très élevée puisqu'elle est de l'ordre de 90%, alors qu'elle oscille entre 50 et 70% dans la plupart des pays de l'OCDE. L'insertion professionnelle se réalise fréquemment dans des emplois à temps partiel (Chambaz, 2000 ; OCDE, 2001). Dans les pays du sud de l'Europe, les mères isolées sont moins souvent actives mais, lorsqu'elles le sont, elles intègrent plus fréquemment un emploi à temps complet (souvent temporaire).

Plus que dans les autres pays, le choix se fait entre l'emploi et le retrait temporaire du marché du travail voire l'inactivité. Les risques de précarité tiennent à la fréquence des emplois de courte durée, et donc à un chômage récurrent. Les situations des familles monoparentales vis-à-vis du marché du travail (tableau 8) apparaissent les plus défavorables en Grande-Bretagne, en Irlande, mais aussi aux Pays-Bas : taux d'emploi inférieurs à 50% en 1999 et proportions élevées de parents seuls se réfugiant dans l'inactivité, niveaux élevés du temps partiel (43% aux Pays-Bas, 39% au Royaume-Uni) montrent la précarité de leur situation et supposent une forte dépendance.

C'est dans les pays où les niveaux d'activité des parents seuls sont les plus élevés que les taux de pauvreté des familles monoparentales sont les plus bas (Belgique, Danemark, France, et surtout Suède). Les mères françaises élevant seules des enfants ont des taux

d'activité plus élevés que celles de tous les autres pays de l'Union européenne. Toutefois, l'emploi ne les préserve pas de la pauvreté : 40% d'entre elles ont un bas revenu du travail (c'est-à-dire inférieur aux 2/3 de la médiane des revenus individuels du travail).

Les mères isolées, parce qu'elles sont femmes et mères, sont confrontées à des discriminations et contraintes qui les handicapent face au marché du travail. Leur plus grande sensibilité au chômage en rend compte. Ainsi, le taux de chômage des mères isolées de l'Union européenne se situait à 17% en 1996, alors qu'il était de 11% pour les autres mères ayant des enfants à charge, de 10% pour les pères seuls et de 6% pour les autres chefs de famille avec enfants à charge (Whitten, 1998).

Les écarts de salaires entre les hommes et les femmes sont un autre aspect des discriminations de genre sur le marché du travail. Pour les pays de l'OCDE, ces écarts sont particulièrement importants en Europe du sud, au Japon, en Corée du sud, et plutôt faibles en Belgique, au Danemark, en France, en Australie. Les différences réelles de salaires entre les mères seules et les pères en couple sont en fait encore plus importantes puisque les mères intègrent plus souvent des emplois précaires (OCDE, 2001).

Le diplôme n'offre qu'une protection relative. Les mères seules peu diplômées occupent souvent des emplois précaires faiblement rémunérés, de courte durée et se retrouvent fréquemment au chômage et dans les dispositifs de l'aide sociale, surtout quand elles appartiennent aux minorités ethniques. Dans les services sociaux au Québec, plus de la moitié des bénéficiaires de l'aide de dernier recours est célibataire et jeune ; les mères seules immigrées et peu diplômées sont surreprésentées (Gouvernement du Québec, 1995). Mais des difficultés existent aussi pour les femmes les plus diplômées : leurs longues journées de travail augmentent leur stress (Santé Canada, 1998).

Les contraintes qui pèsent sur les mères, et sont exprimées en terme de difficulté à concilier les temps professionnels et familiaux, provoquent des discriminations du côté de l'offre de travail (Barros et al., 1994). Ces contraintes, qui relèvent d'un " effet famille ", s'imposent aux mères isolées qui n'ont pas de partenaire pour partager les tâches domestiques et le soin aux enfants, et qui doivent assumer un travail, source de revenu essentielle pour la famille. Pour elles, l'ajustement ne peut se faire par une redistribution des tâches domestiques. Il passe donc par une adaptation du travail, d'autant plus marquée que le nombre d'enfants augmente : les taux d'activité diminuent et la part des actives à temps partiel augmente avec le nombre d'enfant (Whitten, 1998) (tableau 9).

La présence d'enfants en bas âge compromet l'activité professionnelle. Ainsi au Canada en 1991, un quart des mères dont l'enfant a moins de trois ans était au chômage, et près des deux tiers se retrouvaient dans l'inactivité. Les mères seules dont les enfants sont d'âge préscolaire travaillent aussi plus à temps partiel : 26% des mères seules occupées ayant un enfant de moins de six ans contre 17% de celles dont le plus jeune enfant a entre 6 et 15 ans (Statistique Canada, 1992).

Tableau 9 : Taux d'activité des mères isolées (15-64 ans)
selon le nombre d'enfants à charge en 1996 dans différents pays d'Europe

En %

	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
Union européenne	**72**	**66**	**50**
Allemagne	80	72	51
Autriche	82	84	68
Belgique	73	77	67
Espagne	61	72	65
Finlande	80	80	62
France	87	86	71
Grèce	67	70	61
Irlande	53	51	39
Italie	66	64	52
Luxembourg	76	67	57
Pays-Bas	60	56	46
Portugal	78	75	75
Royaume-Uni	59	49	35

Source : Peter Whitten, Les familles monoparentales dans l'Union européenne, *Insee première*, n° 620, 1998, d'après Eurostat, Enquête sur les forces de travail.

En France, l'évolution des rythmes de travail pose encore plus fortement qu'avant les problèmes concrets de services d'offre et d'accès aux services d'accueil des enfants. La question est particulièrement prégnante en Amérique du Nord. Plusieurs études mentionnent que des responsables de familles monoparentales ne connaissent pas ou manquent de confiance dans les dispositifs de garde (Gouvernement du Québec, 1995). Aux Etats-Unis, Sharon Long (1998) signale les difficultés des mères non mariées pour concilier travail et responsabilités familiales du fait de l'absence de dispositifs de gardes financièrement abordables pour elles ; aussi placent-elles fréquemment leurs enfants dans des services de faible qualité. Dans ce pays qui a adopté des politiques de *workfare* (Cf. partie suivante), l'insuffisance de structures peu coûteuses a débouché sur une mobilisation en faveur du *childfare* (Barratz & White, 1996).

Dans un tel contexte, les préoccupations premières des mères seules sont plus le bien-être de la cellule familiale que l'emploi extérieur. Les mères seules auraient un intérêt mitigé pour le retour immédiat à l'emploi, parce qu'il est une source d'anxiété et modifie les habitudes. Le revenu d'assistance dont elles bénéficient peut être considéré comme un soutien permettant une certaine indépendance économique, et comme le revenu remplaçant celui d'un conjoint inexistant. Si elles reconnaissent que l'emploi ou les études contribueraient à leur épanouissement personnel, des obstacles psychologiques et sociaux existent. Ils pèsent surtout dans les milieux populaires où le rôle des femmes est traditionnellement de rester à la maison pour s'occuper des enfants. Pour les mères faiblement diplômées, issues des milieux les moins aisés, le divorce ou la séparation est souvent synonyme de repli dans la cellule familiale, ce qui diminue les chances de réinsertion (Martin, 2001).

Dans les pays du Sud, aux discriminations de genre sur le marché de l'emploi s'ajoutent les effets de contextes économiques peu favorables aux populations pauvres, et qui rendent encore plus difficile l'accès à des revenus. Le même constat qu'ailleurs peut être fait sur l'effet de la position des femmes sur le marché de l'emploi, et, plus largement, de l'économie. Pour l'Amérique centrale, F. Louat et al. distinguent trois groupes de facteurs de moindre revenu pour les femmes chefs de ménage :

- un moindre accès au capital financier et à la propriété foncière. Faute d'emplois salariés en nombre suffisant et faute d'accès au crédit, les femmes sont

surreprésentées dans la micro-entreprise et le petit commerce qui procurent des revenus plus faibles et plus aléatoires (Gammage, 1999) ;

- un moindre capital humain lié à une moindre scolarisation. Cependant, même là où la scolarisation des filles n'est plus un problème, comme en Jamaïque ou dans les villes brésiliennes, celles-ci réduiront leur temps de travail pour dégager du temps : l'entretien du ménage et la prise en charge des enfants ne sont pas vécus comme compatibles avec un travail à temps plein (Barros et al. 1994).

- des discriminations de genre qui font que, malgré des niveaux de formation équivalents ou supérieurs, les femmes peuvent être moins payées : " The unexplained (discriminatory) portion of the differential is so strong that it not only explains the whole gap but negates the effect of women having higher endowments. In short, wage differentials in Jamaïca are not a function of different levels of human capital between men and women but are instead due to the pricing mechanism" (Louat & al., 1993).

Au final, pour Barros et al. (1994), si les ménages brésiliens dirigés par des femmes sont plus souvent pauvres ce n'est pas parce qu'il y a un seul pourvoyeur de revenus dans le ménage mais parce que celui-ci a des niveaux de revenus plus faibles ; l'enjeu politique réside donc moins dans l'essor du *workfare* que dans la réduction des facteurs de discrimination dans l'offre et la demande de travail.

En Afrique, la situation des familles monoparentales doit être éclairée au regard du contexte économique de paupérisation du continent et des relations sociales guidées par les relations de genre. Les inégalités de genre, qui limitent les possibilités d'accès des femmes aux sources de revenus, sont un blocage pour les familles monoparentales dirigées par des femmes (annexe 6). En raisons des codes sociaux traditionnels, " les femmes sont désavantagées par rapport aux hommes, du point de vue de l'accès aux actifs et ressources de base nécessaires " (PSA, 1998). En ce qui concerne les activités agricoles, les Africaines effectuent en moyenne 90% des travaux de sarclage et de désherbage et 60% des travaux liés à la récolte et à la commercialisation (Banque mondiale, IFPRI, 1999), mais leur labeur ne leur donne que peu de possibilités de reconnaissance économique. En milieu urbain, les activités dans lesquelles elles sont engagées appartiennent très majoritairement au secteur informel. De manière plus générale, les femmes, ainsi que l'ensemble des démunis, rencontrent de grandes difficultés pour accéder aux techniques de production et à des services financiers adaptés. Le manque de capital de base freine leur investissement dans des activités génératrices de revenus : en Afrique, les femmes reçoivent moins de 10% du crédit accordé aux petits paysans et 1% de l'ensemble du crédit à l'agriculture (Banque mondiale, 1999). Le développement du microcrédit apparaît donc comme un moyen de lutter contre la pauvreté, qu'elle soit urbaine et rurale.

B - Les familles monoparentales face aux aspects non économiques de la pauvreté : pauvreté des conditions de vie, pauvreté de temps et isolement social

Alors que les études consacrées aux aspects démographiques, économiques, politiques de la monoparentalité sont très nombreuses, rares sont celles qui portent sur la difficulté et la diversité des modes de vie des familles monoparentales : " Knowing about low income levels and high poverty rates for example may not normally provide any better understanding of how economic constraints influence various aspects of life. One more or less obvious consequence of low income for instance is limited purchasing power, but how this affects everiday life and what other difficulties derive from these limitations remains somehow nebulous " (Strell, 1999). Les conditions de vie liées aux aspects non

économiques de la pauvreté sont un facteur supplémentaire de vulnérabilité pour les familles monoparentales féminines. Les inégalités de genre croisent les inégalités sociales pour déboucher sur une " énorme inégalité de destins sociaux " (de Certaines et al., 2000). Les conditions de logements et les capacités à maintenir ou tisser des réseaux sociaux alors que s'impose la nécessité de "faire face" sont deux domaines d'émergence de la pauvreté des conditions de vie des familles monoparentales.

De telles études sont plus fréquentes pour les pays du Sud où le manque de temps, le difficile accès aux services et infrastructures de base, l'analphabétisme sont autant de freins à la possibilité de revenus permettant la satisfaction du bien-être élémentaire et la reconnaissance sociale. L'évolution des relations de genre se fait parallèlement aux dynamiques socio-économiques et politiques plus globales. La monoparentalité peut être un tremplin pour accéder à des activités économiques nettement plus rentables, à une amélioration des conditions de vie et à des prises de responsabilités revendiquées (monoparentalités désirées). L'augmentation des taux d'urbanisation et la progression sensible des niveaux de scolarisation des femmes ont favorisé ces mutations (Antoine, 1998). Elle peut, a contrario, entraîner une dégradation des conditions de vie, quand les femmes ne peuvent se dégager d'un travail domestique accaparant, épuisant et dont dépend la survie quotidienne.

1) De la pauvreté économique à la stigmatisation par le logement

L'étude de Monika Strell (1999) sur les conditions de logement des mères seules en Autriche et en Finlande ou celle de Bob Dirrell et Virginia Rapson (2002) sur les besoins en logements des parents seuls en Australie sont deux des rares études portant spécifiquement sur le logement des familles monoparentales. La rupture des couples s'accompagne souvent d'une régression résidentielle ; la faiblesse des revenus d'une grande partie des familles monoparentales limite considérablement les possibilités de choix résidentiels. La question du logement est abordée sous plusieurs aspects : confort, statut, type de logement, modalités d'accès (on rejoint là la question des politiques), localisation.

- Le confort. En Finlande, où les normes sont élevées, 81% des familles monoparentales bénéficient des principaux éléments de confort (sanitaires et chauffage) contre 91% des couples avec enfants de moins de 18 ans. Les écarts dans l'accès au confort selon le type de ménages sont beaucoup plus marqués dans les pays où globalement l'offre de logement est de moindre qualité.

- Le statut : cet aspect est beaucoup plus discriminant (annexe 7). Les monoparents sont moins souvent propriétaires de leur logement et beaucoup plus souvent locataires que les autres familles avec enfants : en France, 30% de familles monoparentales sont propriétaires contre 60% pour les couples avec enfants (Insee, Enquêtes logement) ; en Finlande, pays de forte tradition d'accession à la propriété, les taux sont respectivement de 55% contre 83% ; en Autriche, de 31% contre 64% (Strell, 1999) ; en Australie de 36% contre 75% (Birrell & Rapson, 2002) ; aux Etats-Unis, de 31% contre 72% (US Census). Les familles monoparentales finlandaises sont particulièrement présentes dans le parc locatif social. Le parc privé plus ou moins dégradé des vieux quartiers, disponible rapidement en cas de rupture du couple, peut aussi être un choix (c'est le cas à Wollongong étudié par Hilary Winchester).

- Le coût du logement. Surreprésentées dans certains segments du parc de logement, les familles monoparentales des pays développés vivent moins souvent dans une maison individuelle et plus fréquemment dans l'habitat collectif que les autres familles avec enfants. Trouver un logement adapté aux besoins et

financièrement supportable est souvent difficile : en 1993, les familles monoparentales finlandaises avec au moins un enfant de moins de 7 ans et celles dont le plus jeune enfant est âgé de 7 à 17 ans consacrent respectivement, en moyenne, 33,5% et 31,1% de leur budget au logement, contre 21,8% pour les couples avec enfants.

Les familles monoparentales à faibles revenus ont donc accès à des formes de logement (parc ancien dégradé, de plus en plus rare en raison des opérations de régénération urbaine, et habitat social) qui sont éloignées du modèle dominant de logement pour les familles, à savoir la maison avec jardin en propriété. Ce processus de marginalisation (Winchester, 1990) est en contradiction avec l'idée de développement durable de la société (Oris et al., 2001) : " The acquisition of one's own dwelling is an important part of personnal success in Finland. To be excluded from home-ownership therefore means much more than the exclusion from a certain type of housing; it definitively is an exclusion from the social esteem and shared meaning that membership in the culture of home-ownership in Finland provides. This means that although lone mothers may not be generally stigmatised in Finland, the exclusion from the dominant form of tenure is likely to constitute a hidden form of stigmatisation" (Strell, 1999)."

Les familles les plus défavorisées, monoparentales ou non, sont celles qui ont le moins de choix. Ainsi, les familles monoparentales françaises qui habitent en zone urbaine sensible se distinguent des autres par plusieurs traits qui sont souvent associés à une plus grande vulnérabilité : elles ont en moyenne plus d'enfants à charge, l'adulte responsable est plus souvent jeune ; dans près de 9 familles monoparentales sur 10, cet adulte est une femme et la moitié d'entre elles n'ont pas d'emploi (DIV, 2002). L'exemple de Montréal montre que les fortes concentrations urbaines de familles monoparentales (carte 1) coïncident avec les espaces de pauvreté (annexe 8).

Des processus d'exclusion par le logement se retrouvent, sous des formes différentes, en Afrique où les villes offrent plus d'opportunités de revenus, mais où les coûts (nourriture, logement) sont plus élevés. A Abidjan, les familles monoparentales féminines " forment une part de plus en plus importante du monde itinérant qui pratique le nomadisme sous-locatif, dans des appartements-refuges ou des logements à pièce unique connus sous l'appellation d'entrer-coucher " (Ori, 1998).

2) La vie au quotidien

" If the female head of household is pressed for money, she is also likely to be pressed for time" (Louat & al., 1993) : avec ce constat relatif à la situation des femmes dans les pays d'Amérique latine au cours des années 1980, on voit que la question du "temps des femmes" et du "temps des villes" ne date pas d'aujourd'hui et n'est pas un jeu de mots de pays riches. Seules celles à qui leur position sociale permet de confier à d'autres femmes les tâches domestiques échappent à la pauvreté de temps. La question du temps des femmes qui fait partie des débats sociétaux d'aujourd'hui a, et ce n'est pas un hasard, émergé dans les milieux féministes italiens et espagnols au cours des années 1980 où elle a d'abord pris la forme de revendications en matière d'accueil des enfants. Les politiques actuelles en matière de temps de travail ne sont pas sans risques pour les femmes dans l'ensemble, pour les mères seules en particulier : risque de rendre encore plus invisible une partie des tâches ménagères, et donc de renforcer l'assignation du travail domestique aux femmes, rendant encore plus improbable une évolution dans le sens donné à la notion de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale ; développement des horaires atypiques et du "juste à temps" dans les délais de prévenance qui soulèvent de délicats problèmes d'organisation personnelle (Silvera, 2002).

Le manque de temps n'est pas l'apanage des femmes des sociétés urbanisées. Au contraire, il est très prégnant là où aucun confort technique n'est venu alléger le travail domestique. Dans toute l'Afrique subsaharienne, les longues heures consacrées aux soins et à l'éducation des enfants, ainsi qu'à la gestion du ménage réduisent le temps disponible pour la production économique et la recherche de revenus (Bisilliat, 1996). Les seuls travaux ménagers prennent en moyenne 5 heures par jour (Banque mondiale, 1999). Dans les ménages monoparentaux où la main-d'oeuvre disponible est moindre, la gestion du temps est plus difficile encore. En milieu rural, les femmes accomplissent par exemple 90% du travail de transformation des cultures vivrières, des corvées d'eau, de bois de feu et assurent 80% du stockage des aliments et de leur transport depuis l'exploitation agricole jusqu'au village (Banque mondiale, 1999). En ville aussi, la gestion du temps est un des principaux soucis des femmes, qui, tout en se déclarant majoritairement ménagères, sont de fait engagées dans de multiples activités du secteur informel. Une des premières revendications des urbaines est de pouvoir bénéficier de garderies. Elles y voient une façon de libérer du temps et de s'assurer une liberté de mouvement en dehors de l'espace familial de proximité.

Dans les régions où le bois de feu et l'eau se font plus rares, les pressions qui s'exercent sur le temps des villageoises africaines ont été renforcées parce que les distances à parcourir ont été allongées (Cleaver & Schreiber, 1994). Cette contrainte spatio-temporelle existe aussi, sous d'autres formes, pour les parents seuls, et surtout pour les mères seules, des pays riches. Celles-ci sont en effet moins motorisées que les autres chefs de ménage. En 2001 en France, plus d'une famille monoparentale sur quatre ne possèdent pas de voiture contre seulement 5% des couples avec enfants. Dans les villes, cette moindre motorisation peut être compensée par une plus grande proximité des transports en commun, ce qui n'est pas le cas en milieu rural (tableau 10). Les zones d'emploi rurales où une forte proportion des familles monoparentales ne possède pas de voiture sont aussi des zones d'emploi où les taux d'activité de ces familles sont faibles (Séchet et al., 2002).

Tableau 10 : Les familles monoparentales et les moyens de transport (France, 2001)

En % du total

Type de ménages	Ménages disposant d'une voiture		Transport en commun à moins de 10 minutes du domicile	
	1996	2000	1996	2000
Personnes seules	48	54	81	82
Couples sans enfant	90	91	77	73
Couples avec 1 enfant	96	94	78	78
Couples avec 2 enfants	98	96	79	74
Couples avec 3 enfants et +	92	94	80	75
Familles monoparentales	66	72	89	84
Autres types de ménages	61	69	84	73
Ensemble	78	79	80	78

Source : Sylvie Dumartin & Catherine Taché, Modes de transport utilisés par les ménages, Insee 2001, Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages.

Les femmes des Etats-Unis qui utilisent des transports en commun sont confrontées à des trajets longs et mal organisés pour aller du domicile à la garderie et au lieu de travail (Lerman et *al.*, 1999). Dans ce pays, les chercheurs qui ont pris le contre-pied des discours conservateurs tendant à poser d'emblée l'état matrimonial et le sexe du chef de ménage comme des facteurs déterminants des niveaux de pauvreté, ont tous introduit les évolutions géographiques du marché de l'emploi dans leurs argumentations pour montrer que l'apparente évidence des effets désincitatifs de l'aide sociale est à relier aux contraintes spatiales d'accès à un emploi stable et correctement rémunéré (Kodras et al., 1994). Dans le Sud du pays, la pauvreté des mères seules a été de plus en plus une pauvreté laborieuse,

celle de femmes ayant profité des créations d'emplois de production mal payés, alors que dans le Nord-Est la progression de la pauvreté féminine découle de la forte diminution des emplois dans des branches d'activité qui, comme l'industrie de l'habillement new-yorkaise, embauchaient traditionnellement des femmes de minorités ethniques particulièrement concernées par la monoparentalité. Au niveau intra urbain, le déclin des vieux quartiers industriels au profit de nouveaux pôles d'activités périphériques accroît les distances, les temps et les coûts de transports entre les *inner cities* dans lesquelles résident les familles monoparentales pauvres et les espaces où sont créés les emplois.

Plus que d'autres, les familles monoparentales pauvres ont une exigence de proximité. L'absence de voiture favorise l'isolement physique de ces familles mais peut aussi provoquer leur isolement social en inhibant la participation à des activités pendant les soirées et les week-ends, quand les transports en commun sont plus rares (Winchester, 1990). Quand la monoparentalité fait suite à une rupture, celle-ci peut déboucher sur un éloignement par rapport aux amis et un renforcement obligé des liens avec sa propre famille (de Certaines, 2000). Ce risque de perte d'autonomie et de repli est particulièrement net pour les familles monoparentales hébergées. Fort logiquement, la nature et l'inégale intensité des liens sociaux structurent la typologie en 7 groupes des familles monoparentales italiennes proposée par Rossana Trifoletti et al. (2001) :

- les mères seules "à la maison" qui prolongent leur condition antérieure de filles ;
- les mères (ou pères) seules qui reviennent à la maison et pour lesquelles la cohabitation est la solution qui s'est imposée dans l'urgence ;
- les mères seules plus indépendantes qui peuvent mobiliser un réseau familial étendu par choix ;
- les mères seules qui utilisent et peuvent choisir de manière interchangeable des ressources familiales denses et un réseau d'amis (avec souvent des dynamiques de solidarité communautaire propres aux minorités ethniques) ;
- les mères seules qui substituent la solidarité et la vitalité du réseau d'amis à la famille qui fait défaut ou à l'égard de laquelle elles cherchent à réduire leur dépendance ;
- les mères seules "seules" qui dépendent de l'aide sociale et des structures institutionnelles ;
- les mères seules qui doivent aussi prendre soin d'un parent âgé.

Dans un contexte économique, social, culturel très différent, l'implication des familles monoparentales africaines dans des réseaux fonctionne comme une assurance indispensable. Les liens familiaux sont alors systématiquement remplacés par la construction d'autres relations de solidarité et d'entraide qui reposent sur des types d'attaches susceptibles d'être activés comme garde-fou : voisinage, appartenance sociale, partage de conditions de vie similaires, solidarités féminines …

C - Les enfants de familles monoparentales et la pauvreté

S'intéresser à la pauvreté des enfants de famille monoparentale revient à poser des questions relatives à la transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre. Cette approche de la pauvreté des enfants peut poser problème. En effet, la monoparentalité n'est souvent qu'une étape dans la vie des enfants alors que beaucoup d'études font comme si les familles monoparentales formaient une catégorie homogène et si la monoparentalité était par elle-même porteuse de risques pour les enfants. C'est le cas aux Etats-Unis où les politiques en direction des familles en appellent à la nécessité de réduire le nombre de familles monoparentales pour rétablir la "famille normale".

Les données sont là qui imposent de ne pas éluder cette question. Pourtant la prudence est de rigueur, d'autant que des études sur l'Afrique subsaharienne ou l'Amérique latine viennent prouver que la monoparentalité pourrait au contraire favoriser les enfants.

Alors que les indicateurs de bien-être intègrent généralement la monoparentalité comme un élément négatif pour les enfants, c'est en partie la volonté de prendre soin des enfants qui est un facteur d'émergence des familles monoparentales dirigées par les femmes en Afrique subsaharienne : " Les femmes se marginalisent le plus souvent de la production effectuée par leur mari, afin de gagner l'argent nécessaire à l'éducation de leurs enfants " (Quesnel & Vimard, 1989). Les études menées récemment par la Banque mondiale montrent que " lorsque les femmes contrôlent davantage les revenus ou les ressources du ménage, le mode de consommation est davantage axé sur les enfants et orienté de manière à répondre aux besoins fondamentaux du ménage " (Banque mondiale, 1999).

1) Les enfants, la pauvreté économique, l'accès au bien-être

Le bien-être peut être vu sous l'angle des revenus : le pourcentage d'enfants pauvres est, aux Etats-Unis, considéré comme l'indicateur le plus global du bien-être des enfants. Dans ce pays, ce pourcentage est passé de 14% en 1969 à 22,7% en 1993 pour redescendre à 16,2% en 2000. Ce taux de pauvreté des moins de 18 ans est nettement supérieur à celui de tous les autres groupes d'âge (9,4% pour les 18 à 64 ans et 10,2% pour les 65 ans et plus) (US Census). Ce risque de pauvreté plus élevé pour les enfants que pour les adultes s'observe au sein de l'Union européenne comme dans l'ensemble des pays de l'OCDE.

Toutefois, ce risque n'est pas le même pour tous les enfants. En 1996, 21% de l'ensemble des enfants de l'Union européenne vivaient dans un ménage à faible revenu[15]. A l'intérieur de ce groupe, plus d'un enfant sur cinq (23%) appartenait à une famille monoparentale. En d'autres termes, la pauvreté monétaire frappait près de la moitié (46%) des enfants vivant dans un ménage monoparental. Pour ces enfants, le risque de vivre dans un ménage à faible revenu était deux fois plus élevé (Mejer & Siermann, 2000). Il n'est cependant pas fonction de l'intensité de la monoparentalité mais de celle de la pauvreté des familles monoparentales : le taux de pauvreté[16] des 2,3% d'enfants espagnols qui vivent dans une famille monoparentale est de 31,6% alors qu'il n'est que de 6,7% pour les 21,3% d'enfants suédois vivant dans une famille monoparentale (Unicef, 2000). L'étude de l'UNICEF sur la pauvreté des enfants donne la mesure des écarts des taux de pauvreté des enfants selon que ceux-ci vivent dans une famille monoparentale ou avec deux parents. Le risque de pauvreté d'un enfant de famille monoparentale est quatre fois plus élevé, en Australie, en Belgique, au Danemark, en France, en Suède ; cinq ou six fois plus élevé en Norvège et au Canada ; huit fois plus élevé en République tchèque, en Allemagne, au Luxembourg (UNICEF, 2000). Aux Etats-Unis, le risque calculé sur la base d'une pauvreté relative (50% du revenu médian du pays) est 3,5 fois plus élevé : 55,4% contre 15,8% en 1997 (Unicef, 2000) (annexe 9).

La pauvreté des enfants concerne d'abord ceux d'entre eux qui vivent dans les familles monoparentales les plus vulnérables, c'est-à-dire le plus souvent, les familles monoparentales féminines, jeunes, inactives, avec plusieurs enfants. C'est pourquoi, alors que les enfants de familles monoparentales sont en moyenne plus âgés que les autres, les jeunes enfants sont plus présents dans les familles monoparentales pauvres (Barros et al. pour le Brésil).

[15] Enfants à charge de moins de 18 ans. Le seuil de pauvreté monétaire, fixé à 60% du revenu équivalent médian par personne dans chaque état membre, n'est donc pas comparable au seuil officiel de pauvreté des Etats-Unis. Source : Panel communautaire des ménages. Troisième vague à l'exception de la Finlande et de la Suède.

[16] Ici, pauvreté relative définie sur la base d'un revenu inférieur à 50% du revenu médian du pays.

2) Les aspects non économiques de la pauvreté des enfants

Le bien-être des enfants peut aussi être vu à travers les conditions de vie et de survie. La référence aux différences dans les schémas de consommation entre hommes et femmes est très présente dans l'analyse des choix des familles monoparentales *de jure* et *de facto* : " The presume absence of a male allow these female head to allocate household resources according to her own preferences " (Fuwa, 1999). Il semblerait que, dans les ménages dirigés par une femme, une part plus importante du budget soit consacrée au bien-être des enfants et en faveur de leur santé (" Female-headed households do not consume more calories per capita, they do consume foods that rank higher on the index of quality and have more nutrients ") (Louat & al., 1993). J. Bronte-Tinkew (1999) qui a étudié le rôle de la structure familiale dans les conditions de nutrition et d'accès à la nourriture des enfants de Jamaïque et de Trinidad-et-Tobago formule l'hypothèse que les enfants de familles monoparentales n'ont pas de plus mauvaises conditions d'accès à l'alimentation.

Malgré tout, ces ménages disposent fréquemment de moins de ressources et, au final, les enfants vivent dans de moins bonnes conditions sanitaires. En relation avec les conditions d'alimentation, des études portent sur les résultats développementaux des enfants de familles monoparentales, ou encore sur leurs conditions d'accès aux services de santé. Les inégalités de santé et d'accès aux soins sont un des aspects les plus importants et surtout les plus sensibles de l'inégalité des chances entre enfants. Pour M. Berthier et D. Oriot (1998), " la transformation de la famille s'est accompagnée d'une fragilisation qui a eu pour conséquence une modification des pathologies pédiatriques, de leur épidémiologie, de leur nature, de leur évolution ". Les deux auteurs constatent que les familles monoparentales sont les plus impliquées dans la modification des modalités de recours aux soins, c'est-à-dire dans l'augmentation des consultations pédiatriques dans les structures de soins pour exclus ou les services d'urgence. Au Brésil, les recensements de 1960 et 1980 ont montré que les risques de mortalité infantile et juvénile des enfants nés dans un ménage dirigé par une femme sont plus élevés (Barros et al.[17], 1994).

Le thème le plus présent dans les études est celui des performances scolaires des enfants de familles monoparentales. Les données françaises (Panel 1989 du ministère de l'Education nationale – " Suivi d'une cohorte de 27 000 élèves entrant en sixième ou en SES qui seront suivis jusqu'au terme de leur scolarité ") sur les inégalités sociales face à l'école soulignent les moindres performances scolaires des enfants de familles monoparentales (et des " enfants du divorce "). Ces enfants obtiennent moins fréquemment que ceux vivant avec leurs deux parents des résultats bons ou moyens ; plus de 36% d'entre eux sont en retard à l'entrée en sixième (contre 24,5% pour ceux vivant avec leurs deux parents) (tableau 11). Ces données traduisent les difficultés des parcours à l'école élémentaire ; ce que confirme le panel 1997 : 9% des enfants de familles monoparentales ont redoublé le cours préparatoire contre 5% des enfants vivant avec leurs deux parents[18]. Ces difficultés débouchent sur une plus grande fréquence des sorties sans formation du système scolaire. Il ne faut cependant pas conclure hâtivement sur l'existence d'un lien de causalité directe et d'une détermination entre monoparentalité et difficultés scolaires : les catégories "employés" et "ouvriers" sont très fortement surreprésentées parmi les pères et mères d'enfants de familles monoparentales qui ont des niveaux moyens de ressources plus faibles que l'ensemble des familles ; or la situation sociale et, encore plus, les niveaux de revenus des

[17] D'après Charles Wood (1989), " Women headed households and child mortality in Brazil, 1960-1980 ", Department of Sociology, University of Florida, Gainesville.
[18] Ministère de l'Education nationale, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, édition 2000, p. 61.

parents restent des déterminants fondamentaux d'inégale réussite à l'école (Goux & Maurin, 2001).

Tableau 11 : Les parcours scolaires difficiles
des enfants de familles monoparentales en France

En %

Structures familiales	Parcours scolaires des élèves entrés en 6ème et SES-SEGPA en 1989			Probabilité de sortir sans qualification (VI ou V bis)	
	Sortie niveaux VI ou V bis	Sortie niveaux V ou IV	Poursuite d'études	Total entrés 1989	25% les + faibles français et maths
père et mère	68,3	76,5	84,4	7,7	21,6
famille monoparentale	21,9	14,7	10,6	16,6	34,0
famille recomposée	6,5	5,9	4,1	13,3	29,0
autre situation	3,3	2,9	1,0	21,2	29,2
ensemble	100	100	100	9,3	25,0

Source : Jean-Paul Caille, Qui sort sans qualification du système éducatif ?, d'après Panel d'élèves du second degré recruté en 1989. Enquête auprès des familles (1991).

Dans les pays en développement, la question de la relation entre structure des ménages et scolarisation est moins celle des performances et de la réussite que celle de l'accès et du maintien à l'école. R. Barros et *al.* (1994) ont montré qu'à Recife, Porto Alegre, São Paulo, pour les enfants de 10 à 14 ans vivant dans un ménage dirigé par une femme, l'arbitrage entre école et travail est plus souvent fait en faveur du travail, surtout quand et où le marché de l'emploi est favorable. Pour les familles de Recife dirigées par une femme, plus souvent pauvres que celles des deux autres métropoles, le travail des enfants est avant tout un moyen d'améliorer la situation économique de la famille : les enfants de 10 à 14 ans y mènent moins souvent de front travail et études que ceux de Porto Alegre et de São Paulo. L'argument du manque de temps des mères seules pour suivre le travail scolaire de leurs enfants ou celui de leur moindre incitation aux études si elles ont elles-mêmes été faiblement scolarisées pèse moins que celui de la contrainte économique. Des études spécifiques conduites en Amérique latine donnent des résultats inattendus au regard des modèles nord-américains. Au Mexique, les enfants de familles monoparentales, et tout particulièrement les filles, ne sont pas moins scolarisés que les autres ; par contre les enfants de ménages complexes sont ceux dont les taux de scolarisation secondaire sont les plus faibles (Camarena-Córdoba, n.d.). Globalement, les enfants de familles nucléaires semblent avantagés et ces familles, qu'elles soient monoparentales ou non, sont des familles modernes plus attentives à la réussite scolaire des enfants (De Vos, 1996).

Des enquêtes menées en Afrique mettent en évidence le même phénomène : " Lorsqu'on compare des ménages de ressources similaires dans sept pays d'Afrique subsaharienne, il apparaît que les enfants des ménages dirigés par une femme ont des taux de scolarisation et d'achèvement de la scolarité plus élevés que ceux des ménages dirigés par un homme " (PSA, 1998). Sur ce continent, ce sont les contextes de pauvreté et non la monoparentalité qui handicapent les enfants dans leur scolarisation. L'insuffisance des ressources, les contraintes de temps, le manque de mobilité, empêchent l'accès aux services de base, que ce soit de santé ou d'éducation. La satisfaction au jour le jour des besoins vitaux passe avant les investissements à plus long terme. Dans les familles pauvres, monoparentales ou non, le travail des enfants est toujours un appoint indispensable à la survie quotidienne. Les corvées d'eau pour les filles sont, par exemple, un obstacle certain à leur scolarisation. L'inégalité de genre dans l'accès à l'éducation est un frein à l'accès à des revenus plus élevés pour les familles monoparentales. Au cours de la période 1970-94, les filles ont accompli des progrès beaucoup plus rapides que les garçons du point de vue de l'achèvement du cycle primaire. Mais cette amélioration a concerné davantage les non-pauvres que les pauvres ; des décalages entre garçons et filles dans les taux d'accès à d'éducation persistent à tous les niveaux de revenus, ce qui laisse penser

que ces derniers ne sont pas les seuls responsables (Banque mondiale, 1999). La déperdition scolaire des filles est importante au secondaire et s'est peut être accrue : un certain nombre d'articles insistent sur la récente déscolarisation, notamment des filles, en rapport direct avec la crise économique qui balaie le continent africain (Wakam, 2001 ; Gbocho, 2001).

Des études peuvent aussi porter sur les répercussions de la structure familiale sur le devenir psychologique, physique et criminel des enfants lorsqu'ils atteignent l'âge adulte. Ces études posent d'emblée la monoparentalité, ou plus exactement, du moins aux Etats-Unis, l'absence de père, comme un handicap pour le futur adulte : " Most single-parent families are headed by women, and the absence of fathers may have implications beyond economics. One recent study found that youths raised in fatherless families were much more likely to be incarcerated even after other factors, such as poverty, were taken into account" (The Annie Casey Foundation, 2000). En contrepoint, d'autres travaux portent sur l'impact sur le bien-être des enfants de l'environnement urbain dans lequel ils vivent. Comment ne pas poser la question de "l'effet quartier" alors qu'en France, l'évolution des espaces urbains a été telle que, parmi les jeunes de moins de 15 ans habitant en zone urbaine sensible en 1999, 23% vivent dans une famille monoparentale contre 16% en 1990 ? Ces enfants, qui sont perçus comme "à risque" et comme un risque pour les autres, ont des relations ambivalentes à leur environnement : " They spoke of the need, not to find a better place, but to make the place they find themselves in better. Yet, these positives inner feelings of identification and belonging must be difficult to maintain when the places where they live clearly do not come anywhere near popular representations of "desirable residences" and are subject to the most negative and damning descriptions by others " (Reay & Lucey, 2000).

Par ailleurs, il semblerait bien que l'expérience du couple parental ne décourage aucunement de vivre en couple et de se marier, mais qu'elle fragilise les unions contractées par les enfants, et donc qu'elle favorise une reproduction de la monoparentalité (Insee, 1994 ; Social Trends, 2000).

La question de la reproduction de la pauvreté dans les familles monoparentales est donc délicate et controversée. Quoi qu'il en soit des dimensions idéologiques, les conditions défavorables en matière de logement et de vie d'un grand nombre de familles monoparentales, ainsi que la plus grande fréquence des difficultés rencontrées par les enfants, sont de bons indicateurs des dimensions cachées de la pauvreté de familles monoparentales. L'hypothèse que nous avons formulée dans notre étude pour l'Observatoire national de la pauvreté (Séchet et al., 2002) était que l'intensité de la pauvreté des familles monoparentales françaises tient à l'existence d'un espace social de vulnérabilité où précarité sociale, pauvreté économique, pauvreté des conditions de vie interagissent, au risque d'une aggravation mutuelle et d'une déstabilisation cumulative : " Le risque n'est pas la monoparentalité en tant que telle, c'est l'accumulation " (Naves, 2001) (annexe 10)

IV) SUR LES POLITIQUES

Les deux premières parties de cette synthèse ont révélé la complexité et la diversité des situations de monoparentalité, ainsi que les contrastes dans leur répartition. La reconnaissance de la catégorie " familles monoparentales " est un élément déterminant de la possibilité de voir émerger des politiques prenant en compte les contraintes inhérentes à la monoparentalité. Les subtilités sémantiques des différentes définitions concourent à une certaine hétérogénéité des modes d'intervention politique. Plus précisément, la manière dont, dans un Etat, sont définies la famille d'une part, et la monoparentalité de l'autre, reste un élément déterminant dans l'appréhension des politiques publiques mises en œuvre. La

question de la plus grande sensibilité des familles monoparentales à la pauvreté, au sens le plus large du terme, est toutefois récurrente dans les mesures d'accompagnement des familles monoparentales, du moins dans les pays développés.

Par contraste, en Afrique, la non reconnaissance institutionnelle des familles monoparentales fait qu'il n'existe pas de politiques spécifiques ciblées sur ce type de population. Les politiques sont orientées par les mesures d'ajustement structurel et les affichages tournant autour de la lutte contre la pauvreté et de la promotion du développement local. C'est dans ce cadre qu'est appelée, à travers les différents projets de développement, la prise en compte systématique du volet "genre", susceptible d'influer indirectement sur les familles monoparentales.

A - La spécificité des familles monoparentales interrogée ?

1) Des politiques ciblées pour des familles pas comme les autres ?

Le premier point de débat porte sur la spécificité des familles monoparentales et de ses conséquences politiques. En d'autres termes, ces familles doivent-elles motiver des mesures spécifiques, ou au contraire, la monoparentalité doit-elle être prise en compte dans une politique familiale globale ? Cela peut se traduire soit par des modalités strictement réservées aux parents seuls (ou à leurs enfants), soit par des mesures offertes à l'ensemble des familles mais avec des critères de modulation prenant en compte les contraintes de la monoparentalité. En France, l'allocation de parent isolé a permis que veufs, divorcés, séparés et célibataires qui assument seuls la garde d'un enfant né ou à maître se voient indifféremment garantir un revenu minimum. A l'inverse, aux Etats-Unis, les débats autour de l'accroissement des naissances hors mariage, notamment chez les adolescentes ont accompagné la remise en cause de la prestation *Aid to families with dependant children* (AFDC) puis sa suppression au profit de la *Temporary assistance to needy family* (TANF). Une distinction doit donc être établie entre des politiques en faveur des familles et qui bénéficient aux familles monoparentales, et des politiques spécifiques pour les familles monoparentales, le point commun étant que ces politiques sont plus orientées vers les enfants qu'en faveur des parents.

Penser politiques spécifiques suppose que soit en préalable posée la question des spécificités des familles monoparentales. Différents courants de pensée s'affrontent sur ce terrain. Dans bon nombre d'études et de rapports, les familles monoparentales sont souvent repérées comme des ménages à risque, sujettes à une plus grande vulnérabilité. Etre parent seul induit souvent une situation de carence (Oris, 2001, 49) qui peut s'accompagner d'une relégation sociale et économique. D'après ces analyses, la monoparentalité génère un certain nombre de difficultés et de contraintes d'organisation de la vie quotidienne, porteuses de tensions difficiles à assumer seul. La carence doit donc être entendue dans son acception la plus large : carence affective, carence sociale, carence économique, carence temporelle… Des faits objectifs s'imposent et tendent à conforter cette analyse. Si toutes les familles monoparentales ne sont pas concernées, les parents seuls sont plus fréquemment confrontés à la pauvreté, par des revenus généralement plus faibles, par des situations d'emplois souvent plus précaires. Leur réseau familial et social est également plus restreint, ce qui limite les possibilités de soutien en cas de difficulté. Enfin, la monoparentalité impose au parent d'assumer seul les charges domestiques et éducatives, avec toutes les contraintes temporelles que cela suppose. C'est davantage l'accumulation de problèmes, dans un processus souvent cumulatif (association d'une moindre qualification, d'une moins bonne insertion, de moindres revenus…) qui détermine la vulnérabilité des familles monoparentales, vis à vis des autres ménages.

Le débat sur l'alternative entre politique spécifique aux familles monoparentales et politique familiale globale est polarisé autour de deux conceptions principales. Pour certains, les familles monoparentales restent une catégorie allant de soi avec leurs caractéristiques supposées – fragilité relationnelle, isolement, éducation défaillante, précarité économique… ; pour d'autres, les ruptures conjugales sont si bien acceptées et se seraient tant banalisées qu'il faudrait se départir des stéréotypes relatifs aux difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle, ou encore de l'idée, toujours répandue, que les enfants concernés seraient des enfants "à problème", victimes d'une éducation "amputée" et qui n'auraient pas intégré certains repères essentiels de la société (de Certaines et *al*., 2000). Philippe Béague (Drieskens, 2000) estime qu'il ne faut pas considérer la monoparentalité comme une pathologie. Les politiques spécifiques risquent au contraire de stigmatiser les familles concernées et de mettre les parents isolés dans une situation de porte-à-faux vis à vis de la société. Par ailleurs, la monoparentalité est une phase de l'existence, choisie ou subie, en tout cas favorisée par la diversification des processus de constitution des familles. Faut-il alors encourager des politiques spécifiques, calée sur des particularités supposées, ou promouvoir des mesures permettant plus de souplesse dans le passage d'un statut à l'autre ? Dans ce cas, on considère évidemment que la monoparentalité ne crée pas de catégorie de familles différentes, et que, par conséquent, elle ne justifie pas de traitement différencié sur le plan politique.

2) Quelles formes d'action en faveur des familles monoparentales ?

Quoi qu'il en soit, il y a consensus sur l'existence de contraintes spécifiques liées à la monoparentalité, et, tout particulièrement, le fait de ne pouvoir disposer que d'un revenu de travail, le manque de temps – temps pour les enfants et temps pour soi – et l'obligation de faire face seul. Les politiques qui posent les familles monoparentales comme des familles à problèmes chercheront à apporter des réponses positives aux handicaps auxquels les enfants seraient confrontés. Les politiques qui pensent d'abord contraintes chercheront à améliorer la vie au quotidien. La mise en avant du risque de stigmatisation peut être un argument allant à l'encontre de la mise en œuvre de politiques propres aux familles monoparentales. Sans prise en compte des contraintes auxquelles les femmes en général, les familles monoparentales féminines en particulier, sont confrontées, celles-ci doivent apporter la preuve qu'elles méritent l'aide sollicitée. La crainte de la stigmatisation est alors un frein (Carey-Bélanger, 2000) qui pose problème quant à la démocratie et la citoyenneté (Watson-Brown, 1997).

L'action publique vis-à-vis des familles monoparentales est confrontée à l'obligation de combiner plusieurs problèmes, et croise ainsi une diversité de champs d'intervention. Les premières mesures ont cherché d'abord à traiter la plus grande pauvreté des familles monoparentales, autour de deux leviers essentiels : celui des politiques compensatoires en termes de revenus (prestations, allocations) et celui des politiques de l'emploi. Ces orientations cherchaient à résorber, autant que faire se peut, la pauvreté économique et monétaire des parents seuls, pour lesquels la faiblesse des revenus et la fréquence du chômage étaient une réalité. Toutefois, la monoparentalité s'est progressivement éloignée du champ de la lutte contre la pauvreté pour intégrer celui de la politique familiale. Cette évolution montre à quel point les contraintes des familles monoparentales sont globales et concernent l'ensemble de la vie quotidienne, au-delà des seuls aspects économiques. C'est ainsi que la monoparentalité est devenue un thème plus fréquent, au moins dans les pays occidentaux, dans les politiques de conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, dans les politiques éducatives, dans les politiques sociales... Ce constat révèle plus généralement une évolution des problématiques des politiques sociales et familiales. La protection des familles demeure un objectif politique fondamental, mais les orientations d'actions ont considérablement évolué, privilégiant la résorption des inégalités de genre, de statut des individus, de qualité de vie et de bien-être social…

L'analyse de ces évolutions à l'échelle internationale se heurte à un certain nombre de difficultés méthodologiques majeures. La synthèse bibliographique effectuée dans le cadre de ce rapport montre à quel point les relations entre les définitions de la monoparentalité et les politiques sont fortes. Il apparaît illusoire de vouloir construire une typologie des politiques à ce niveau d'échelle. En effet, les modes d'intervention sont très spécifiques d'un Etat à l'autre. Certaines convergences pourront être mises en valeur, mais nous nous appuierons davantage sur l'analyse de quelques exemples précis pour matérialiser cette diversité de fait. Il apparaît également opportun de souligner quelques constructions politiques communautaires, qui regroupent des Etats souhaitant mettre en œuvre une politique sociale harmonisée. L'Europe vient évidemment à l'esprit ; c'est un exemple pertinent où la construction d'un discours communautaire sur certains aspects de la vie sociale et familiale (égalité entre les hommes et les femmes) a nettement orienté les politiques menées au sein des Etats membres.

Deux entrées ont été retenues pour aborder les politiques prenant en compte la monoparentalité. Le premier temps portera plus spécifiquement sur les politiques de réduction de la pauvreté. Le cadre de la réflexion sera ensuite élargi aux politiques d'intervention sur l'environnement familial.

B - Des politiques pour réduire la pauvreté économique

Les politiques de compensation visent à apporter des revenus permettant d'atteindre un niveau de ressources, souvent considéré comme un seuil de pauvreté. Elles sont, comme dans le cas de l'allocation de parent isolé en France, apportées sous conditions de ressources. Il s'agira ici de faire le point sur les contextes et la philosophie dans lesquels elles ont été mis en oeuvre, ainsi que sur leur impact. La compensation et les transferts peuvent aussi prendre la forme de politiques fiscales d'aide aux familles. Ce sujet a été particulièrement débattu dans les Etats libéraux qui optaient pour la réduction des aides sociales directes, c'est-à-dire les Etats-Unis, le Canada, le Royaume-Uni (Vincent, 2000 ; Dilnot & McRae, 2000).

La question des disparités dans les volumes de l'aide sociale est à poser dans les contextes fédéraux (Etats-Unis, Canada) ou de décentralisation. En Europe, la question est aussi celle des effets de la volonté des instances communautaires de faire converger les systèmes sociaux. Le principe que, face à des défis similaires, il convient d'envisager des réponses semblables favorise la " communautarisation dans l'aire de la politique sociale " alors qu'entre pays du Nord et pays du Sud les modèles restent contrastés (UNIOPSS, 2001).

Les politiques d'aides financières peuvent être remises en cause au profit de mesures d'incitation à la mise au travail. En matière d'accès à l'emploi, la synthèse portera plus particulièrement sur la littérature relative aux mesures en faveur de l'employabilité des femmes et aux aides financières pour la garde d'enfant en faveur des femmes actives. Ces dernières mesures ne sont pas nécessairement spécifiques aux femmes seules. Une distinction est à faire entre des pays pour lesquels les aides sont accordées sans aucune condition (au nom de la défense de la famille) et ceux où elles le sont en fonction des revenus et de critères tels que l'activité professionnelle du parent ou son insertion dans des mesures d'employabilité. C'est le cas du Canada où, selon les Etats, 70 à 90% des aides vont de fait vers des familles monoparentales, en raison de leurs revenus plus faibles (Cleveland & Hyatt, 1998). Il est donc important que leur montant tienne compte des contraintes spécifiques de ces familles.

Dans les pays en développement, l'enjeu est de réussir les politiques de décentralisation accompagnant les Programmes d'Ajustements Sructurels (PAS). Ces politiques tablent sur une meilleure mobilisation des ressources et des acteurs locaux pour le "développement" ainsi que sur une plus grande proximité des services pour les populations. Il n'est donc pas possible d'établir une réelle distinction entre politique contre la pauvreté économique et intervention dans l'environnement des familles.

1) En Amérique du Nord

Les pays nord-américains sont marqués par un modèle social libéral qui implique un investissement minimum de l'Etat, avec l'octroi de subventions minimales et une minorité de populations couvertes, généralement celles considérées comme pauvres. La responsabilité reste celles de la famille et de l'aide privée (Ellingsaeter, 1997 ; Elaine Carey-Belanger, 2000). Les politiques accessibles aux familles monoparentales qui ont cependant été mises en place l'ont été sur des bases différentes aux Etats-Unis et au Canada. Aux Etats-Unis, l'Aid to Family with Dependant Children (AFDC) mise en place dès 1936, dans le sillage de la Politique du New Deal, a permis aux mères seules, veuves, d'obtenir une allocation pour élever leurs enfants. Au Canada, la politique familiale a été mise en œuvre en 1945, alors que l'Etat providence se développait. Les mères seules peuvent bénéficier d'aides par l'intermédiaire d'allocations familiales mais aussi par les mesures générales relevant de la politique sociale. Les programmes sociaux canadiens ne sont pas ciblés et ne nécessitent pas en principe que les prestataires soient seuls ou parents (Guner & Knowles, 2000).

Suivant les préconisations de l'OCDE en faveur d'une "activation"[19] des mesures d'aide sociale, l'orientation libérale a été accentuée dans les années 1980 et 1990. Les Etats-Unis et le Canada ont adopté des réformes visant à favoriser l'insertion des personnes en emploi, à limiter l'assistance et à soutenir les travailleurs pauvres :

- Aux Etats-Unis, où le divorce et le célibat sont devenues les principales causes de monoparentalité, et où les femmes sont entrées massivement sur le marché du travail, l'AFDC a été en 1996 remplacée par la TANF, " figure de proue du workfare " (Gilles, 2001). La prestation, versée sous conditions de ressources, est limitée à deux ans en continu et cinq ans au total ; les conditions d'éligibilité et le montant versés sont revus à la baisse ; l'exigence de contrepartie est renforcée (Ellwood, 2001). La réforme de l'aide sociale donne aux Etats fédérés la liberté de définir les conditions de ressources et les conditions catégorielles. La TANF est donc une mesure très décentralisée dans l'esprit et la pratique, avec un mode de financement perçu par les opposants démocrates comme non conforme au fédéralisme social (Gilles, 2001).Les mesures fiscales constituent un autre volet des programmes sociaux du pays. Elles consistent à accorder des déductions d'impôts ou des crédits d'impôts, c'est-à-dire des aides financières, remboursables ou non, aux familles de travailleurs pauvres. Pour les bénéficiaires, les crédits d'impôts – Federal Earned Income Tax Credit – ont l'avantage d'éviter la stigmatisation liée au fait de devoir se rendre dans un bureau d'aide sociale : l'aide fiscale récompense le travail alors que les aides sociales confirment l'incapacité à faire vivre sa famille. Mais les crédits d'impôts présentent aussi des inconvénients. Ils n'atteignent qu'une partie des familles pauvres, celles qui ont des revenus du travail, et privilégient les couples avec enfants. Versés en une seule fois par an, ils n'ont pas le caractère régulier d'une prestation. Le risque est alors celui d'une

[19] L'OCDE a préconisé aux Etats membres de diminuer les montants accordés aux mesures d'aide sociale ("mesures passives") pour réinvestir les sommes dans des mesures favorisant le retour en emploi (formation, emplois aidés…), dites "mesures actives".

utilisation pour des remboursements de dettes ou des dépenses moins prioritaires, et non pour une amélioration du quotidien.

- Au Canada, à partir de 1989, les programmes sociaux sont devenus plus sélectifs et l'Etat fédéral a opéré un transfert de compétences vers les provinces. Le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), créé en 1996, accorde plus de pouvoir aux provinces et signe le désinvestissement fédéral. L'Etat intervient toujours dans la politique familiale par l'intermédiaire de la Prestation Nationale pour Enfants (PNE), un support financier accordé aux parents effectuant un retour au travail (d'au moins 32 heures hebdomadaires au salaire minimum), et par des déductions fiscales accordées aux familles avec enfants. Le niveau provincial se charge des allocations familiales complémentaires à la PNE et de l'aide sociale.

Il est difficile d'établir un bilan objectif sur l'efficacité de l'ensemble des mesures en faveur de l'aide économique aux familles. Le contexte fédéral implique une multiplicité de niveaux de compétences et de programmes : certains sont d'envergure nationale, tels que les bons de nourriture (*food stamps)* aux Etats-Unis ou les crédits d'impôts pour enfants (*child tax credit*) au Canada ; d'autres, comme les programmes sociaux, dépendent de juridictions locales (municipalités, Etats ou provinces). Plusieurs études comparant les systèmes sociaux des deux pays soulignent les moindres performances du système étasunien. Celui-ci n'offre pas de système universel d'allocation pour les enfants, ni de programmes universels pour le logement ou de garanties sociales pour la santé (Ellwood, 2001). Selon Nezih Guner (2000), la politique étasunienne offre des garanties nettement inférieures pour les mères seules. Dans le cadre de l'AFDC, la situation des 20% de mères les plus pauvres était significativement pire aux Etats-Unis qu'au Canada. Par ailleurs, les résultats des réformes montrent des orientations opposées.

Malgré une rationalisation des transferts au Canada, les subventions d'allocation familiale ont eu tendance à augmenter, en faveur notamment des mères seules. Pour Katherine Scott (1998), " l'assistance sociale, bien que très imparfaite, demeure une aide primordiale pour les femmes économiquement faibles, notamment les mères seules, les femmes peu scolarisées, les femmes handicapées et celles qui perdent leur emploi ". Aux Etats-Unis, la mise en place de la TANF a par contre contribué à accroître les inégalités entre familles. L'écart de niveau de vie entre les mères seules qui travaillent et celles qui ne travaillent pas a augmenté (Guner, 2000). Les taux de pauvreté des mères seules ont été réduits mais il y a eu appauvrissement des enfants les plus pauvres et des mères célibataires ayant de très jeunes enfants et pouvant difficilement, en l'absence de systèmes de garde sûrs et bon marché, entrer dans le dispositif de remise au travail. La coupure brutale de l'allocation au bout de deux ans peut donc être difficile à vivre (Zedlewski, 1996). L'insertion durable dans l'emploi à l'issue du dispositif est particulièrement délicate pour les moins diplômées ou les mères issues des minorités ethniques : entre 23 et 35 % des anciens allocataires retournent dans le dispositif au cours de l'année suivant leur sortie (Gilles, 2001).

2) En Europe

A défaut de pouvoir présenter de manière exhaustive l'ensemble des politiques engagées par les différents Etats européens, quelques situations nationales exemplaires montrent toute la diversité des formes et principes d'intervention.

Le débat entre politique compensatoire et politique de soutien à l'emploi très présent en Amérique du Nord, a également animé les dirigeants politiques britanniques, au point d'avoir considérablement modifié les modalités d'accompagnement des familles monoparentales. Le passage du système de *Family credit* au *Working Families Tax Credit* (WFTC) est assez révélateur de ces changements. Dans le premier cas, l'aide concernait les familles démunies (à bas salaires) dont un adulte au moins travaillait. Le complément familial était accordé sous condition de ressources aux familles ayant un enfant à charge, et était versé automatiquement à la mère. C'était donc une compensation visant à garantir un niveau de ressources suffisant pour pouvoir assumer dignement les obligations familiales. Son remplacement, mis en oeuvre par le gouvernement travailliste de Tony Blair, fait suite à une augmentation importante du nombre de prestataires. Le *WFTC* est plus généreux et souhaite en particulier encourager le retour à l'emploi, en intégrant un crédit pour garde d'enfants, notamment pour répondre aux contraintes de la monoparentalité de ce point de vue. De fait, l'intérêt financier qu'il y a à travailler devient réel. Les résultats montrent que c'est un instrument de redistribution assez bien ciblé, puisque le taux d'activité des chefs de familles monoparentales a cru de 4 points depuis 1999.

En France, l'attachement au système des allocations familiales génère des politiques nettement différentes. Les familles monoparentales bénéficient d'aides spécifiques depuis plus d'un quart de siècle, avec la mise en place de deux prestations : l'allocation d'orphelin (devenue allocation de soutien familial) et l'allocation de parent isolé. Cette dernière mesure a, dans un premier temps, été considérée comme temporaire et limitée à un an, pour répondre ponctuellement à un changement familial. L'ampleur des transformations familiales, et les conséquences de la monoparentalité notamment dans les milieux les plus défavorisés, l'ont confortée. Les Français sont aujourd'hui très attachés à cette prestation versée jusqu'à l'âge de trois ans. En dehors de ces aides ciblées, les familles monoparentales bénéficient de l'ensemble des mesures garanties par la politique familiale nationale, pour peu qu'elles répondent aux critères d'éligibilité.

En Norvège, les allocations sont institutionnalisées, universelles et relativement élevées (Ellingstaer, 1997). L'Etat assume la responsabilité du soutien aux enfants, aux personnes âgées et à d'autres adultes ayant des besoins spécifiques. Toutes les provisions concernant les besoins sociaux sont regroupées dans un dispositif général, le *National Social Security Act* (NSSA), ouvert à toutes les personnes résidant ou travaillant en Norvège (travailleurs, employeurs, entrepreneurs privés...). Chaque citoyen reçoit ainsi des allocations en tant que droit, qu'il travaille ou non. Le plan inclut des allocations universelles et d'autres qui sont liées à la participation au marché du travail. Les allocations sont distribuées sur la base des droits individuels ou familiaux ; les allocations directes (*cash benefits*) sont le plus souvent destinées aux individus plus qu'aux familles (Leira, 1992, 1996). En dehors des allocations offertes par la NSSA et en dehors de certains services de garde gratuits, il y a une allocation spéciale destinée aux familles monoparentales. Cette allocation s'applique aux individus non mariés, séparés, divorcés ou veuf(e)s. La monoparentalité ne constitue pas un groupe homogène mais la mesure, qui est destinée à tous les parents seuls quelle que soit leur situation, est considérée comme un revenu de remplacement de la contribution économique de la mère ou du père absent. L'allocation permet de soutenir la mère seule qui souhaite rester à la maison la première année de la vie de l'enfant. Une allocation transitionnelle est aussi versée jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de trois ans.

La typologie des politiques sociales nationales proposée par Elaine Carey-Bélanger (2000) et qui identifie plusieurs modèles selon le degré d'intervention de l'Etat, permet d'apporter une synthèse :

- Dans un modèle qualifié de résiduel, l'extension des allocations de l'Etat et des services est minimale et la responsabilité de la famille, de l'aide privée, de l'entreprise et de l'autofinancement des groupes est plus importante. La responsabilité de l'Etat est minimale, les allocations et les services sont légalement définis et la population couverte par la législation est la minorité considérée comme pauvre. Le niveau d'allocation est bas, la proportion du revenu national dépensée dans les politiques sociales est basse, et l'examen de revenus est la principale méthode pour déterminer l'éligibilité.

- Dans l'autre modèle, qualifié d'institutionnel, le système d'aide est considéré comme partie intégrante de la société, et l'Etat a des responsabilités étendues pour la redistribution de biens et de services. Les programmes et services définis par la loi sont nombreux, généreux et peu sélectifs. La majorité de la population est couverte et cela est considéré comme un droit citoyen. Le niveau des allocations et la proportion du revenu national dépensé sont élevés. Le système tend donc à favoriser les mesures universelles.

Esping-Andersen (1990), dans une étude comparative sur 18 pays, avait utilisé cette définition pour distinguer ensuite les régimes sociaux-démocrates (institutionnels), les régimes libéraux (résiduels) et les régimes de type corporatiste. Le système d'aide sociale canadien avait été qualifié de « libéral avec un niveau d'allocation moyen », comparativement au modèle social-démocrate norvégien où les allocations sont institutionnalisées, universelles et relativement élevées (Esping-Andersen, 1990 ; Ellingsaeter, 1997). Trois dimensions avaient été retenues pour établir cette typologie : la relation de l'Etat au marché, la stratification, le modèle d'accommodement (*decommodification*).

La relation de l'Etat au marché analyse comment les pouvoirs publics redistribuent les revenus au travers de politiques sociales ou au travers du marché. Les personnes dépendantes sur le marché sont considérées comme "accommodées" (*commodified*). La stratification sociale indique la façon dont l'Etat développe les conditions permettant aux divisions de classes et aux inégalités sociales d'être annulées par les politiques sociales et les mesures de sécurité sociale. La troisième dimension regarde la façon selon laquelle les droits sociaux et les allocations sociales sont accordés. La "decommodification" réfère aux droits sociaux des citoyens. La redistribution leur permet de profiter d'un standard de vie décent, en dehors du marché.

Le modèle a largement été accepté et a servi de base pour la compréhension de l'impact des différents systèmes sociaux (Borchost, Daly, Gustavson, Meyer, *in* Showstack Sassoon, 1994). Certaines critiques ont cependant émergé. Des dimensions sociales liées aux différences de comportements suivant le genre dans la vie quotidienne auraient été omises. La division des frontières entre sphère publique et sphère privée n'est pas prise en compte, ni la manière dont se répartissent les tâches domestiques ou l'organisation sociale des soins qui empêche parfois les femmes d'intégrer le marché du travail à égalité avec les hommes. Ces éléments critiques soulignent d'autant plus l'importance des politiques d'accompagnement de la vie familiale.

REGIMES	*Dimension des régimes sociaux*		
	Relations de l'Etat et du marché	Stratification	Modèles d'accommodement
Social- démocrate (Danemark, Norvège, Finlande, Suède)	Public	Solidarité / égalité	Droits sociaux et contribution
Corporatiste (Autriche, Allemagne, France, Italie)	Subsidiarité	Différenciation par statuts et fonctions	Droits sociaux / statut et contribution
Libéral (Canada, USA, Grande-Bretagne)	Dominées par le marché	Dualisme	Les droits sociaux sont conditionnés par les ressources individuelles

3) Dans les pays en développement

Affichées dans le cadre de l'affirmation de l'hégémonie du système libéral au niveau mondial, les politiques de réduction de la pauvreté dans les pays en développement accompagnent l'imposition du modèle de développement fortement "recommandé" par les instances internationales du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale, et dont les fers de lance sont l'équilibre budgétaire et la décentralisation. Ces politiques internationales ont d'abord imposé les PAS dans les années 1980, avant de leur adjoindre des mesures et projets intervenant comme des filets sociaux. La promotion des différents acteurs de la société civile au titre de leurs capacités de production est partie prenante de l'organisation de ces filets sociaux. Les politiques de lutte contre la pauvreté sont fortement relayées par les réseaux associatifs. Par ailleurs, les affichages convenus dans le cadre du "développement durable" valorisent le travail des femmes et le rapporte aux valeurs sublimées d'une bonne gestion du "local".

La prise en compte du genre dans les activités de réduction de la pauvreté est désormais considérée comme incontournable : le Programme Spécial d'Assistance pour l'Afrique rappelle que " le genre doit être considéré comme un critère de choix des priorités en matière de politiques et d'investissements " (PSA, 1998). Il est appelé à être intégré dans les statistiques et, de manière générale, dans les politiques économiques et sectorielles. L'idée est aussi d'investir dans l'économie des ménages pour réduire la pauvreté en ciblant un certain nombre de projets de développement autour des gains de temps qui devraient surtout profiter aux femmes : eau et hygiène, bois de chauffe et énergie domestique, technologies économisant la main d'œuvre (moulins, foyers améliorés, etc.) (PSA, 1998).

Jusqu'à présent seuls deux pays africains ont adopté des mesures d'aide directe : l'Afrique du Sud et la Namibie. En Afrique du Sud, c'est au nom de la déracialisation que l'ancienne prestation, *State Maintenance Grant*, destinée aux familles monoparentales de jure et de facto avec des enfants à charge de moins de 18 ans mais bénéficiant de fait fort peu aux familles noires et aux milieux ruraux a été abandonnée. Elle a été remplacée par une nouvelle prestation, le *Child Benefit Grant*, qui cible les 30% d'enfants (et non les parents) de 0 à 6 ans les plus pauvres et est versée à la personne qui assure la prise en charge quotidienne de ces enfants (Kruger, 1998). La politique d'allocations spécifiques à destination de populations jugées en état de fragilité (plus de 60 ans ne pouvant travailler et enfants) mise en place en Namibie semble obtenir des résultats très mitigés (Subbarao, 1996).

C - Intervenir sur l'environnement familial

1) L'accompagnement des familles en prise avec les idéologies

Les politiques d'accompagnement des familles révèlent une certaine diversité à l'échelle internationale, notamment parce qu'elles représentent un domaine où s'entrechoquent des visions idéologiques marquées. De nombreux auteurs ont travaillé sur le sujet, et ont révélé l'impact des conceptions et des représentations vis-à-vis de la famille sur les options prises par les pouvoirs publics dans ce domaine. " [...] L'appréhension des mouvements contradictoires dont la famille est l'objet (changements mais aussi permanences) laisse supposer des enjeux très importants pour la construction même de la société et la structuration du politique. C'est pourquoi les positions politiques, celles des forces partisanes, vont s'établir en référence à ces enjeux, à travers l'élaboration de programmes et leur mise en œuvre " (Commaille & Martin, 1998, 13-14). Différentes alternatives structurent le débat politique :

- Familialisme contre féminisme : dans le premier cas, la famille est une institution garante de la cohésion sociale, unité fondamentale d'intégration et de transmission des valeurs. La femme y joue un rôle fondamental dans l'éducation et le suivi des enfants. En revanche, les défenseurs du féminisme considèrent la femme comme sujet de droit, c'est-à-dire indépendante du couple et de la famille. Les débats, présents dans nombre de pays, sur la nécessaire révision du code de la famille sont une forme exacerbée de cette alternative.

- Logique familiale contre logique d'individualisation : dans le droit fil du propos précédent, l'organisation de l'unité familiale peut répondre à des liens de subordination entre ses membres, tels qu'ils s'inscrivent dans une conception traditionnelle (Homme > Femme > Enfants), ou valoriser l'émancipation de l'individu face aux contraintes communautaires.

- Libéralisme contre interventionnisme : la volonté politique des Etats est très variable et dépend de la volonté de prendre en charge ou non ce qui relève de la vie privée. Certains Etats, notamment les pays anglo-saxons, souhaitent garantir l'intimité des familles (*intimacy*) et ne conçoivent pas d'intervention publique en la matière. A contrario, d'autres gouvernements considèrent l'accompagnement des familles comme une condition d'épanouissement des individus.

- Parité et égalité des sexes contre institution familiale : le débat autour de l'égalité des sexes, particulièrement important en Europe, oppose les partisans de la famille fonctionnaliste aux défenseurs d'une égalité entres les genres : celle-ci est favorable à une plus grande démocratie au sein de la famille et à un affranchissement à l'égard de la différenciation des rôles qui a longtemps constitué le fondement de l'institution familiale.

Ces conceptions concernent les débats sur la famille et dépassent de loin le seul champ de la monoparentalité, mais elles éclairent néanmoins sur les politiques d'accompagnement familial, quelles que soient les configurations. D'autre part, dans ce champ spécifique, on ne peut pas considérer réellement qu'il existe une intervention particulière pour les familles monoparentales. Prendre en compte la vie quotidienne des familles élargit considérablement le champ de l'intervention politique. Comme le dit Jeanne Fagnani, " par politique familiale, on peut entendre toutes les mesures inscrites dans un cadre législatif, prises par les pouvoirs publics (à quelque niveau que ce soit, national,

régional ou local) et affectant – directement ou indirectement – le mode de vie, le niveau de vie et, de façon plus générale, le “bien-être” des familles ” (Martin, 2002). Dès lors, la politique familiale concerne aussi bien le code de la famille, les prestations familiales, les allocations familiales, la fiscalité, que le logement, la conciliation entre vie professionnelle et vie privée, la prise en charge des jeunes enfants... Les familles monoparentales trouvent donc toute leur place dans ce champ d’intervention publique.

Quant à la révision du code de la famille, elle apparaît, dans un certain nombre de pays, comme une condition préalable pour que les femmes bénéficient de dispositions plus favorables. Au Sénégal, par exemple, Fatou Sow (1995) insiste sur l’importance d’intégrer au code de la famille des points tels que l’obligation du conjoint d’entretenir la famille ou la possibilité d’accéder officiellement au statut de chef de famille mais aussi de chef d’exploitation. L’enjeu est que les femmes bénéficient des réformes légales permettant d’améliorer non seulement leur statut dans la famille et les sociétés mais aussi leurs conditions sociales. Il est maintenant bien montré que les rapports de domination et d’inégalité entre les sexes sont, en partie, à l’origine d’autres contraintes favorisant la pauvreté, et qu’il est indispensable de repenser les habitudes culturelles et les systèmes juridiques, d’inspiration laïque ou religieuse, sur le pouvoir dans la famille (Sow, 1995).

Le débat contemporain sur l’égalité hommes-femmes, particulièrement en Europe, promeut davantage des valeurs fondées sur l’individu, et s’oppose donc au modèle familial traditionnel, en affranchissant chacun de ses membres vis-à-vis de la communauté. L’égalité entre les sexes est devenue un référentiel (Letablier, 2002) à l’échelle européenne, et la promotion de ce principe d’action politique s’est accompagnée d’une réelle progression de la démocratie au sein de la famille. Ce contexte a favorisé la prise en compte progressive de nouvelles problématiques dans le champ des politiques familiales, liées notamment aux différences de comportements selon les genres vis-à-vis du marché du travail et des tâches domestiques, nécessitant au final la prise en compte de ce qui se passe dans la sphère privée. L’existence d’une réflexion politique sur ce sujet a inévitablement encouragé les Etats membres de l’Union européenne à infléchir leurs programmes nationaux. Cette volonté s’est traduite par l’émergence de nouvelles notions : celle de la conciliation entre vie professionnelle, vie familiale et vie sociale ; celle de la parité dans l’accomplissement des charges domestiques et éducatives ; celle de l’articulation des différents temps sociaux des individus qu’ils soient pères ou mères. Les politiques gouvernementales se sont attachées à mettre en oeuvre des modalités d’accompagnement des familles, pour garder les enfants, pour ajuster le travail et la vie familiale... Cette volonté politique européenne n’a pas encore masqué les inégalités entre les Etats membres. Les conceptions à l’égard de la famille, leur place dans la constitution des Etats membres et les sensibilités politiques dominantes des gouvernements dégagent plusieurs catégories de pays :

- l’Europe scandinave, attachée depuis longtemps aux droits des individus, a fait énormément d’efforts en la matière pour promouvoir l’égalité des hommes et des femmes ;
- l’Europe francophone se rapprocherait du modèle précédent, avec une apparition plus tardive de la thématique de l’égalité ;
- l’Europe anglo-saxonne se détache des problématiques familiales, considérant qu’elles relèvent davantage de la sphère privée ;
- l’Europe méridionale, ancrée au modèle familial patriarcal traditionnel, où les solidarités ne s’exercent qu’à l’interne du noyau familial.

2) L'accompagnement au quotidien

Les familles monoparentales sont directement concernées par la prise en compte des contraintes de la vie quotidienne dans les politiques publiques. L'articulation des temps sociaux est particulièrement délicate dans ces familles où les tâches domestiques et éducatives ne sont quasiment pas partagées. Les tensions des familles monoparentales révèlent bien la complexité d'organiser la vie quotidienne. Les taux d'activité des parents seuls sont souvent plus élevés, ce qui crée obligatoirement une première tension dans l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale. De plus, les conditions de travail sont aussi plus souvent difficiles. Le temps plein est plus fréquent, le temps partiel est généralement subi, les rythmes de travail sont parfois changeants et les parents seuls expriment souvent une plus grande insatisfaction vis-à-vis de leurs conditions de travail (Martin & Vion, 2001). Ces éléments concourent à des difficultés d'organisation quotidienne, que seul l'appel à des réseaux familiaux ou sociaux proches permet de régler.

L'existence ou non d'un réseau social personnel d'aide est fondamentale pour pouvoir atténuer ces tensions. De nombreuses inégalités sont constatées selon les ménages monoparentaux (Martin & Vion, 2001). Les typologies développées révèlent des situations très variables, allant de mères seules très soutenues par la famille proche et pour lesquelles l'organisation quotidienne est facilitée, à des parents isolés sacrifiant la totalité de leur temps aux charges domestiques et éducatives. Cependant, ces réseaux sociaux se construisent à partir de données très personnelles, telles que la proximité familiale, le degré de relations de voisinage, la mobilité professionnelle, la socialisation des enfants... Pour amenuiser ces problèmes, les politiques d'accompagnement se sont portées sur des domaines d'intervention ciblés, au rang desquels vient évidemment la prise en charge des jeunes enfants.

Les services de garde et d'accueil en sont un élément important. En Afrique subsaharienne, la mise en place de garderies est fortement souhaitée par les femmes. Leur faible présence est à la mesure de la misère des budgets, mais les jardins d'enfants font toujours l'objet d'une attention toute particulière dès qu'il existe dans les gouvernements un Ministère de la femme (Mali par exemple) ou à défaut une représentation. Outre leur coût, ces services sont à aborder sous au moins deux aspects : leur nature et leur localisation. Ils peuvent, par leur répartition, être facteurs d'inégalités entre familles. Encore faut-il que, là où ils existent, les services répondent aux besoins des familles avec jeunes enfants, les familles monoparentales étant, plus que les autres, confrontées à des besoins de gardes atypiques.

Dans un pays comme la France, le nombre de places d'accueil offertes aux familles est loin de satisfaire les besoins de la population. Cette difficulté essentielle est accentuée par une forte concentration géographique des équipements, qui produit des inégalités dans l'accès aux services, en fonction du lieu de résidence des ménages ayant de jeunes enfants. Ces disparités varient selon le type et le mode de gestion des structures (David, 1999). En ce qui concerne les structures collectives, le nombre de places offertes à la population semble corrélé au degré d'urbanisation ; la couverture des besoins est très inégale. A contrario, pour les assistantes maternelles, les départements marqués d'une forte ruralité sont les mieux dotés. Au final, les besoins sont loin d'être satisfaits, aussi bien en ville qu'en campagne. La diversité des structures offertes en ville s'efface complètement en milieu rural, où la difficulté d'accès aux services s'accompagne d'un choix restreint en équipements. Ces éléments motivent évidemment des politiques publiques de soutien à l'augmentation du nombre de places d'accueil pour répondre davantage aux demandes des familles.

Toutefois, l'accueil des jeunes enfants se pose également en termes qualitatifs. De ce point de vue, plusieurs paramètres entrent en ligne de compte : la nature du besoin de garde, le niveau de revenu, les choix éducatifs des familles. Le besoin de garde est étroitement associé aux conditions de travail du parent seul, de son réseau social et de ses choix éducatifs. Force est de constater, dans de nombreux pays occidentaux, que l'organisation du temps de travail est de plus en plus flexible, et la principale difficulté des familles réside dans la conciliation des horaires de travail et de la prise en charge des jeunes enfants. Tous ces éléments ont encouragé une demande de plus en plus hétérogène de services d'accueil, de moins en moins basée sur un rythme hebdomadaire, calée sur des rythmes de congés et de vacances individualisés. C'est ainsi qu'est apparue la notion de garde atypique. Pour les familles monoparentales, l'accès à des services prenant en compte cette nouvelle donne est primordial. Pour autant, la demande est pondérée par la sollicitation de cercles sociaux, de façon ponctuelle ou régulière, pour prendre en charge les enfants. Cette solution est aussi un moyen de limiter le recours à des services rémunérés, car la prise en charge des jeunes enfants à un coût que les familles monoparentales ne peuvent pas toujours supporter.

Pour répondre aux différentes contraintes, les politiques publiques utilisent deux leviers importants : les prestations et l'offre de services. Dans le premier cas, les familles monoparentales peuvent bénéficier d'aides, au même titre que les autres familles, venant compenser le coût des services. Plusieurs exemples ont été évoqués précédemment. Les aides peuvent être conditionnées à l'activité du parent, et dans ce cas répondre à un objectif d'articulation des temps sociaux, pour permettre aux parents de concilier leur activité professionnelle et leurs charges éducatives. Dans d'autres cas, les prestations relèvent davantage d'une politique familiale plus globale. Certains Etats ont également mis en place des dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale, tels que les congés parentaux, les dispositifs spécifiques pour enfants malades... En ce qui concerne les services, les programmes de développement des structures d'accueil sont très variables d'un pays à l'autre. A l'échelle européenne par exemple, les inégalités sont marquées et se confondent aux typologies précédentes. Dans certains Etats, le développement quantitatif laisse la place à une réflexion plus qualitative, notamment sur la prise en compte des besoins. Cependant, les réponses sont davantage traitées au niveau local, car elles dépendent étroitement des caractéristiques démographiques et du tissu économique et social d'un territoire donné. Il n'est donc pas rare de voir se développer des solutions soutenues par les collectivités locales. Leur marge de manœuvre dépend étroitement du niveau de décentralisation et de la répartition des compétences entre les différents échelons administratifs.

La question des gardes atypiques rejoint celle de la politique du temps. Les expériences innovantes menées en Italie, les travaux scientifiques sur la ville et le genre dans différentes disciplines, ont stimulé la prise en compte des contraintes propres à la prise en charge des enfants dans la planification des villes et dans les politiques qui s'y développent afin de favoriser la conciliation de la vie familiale et professionnelle. Le temps des mères dépend de celui des enfants. Aux Etats-Unis, l'augmentation des activités structurées proposées pour les enfants (garde, activités sportives…) apparaît comme un des facteurs d'augmentation de l'activité féminine (Sandberg & Hofferth, 2001).

3) Des combinaisons d'acteurs variées

Les combinaisons d'acteurs aboutissent à des systèmes locaux dont le programme européen de recherche *WP2 Care arrangements in single families* a montré la diversité. La comparaison entre Bologne et Florence réalisée dans le cadre du rapport sur la situation en Italie donne la mesure de cette diversité pour deux villes proches au sein d'un même Etat : le traditionnalisme fortement empreint de catholicisme de Florence contraste avec la capacité de Bologne à voir les difficultés des familles monoparentales sur la base de leur

normalité et leurs besoins réels (Trifiletti et al., 2001). Aux Etats-Unis, l'assistance aux familles pauvres varie en fonction des interactions entre politiques fédérales, politiques locales, tissu local (Hastedt & Deprez, 1997). Ces interactions entre politiques nationales et locales sont également analysées par C. Gardberg-Morner (2000) dans sa comparaison entre Göteborg et Turin : dans la ville suédoise, la forte tradition d'aide sociale de la municipalité, qui complète l'action nationale en matière de conciliation entre famille et travail, est aujourd'hui secondée par le développement de réseaux d'associations ; à Turin, le développement des politiques municipales s'est fait pour compenser les carences de l'Etat italien qui ne reconnaît pas la catégorie "mères seules" dans ses politiques sociales. Les combinaisons d'acteurs ont des effets sur la réduction de la pauvreté des familles monoparentales : en Europe, les taux de pauvreté les plus faibles sont observés dans les pays où les capacités de soutien par l'environnement familial et les politiques sociales permettent de combiner les services de garde et la participation au marché du travail.

Nulle part en Afrique de telles combinaisons ne sont réalisées. Même dans les pays qui proposent un semblant de politique d'aides sociales (Afrique du Sud ou Namibie), les insuffisances sont criantes. Les réseaux sociaux y sont donc aussi finalement une base d'organisation essentielle de la survie quotidienne. Les principaux supports pour les mères non mariées au Botswana et en Namibie sont essentiellement des arrangements réalisés avec leurs familles (Gage & Meekers, 1994).

Cependant, les politiques de décentralisation, ont favorisé l'émergence de nouveaux acteurs sur la scène locale. Parallèlement au désengagement des Etats, associations et ONG se sont fortement multipliées**.** Les organisations de développement (des plus petites ONG aux organisations internationales) et les gouvernements ont, pour la plupart, compris quel parti ils avaient à tirer de la participation des femmes à l'économie. On est passé du seul intérêt porté à leur bien-être (santé, planning familial, éducation, niveau de vie) à la prise de conscience de leur rôle actif dans la production, l'organisation sociale, et donc "le développement". Longtemps enfermées dans la seule sphère du travail domestique et considérées comme contribuant peu à la force de travail, les femmes (même si leur travail domestique quotidien est encore non valorisé) sont désormais de plus en plus présentées comme un atout.

Les femmes intéressent maintenant en tant qu'actrices du changement et initiatrices des transformations sociales et économiques. On accepte plus volontiers de se rendre compte qu'elles sont partout présentes et parfois chefs de famille. Elles assurent l'éducation des enfants, pourvoient à la gestion domestique, s'insèrent dans les activités en produisant, transformant et commercialisant. La multiplication de familles monoparentales dirigées par des femmes participe à la soudaine lisibilité de la place des femmes dans le développement. Dans tous les cas, elles sont des actrices incontournables de cette société civile sur laquelle, dans un contexte de désengagement des Etats, sont de plus en plus fondées les attentes.

CONCLUSION

Terminer la synthèse des connaissances sur les familles monoparentales par le constat qu'en Afrique subsaharienne les familles monoparentales gagnent en visibilité parce que les femmes intéressent en tant qu'actrices du développement est un indicateur du caractère ambigu du regain d'attention porté à ces familles au cours des dernières décennies.

Dans les pays développés, et plus particulièrement dans les pays anglo-saxons et en Europe du Nord, les mouvements féministes ont largement contribué à faire reconnaître les familles monoparentales comme des familles à part entière. Leur visibilité a été d'autant plus précoce que la structure des ménages et que les représentations de la famille ont connu des évolutions rapides. Ce sont toutefois les interrogations sur le coût et l'efficacité de l'aide en faveur des femmes seules avec enfants et les questionnements sur les risques pour les enfants de l'absence des pères qui ont fait de la monoparentalité une question de société. Dans les pays en développement, et plus particulièrement en Afrique, ce sont moins les mères seules que les femmes en général qui suscitent l'attention des organisations internationales : leur promotion n'est pas une fin en soi mais l'instrument des politiques de croissance portées par la Banque Mondiale (Bessis, 2000). C'est donc peut-être parce qu'ils sont moins concernés par cette instrumentalisation des femmes et par le coût du welfare state que pour des raisons de méthode, que les pays intermédiaires ont été moins présents dans cette synthèse.

Plusieurs ensembles de facteurs ont contribué et contribuent à l'évolution des familles monoparentales. La donnée démographique la plus importante est le déclin du veuvage en tant que facteur de monoparentalité. Ici l'Afrique subsaharienne fait exception en raison de son retard dans la transition démographique. Les facteurs sociaux favorables à la croissance des situations de monoparentalités sont cumulatifs : entrée des femmes sur le marché du travail, accès certes inégal mais accru à la formation, accroissement des migrations et urbanisation contribuent largement à l'autonomie des femmes. L'évolution des législations en matière de divorce a été déterminante en ce sens où elle reconnaît l'évolution des vécus de la famille. Le déclin de la signification du mariage, la montée des divorces et des séparations, les recompositions familiales sont telles que la situation monoparentale est un épisode de plus en plus fréquent dans les parcours familiaux.

Ces données rendent les comparaisons internationales délicates. Les familles monoparentales présentent une extrême diversité et ne sauraient constituer une catégorie. L'exercice de synthèse réalisé favorise une prise de distance par rapport à nos systèmes de représentations occidentaux. L'analyse des types de situations peut être menée selon les facteurs d'entrée dans la monoparentalité et selon la diversité des situations économiques, au risque de faire émerger une distinction entre les vraies familles monoparentales et les autres. Les distinctions relatives aux types de ménages dans lesquels se situent les familles monoparentales (familles isolées ou familles hébergées en Europe ; familles nucléaires ou familles complexes en Amérique latine ; grande famille et polygamie en Afrique) ou celles qui distinguent familles monoparentales de jure ou de facto se sont révélées particulièrement enrichissantes pour la compréhension des conditions de vie au quotidien.

La part des familles monoparentales dans le total des familles avec enfants présente de grands contrastes entre pays mais aussi à l'intérieur des états. Les disparités régionales semblent s'expliquer avant tout par la localisation des minorités ethniques et les écarts de développement (Australie, Canada). Les disparités internes aux agglomérations réfèrent d'abord aux conditions d'accès au logement. Le regroupement d'une grande partie des familles monoparentales dans certains types d'espaces et certains segments des parcs de logements place ces familles en marge par rapport aux modèles dominants de résidences pour les familles ; c'est un des aspects de leur pauvreté.

Dans les pays développés, les deux questions de la monoparentalité et de la pauvreté ont émergé conjointement. Les familles monoparentales sont le type de ménages avec enfants le plus exposé à la pauvreté monétaire. La plus grande sensibilité à la pauvreté est inégale d'un pays à l'autre. Les aides publiques et les transferts privés (famille, second parent des enfants) apportent une amélioration au point que le fait d'avoir des enfants peut protéger les femmes du pire. La pauvreté de revenus frappe inégalement en fonction du nombre d'enfants, de l'âge, de l'appartenance ethnique. L'élément le plus discriminant est la situation au regard de l'emploi. Celui-ci n'apporte pas toujours des revenus suffisamment rémunérateurs pour permettre d'assumer les contraintes de la monoparentalité. En effet les discriminations des femmes et des mères face à l'emploi sont variables mais constantes. Elles se doublent d'inégalités de potentialités : reconnaissance du travail fourni, droit au crédit, à la propriété de la terre et de l'outil de production…

Les difficultés à satisfaire les besoins essentiels s'expriment avec plus ou moins d'intensité dans l'accès à une alimentation suffisante et saine, aux services de santé, à un logement confortable, à la formation pour les enfants… La pauvreté de conditions de vie peut donc inscrire les familles dans le cercle vicieux de la pauvreté. Elle comporte des dimensions spécifiques aux familles monoparentales, que celles-ci soient sociales (difficulté à avoir du temps pour soi, isolement, réduction des liens sociaux) ou culturelles (dans beaucoup de sociétés le père sera félicité d'être un bon père mais la mère a l'obligation d'être une bonne mère tout en faisant vivre décemment sa famille). Les ruptures conjugales sont facteur d'appauvrissement. La problématique peut aussi être inversée afin de poser la monoparentalité en tant que conséquence et non comme cause de pauvreté. La plus grande sensibilité des familles monoparentales à la pauvreté est donc inséparable de la question des inégalités, inégalités sociales et inégalités de genre, surtout dans les pays en développement où une forte synergie existe entre questions de populations et développement.

Les politiques familiales peuvent être spécifiques ou non. Les premières n'existent que dans les pays où les familles monoparentales sont reconnues institutionnellement. Les politiques qui posent les familles monoparentales comme des familles à problèmes cherchent à apporter des réponses positives aux handicaps auxquels les enfants seraient confrontés ; celles qui pensent d'abord contraintes cherchent à améliorer la vie au quotidien. La mise en avant du risque de stigmatisation peut être un argument allant à l'encontre de la mise en œuvre de politiques propres aux familles monoparentales.

Les politiques de compensation économique qui visent à apporter des revenus permettant d'atteindre un seuil de pauvreté, ont souvent été remises en cause au profit de mesures d'incitation à la mise au travail. Il est vrai que toute activité limite les risques de marginalisation sociale. Dans le cas de pays pauvres, les politiques de décentralisation qui accompagnent les Programmes d'ajustement structurel tablent sur une meilleure mobilisation des ressources et des acteurs locaux pour le développement. Les femmes,

seules ou non, occupent une place de choix dans les discours pour la promotion des différents acteurs de la société civile au titre de leurs capacités de production.

Les politiques d'équipement et de services interviennent sur l'environnement familial. Les services de garde et de prise en charge des jeunes enfants en sont un élément important. Les familles monoparentales sont, plus que les autres, confrontées à des besoins de gardes atypiques dont la mise en œuvre est pensée dans le cadre de réflexions sur les temps sociaux et « le temps des villes ». Ces politiques s'appuient sur des formes de gouvernance impliquant différentes combinaisons d'acteurs organisés dans les cadres politique, associatif, familial ou individuel.

Les politiques de décentralisation qui ont, dans les pays en développement, favorisé l'émergence de nouveaux acteurs sur la scène du développement local, ont contribué à penser les femmes en tant qu'actrices du changement. La multiplication des situations de monoparentalité, en partie liée à l'épidémie de Sida, a participé à la soudaine lisibilité de la place des femmes dans le développement. L'attention portée aux femmes en général, aux mères seules en particulier, l'est donc soit au nom du développement soit dans l'intérêt des enfants. Les actions s'attaquant au renversement des logiques productrices d'inégalités et donc de pauvreté des familles monoparentales sont par contre timides.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

NB : les consultations et téléchargement ont été effectués entre juin et octobre 2002.
- The Annie Casey Foundation (2000), *Children at risk : State Trends 1999-2000. A first look at Census 2000. Supplementary Survey Data*, A PRB/KIDS COUNT Special report. http://nces.ed.gov/pubs/yi/yi11.pdf
- Antoine P., Djiré M., Nanitelamio J. (1998), Au coeur des relations hommes-femmes : polygamie et divorce, in *Trois générations de citadins au Sahel. Trente ans d'histoire sociale à Dakar et à Bamako*, L'Harmattan, Paris, pp. 147-180
- Antoine Philippe (2002), Les complexités de la nuptialité : de la précocité des unions féminines à la polygamie masculine en Afrique, in Caselli G. (Dir.*), Traité de démographie (vol 2 : les déterminants de la fécondité*, chapitre 27), éditions de l'INED, Paris, pp. 75-102.
- Arneberg Marie (1999), *Feminisation of urban eritrean households. Implication for poverty reduction policy*, Fafo Institute of applied social sciences, Department for international studies, Oslo, 21 p. http://www.fafo.no/ais/africa/eritrea/HouseholdFeminisationEritrea.pdf.
- Banque mondiale (1999), *Genre, croissance et réduction de la pauvreté*, Findings, n° 129, www.worldbank.org/afr/gender/training.htm
- Banque mondiale (2000), *L'Afrique peut-elle revendiquer sa place au 21ème siècle?*, Rapport www.worldbank.org/afr.htm
- Bessis Sophie (2000), Les organisations internationales de coopération, les femmes et le genre, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité & Ministère des Affaires étrangères, *Contribution française à la 33ème session de la commission de la population et du développement de l'ONU « Population, genre et développement »*, pp. 173-177.
- Bisilliat Jeanne (1996), *Femmes du Sud, chefs de famille*, Karthala, 410 p
- Baratz Morton S. & White Sammis B. (1996), Childfare: A New Direction for Welfare Reform, *Urban Studies*, vol. 33, N° 10, pp. 1935-1996.
- Barros Ricardo, Fox Louise, Mendonca Rosane (1994)*, Female-headed households, poverty, and the welfare of children in urban Brazil*, The World Bank, Policy Research Working Paper 1275, 46 p.
http://www-wds.worldbank.org/servlet/WDSContentServer/WDSP/IB/1994.
- Bernard Carmen & Gruzinski Serge (1986), Les enfants de l'Apocalypse : la famille en Méso-Amérique et dans les Andes, in Burguière André, Klapish-Zuber Christiane, Ségalen Martine, Zonabend Françoise, *Histoire de la famille*, Armand Colin, vol. 2, pp. 157-209.
- Berthier M. & Oriot D. (1998), Les familles monoparentales : plus nombreuses et plus pauvres, elles sont le reflet d'une politique familiale inadaptée, *Revue française des affaires sociales*, 1998.4, pp. 169-186.
- Birrell Bob & Rapson Virginia (2002), *The location and housing needs of lone parents*; Final Report for the Australian Housing and Urban Research Institute.
http://www.ahuri.edu.au/pubs/finalreports/
- Bronte-Tinkew Jacinta (1999), *Resource dilution and child nutrition : an analysis of Jamaïca*, Population Research Institute, The Pennsylvania University, 26 p.
http://www.pop.psu.edu/general/pubs/working_papers/psu-pri/wp9905.pdf
- Bumpass Larry (1994), *The declining significance of marriage: Changing family life in the United States*, NSFH Working paper n° 66, 36 p.
http://www.ssc.wisc.edu/cde/nsfhwp/nsfh66.pdf

- Büttner Olivier (2002), La protection constitutionnelle des familles dans les Etats de l'Union européennne, CNAF, *Informations sociales*, n° 102, pp. 38-49.
- Camarena-Córdova Rosa María (non daté), *Family and Education in Mexico*, Instituto de Investigaciones Sociales, Universidad Nacional Autonoma de Mexico, 20 p.
disponible sur http://www.cicred.ined.fr/education/actes/Com_Camarena.pdf
- Carey-Bélanger Elaine (2000), *Women and social policy: norvegian and canadian traits from a canadian perspective*, Faculté de sciences sociales de l'Université Laval, 17 p.
http://www.arcaf.net/social_work_proceedings/ftp_files7/Carey-Belanger.pdf
- de Certaines (de) Madeleine, Martin Claude, Vasseur Véronique (2000), *Etre monoparent à Rennes : des familles sous contraintes dans un contexte institutionnel local*, étude réalisée pour le Conseil général d'Ille-et-Vilaine, la CAF et la Ville de Rennes.
- Chambaz Christine (2000), Les familles monoparentales en Europe: des réalités multiples, Ministère de l'Emploi – DREES, *Etudes et résultats*, n° 66.
- Cleveland G. & Hyatt D. (1998), Child care for low-income families : a good bargain for canadian governments ?, Institut de recherche en politiques publiques, *Choices. Family policies*, vol. 4, n° 2.
- Cleaver Kevin, Schreiber Goetz (1994), *Inverser la spirale : les interactions entre la population et l'environnement en Afrique subsaharienne*. Document technique de la Banque mondiale n°372, Banque mondiale.
- Commaille Jacques & Martin Claude (1998), *Les enjeux politiques de la famille*, Bayard Editions, collection société, 200 p.
- Cristofari Marie-France & Labarthe Géraldine (2001), Recensement de la population de 1999. Des ménages de plus en plus petits, *Insee Première*, N° 789, 4 p.
- David Olivier (1999), *L'accueil de la petite enfance. Services et aménagement du territoire*, Presses Universitaires de Rennes, coll. "Espace et Territoires".
- De Vos Susan (1996), *Living arrangements for children 13-16 and school attendance : latin american in the early 1980s*, University of Wisconsin – Madison, Center for Demography and Ecology, Working Paper N° 96-11, 30 p. http://www.ssc.wisc.edu/cde/cdewp/96-11
- Dial Fatou Binetou (2001), Le divorce, source de promotion pour les femmes? In Colloque international *Genre, population et développement en Afrique*, Abidjan, juillet 2001, ENSEA, IFORD, INED, UEPA, 15 p. http://www.ensea.refer.ci
- Diarra Ibrahim (1996), Promotion des femmes pour un statut de chef de famille, *Le soudanais*, n° 53, 17 avril
- Dilnot Andrew & McCrae Julian (2000), L'allocation aux familles (*Family Credit*) et le crédit d'impôt pour les familles actives (*Working Family Tax Credit*) au Royaume-Uni, *Revue économique de l'OCDE*, n° 31.
- Drieskens Annemie (Coord.) (2000), Familles monoparentales. Quelles solutions ?, Fondation Roi Baudouin, synthèse du colloque de Bruxelles, octobre 2000
www.kbs-frb.be/files/db/fr/PUB-1142%20Familles%20monoparentales.pdf
- Ellingsaeter A.L. (1997), Gender relations between State and market. The norvegian experience, Paper presented at the International Workshop *The changing welfare state: citizenship, gender and the family. Experiences of northern and southern Europe*, London School of Economics, Gender Institute, 5-7 juin.
- Ellwood David T. (2000), *The US vision of work based reform : promise, prospects, and pitfalls,* Harvard University, Prepared for *The national social policy conference*, University of New South Wales, Sydney, Australia, 4-6 july 2001, 34 p.
http://www.trinity.edu/bhirsch/Ellwood_2000.pdf
- Esping-Andersen Gesta (1990), *The three worlds of welfare capitalism*, Princeton University Press.

- Fargues Philippe (1986), Le monde arabe : la citadelle domestique, in Burguière André, Klapish-Zuber Christiane, Ségalen Martine, Zonabend Françoise, *Histoire de la famille*, Armand Colin, vol. 2, pp. 339-371.
- Findley E.S. (1987), Les migrations féminines dans les villes africaines : une revue de leurs motivations et expériences, in Actes du Séminaire CRDI-ORSTOM-URD, Lomé 10-14 février 1987
- Fuwa Nobuhiko, *The poverty and heterogeneity among female headed households revisited*, Chiba University, octobre 1999, 31 p. www.h.chiba-u.ac.jp/mkt/FHHst.pdf
- Gage Anastasia & Meekers Dominique (1994), *The social supports for unmarried mothers*, 32 p. http://www.pop.psu.edu/general/pubs/working_papers/psu-pri/wp199412.pdf
- Gammage Sarah (1999), The gender dimension of poverty, inequality and macroeconomic reform in Latin America, International Centre for Research on Women, Washington DC, 37 p. http://www.undp.org/rblac/documents/poverty/gender/gender.pdf
- Gammage Sarah (1998), *The Gender Dimension of Household Poverty: Is Headship Still a useful concept ?*, International Centre for Research on Women, Washington DC, 33 p. http://136.142.158.105/LASA98/Gammage.pdf
- Garciá Brígida & Rojas Olga (2001), Recent transformation in Latin American families: a socio-demographic perspective, Paper presented at the XXIV General Population conference of IUSSP. Session S 45 "The Demography of Latin America", organisé par José Miguel Guzmán. http://www.iussp.org/Brazil2001/s40/S45_01_GarciaRojas.pdf
- Gardberg Morner Claudia (2000), Making Ends Meet. Lone Mothers' Local Subsistence Strategies. Case Studies from Italy and Sweden, Mannheimer Zentrum für Europäische Sozialforchung, Arbeitspapiere, n° 13, 65 p.
http://www.mzes.uni-mannheim.de/publications/wp/wp-13.pdf
- Gbocho Yapo, 2001, La déscolarisation des filles en Afrique subsaharienne : le cas de la Côte d'Ivoire, Colloque international *Genre, population et développement en Afrique*, Abidjan
- Gilles Christel, *La réforme de l'aide sociale aux Etats-Unis*, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, DREES, Document de travail. Série Etudes, n° 17, juillet 2001, 47 p.
- Goux Dominique & Maurin Eric , " La persistance du lien entre pauvreté et échec scolaire ", INSEE, *France, portrait social 2000-2001*, pp. 86-98
- Guner Nezih, Knowles John (2000), *Mariage, Fertility and divorce : a dynamic equilibrium analysis of social policy in Canada*, 29 mai 2000, 27 p.
http://www.econ.upenn.edu/Centers/CARESS/CARESSpdf/01-21.pdf
- Hampden-Thomson Gillian & Pong Suet-Ling (2001), *Does policies environment mediate the effect of single-parenthood on children's academic achievment ? A study of 14 european countries*, Population Research Institute, The Pensylvania State University Institute, mai 2001, 34 p.
http://www.pop.psu.edu/general/pubs/working_papers/psu-pri/wp0204.pdf
- Hantrais Linda & Letablier Marie-Thérèse, *Familles, travail et politiques familiales en Europe*, Cahiers du Centre d'études de l'emploi, PUF, 1996.
- Hastedt Christine & Deprez Luisa (1997), Assistance to poor families : what next?, Main Center for Economic Policy, *Main Choice*, novembre 1997.
http://www.mecep.org/MEChoices97/rep97poorfamilies.pdf
- Herpin Nicolas & Olier Lucile, Les familles monoparentales : aidées mais fragilisées, INSEE, *France. Portrait social 1997-1998*, pp. 83-99.
- Insee, *Les familles monoparentales. Portrait social*, Série "Contours et Caractères ", 1994.
- Jenks Christopher & Peterson Paul (Ed.), *The Urban Underclass*, The Brookings Institution, Washington D.C., 1991.

- Jones John Paul & Kodras Janet, Restructured regions and families : the feminization of poverty in the US, *Annals of the Association of American Geographers,* 1990, pp. 163-183.
- Kodras J., Jones J. P., Falconer K.F., Contextualizing welfare's work disincentive effect: the case of female-headed family poverty, *Geographical Analysis*, 26(4), 1994, pp. 228-246.
- Kruger John, Transfers Poor Single Parents Housing, From single parents to poor children : refocusing South Africa's transfers to poor households with children, paper to ISSA's 2nd International Research Conference on social security : " the summing up the evidence : the impact of incentives and targeting on social security ", Jerusalem 25-28 january 1998, 1998, 22 p. http://www.Issa.int/pdf/jeru98/theme1/1-1d.pdf
- Kyllönen Riitta (1998), *The social construction of lone mothers. A case study of the welfare service in Venice*, Manheimer Zentrum für Europaïsche Sozialforschung, Arbeitsbereich I/Nr. 29p. www.mzes.uni-manheim.de/publications/wp/wp1-29.pdf
- Lachaud J.P. (1997), *Les femmes et le marché du travail urbain en Afrique subsaharienne*, Paris, L'Harmattan, 233 p.
- Laliberté-Béringar Danièle (2001), Rapports de genre dans les situations de détresse : les camps de réfugiés, colloque international *Genre, population et développement en Afrique*, organisé par ENSEA Abidjan, IFORD Yaoundé, INED Paris, UERA Dakar, tenu à Abidjan, 16-21 juillet 2001
- Lange Marie-France (dir.) (1998), *L'école et les filles en Afrique, scolarisation sous conditions*, Karthala
- Leira A. (1992), *Welfare States and Working Mothers, the Scandinavian Experience*, Cambridge, University Press, Cambridge.
- Leira A. (1996), Parents, Children and the State : Family Obligations in Norway, Oslo, ISF Report 96:23.
- Lerman Robert I., Schmidt Stefanie R. (1999), *An overview of economic, social, and demographic trends affecting the u.s. labor market,* Final Report, Washington, D.C., The Urban Institute. http://www.urban.org/employment/dol_fr/dol_finalreport.pdf
- Letablier Marie-Thérèse (2002), " L'égalité, un enjeu de politique familiale ", *Informations Sociales*, Revue de la CNAF, n° 102, pp. 16-25.
- Locoh T. (1996), Changements des rôles masculins et féminins dans la crise : la révolution silencieuse, in Coussy J., Vallin J., *Crise et population en Afrique*, Les études du CEPED n°17, pp445-457
- Loisy Christian & Crenner Emmanuelle (2000), La pauvreté : données statistiques récentes et évolutions, *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2000*, La Documentation française, pp. 53-115.
- Louat Frédéric, Grosh Margaret, van der Gaag (1993), *Welfare Implications of Female Headship in Jamaican Households*, LSMS Working Paper, N° 96, The World Bank. http://www.worldbank.org/gender/projects_programs/Jam1.pdf
- Martin Claude (1997), *L'après-divorce. Lien familial et vulnérabilité*, Presses universitaires de Rennes et Presses de l'Université Laval - Québec, coll. Lien social.
- Martin Claude (2002), " Des politiques familiales à la politisation de la vie privée en Europe ", CNAF, *Informations Sociales*, n° 102, pp. 16-25.
- Martin Claude & Vion Antoine (2001), *WP2 Care arrangements in single parent families. National Report : France*, Soccare Project Report 2.2, 61 p. http://www.uta.fi/laitokset/sospol/soccare/report2.2.pdf
- Martin-Papineau Nathalie (2001), *Les familles monoparentales. Emergence, construction, captations d'un problème dans le champ politique français (1968-1988)*, L'Harmattan, coll. Logiques politiques, 377 p.

- Mejer Lene & Siermann Clemens (2000), La pauvreté monétaire dans l'union européenne : la situation des enfants, les différences entre les sexes et l'écart de pauvreté, Eurostat, *Statistiques en bref*, 7 p.
- Meillassoux C. (1975), *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, Maspéro
- Ministère de la famille et de l'enfance (2002), Le Québec en amour avec la famille, *Plan concerté pour les familles du Québec*, 2è trimestre 2002, 39 p.
- Moser C. (1995), Le rôle des femmes dans le développement urbain, in *La femme et la ville*, OCDE, pp. 6-19
- Mozère Liane (2002), Les domestiques philippines ou les " Mercedez Benz des domestiques ", CNAF, *Informations sociales*, n° 103, pp. 114-115.
- Naves P. (2001), Rapport du *groupe de travail " Familles et pauvreté "* remis à Madame Ségolène Royal, ministre déléguée de la Famille et de l'Enfance.
- Ngondo Séraphin (2001), L'émigration masculine comme facteur d'amélioration du pouvoir et du statut de la femme, colloque international *Genre, population et développement en Afrique*, organisé par ENSEA Abidjan, IFORD Yaoundé, INED Paris, UERA Dakar, tenu à Abidjan, 16-21 juillet 2001
http://www.ensea.refer.ci/genre/colgen01.htm
- Ori Boizo (1998), Côte d'Ivoire : des femmes seules dans l'économie informelle d'Abidjan, in *L'Afrique politique*, pp. 107-119
- Oris Michel (Coord.), Eggericks Thierry, Capron Catherine, Hermia Jean-Pierre, Poulain Michel, Van der Straten Etienne (2001), *Démographie, aménagement du territoire et développement durable de la société belge*, *Programme leviers d'une politique de développement durable. Démographie, aménagement du territoire et développement durable de la société belge*, convention HL/DD/018, 119 p.
http://www.belspo.be/belspo/ostc/geninfo/publ/pub_ostc/HL/rHL18_fr.pdf
- ORSTOM, 1985, Femmes et politiques alimentaires, Les colloques de l'ORSTOM, Paris, ORSTOM
- Ouédraogo Dieudonné et Piché Victor (dir.) (1995,) *L'insertion urbaine à Bamako*, Paris, Karthala
- PNUD (1995 et 1998), *Rapport mondial sur le développement humain*, PNUD
- Proteau Laurence (2001), La déperdition scolaire des adolescentes et l'ilettrisme féminin : facteurs d'exclusion des femmes du processus de développement économique, Colloque international *Genre, population et développement en Afrique*, Abidjan
http://www.ensea.refer.ci/genre/colgen01.htm
- PSA (Programme Spécial d'Assistance pour l'Afrique), 1998, *Rapport*, Banque mondiale
www.worldbank.org/afr/
- Quesnel Patrice & Vimard Pascal (1989), Famille plurielle en milieu rural africain. Un exemple en économie de plantation : le plateau de Dayes (sud-ouest du Togo), ORSTOM, *Cahiers Sciences Humaines*, 25.3, pp. 339-355.
- Reay Diane & Lucey Helen (2000), "I don't really like it here but I don't want to be anywhere else" : children and inner city council estates, *Antipode*, 32.4, pp. 410-428.
- Rondeau Chantal (1996), *Femmes et pouvoir : des femmes chefs de famille à Bamako?*, Centre Djoliba, Bamako, 14 p.
- Sandberg John F. & Hofferth Sandra L. (2001), *Changes in Children's Time with parents, US 1981-1997*, 47 p. http://www.ethno.isr.umich.edu/papers/ceel014-00.pdf
- Scott Katherine (1998), *Les femmes et le TCSPS : Profil des femmes à l'assistance sociale en 1994*, Le Centre de Statistiques internationales au Conseil canadien de Développement social, 67 p.

- Séchet Raymonde, David Olivier, Quintin Philippe (2002), “ Les familles monoparentales et la pauvreté ”, La Documentation française, *Les Travaux de l’Observatoire national de la pauvreté et de l’exclusion 2001-2002*, pp. 247-290.
- Silvéra Rachel (2002), Le genre des politiques du temps de travail : nouveaux enjeux non sans risques…, *Lien social et politiques – RIAC*, 47, pp. 97-107.
- Sow Fatou (1995), *Femmes rurales chefs de famille en Afrique subsaharienne*, étude réalisée sous l’égide du Service pour l’intégration des Femmes au Développement, FAO, www.fao.org.
- Strell Monika (1999), *The housing situation of lone-mothers families: Austria and Finland in a cross-national perspective*, Manheimer Zentrum für Europaïsche Sozialforschung, Arbeitspapiere, http://www.mzes.uni-mannheim.de/publications/wp/wp-2.pdf
- Subbarao K. (1996), *Namibia’s social safety net: Issues and options for reform*, 56 p. http://www.worldbank.org/html/dec/Publications/Workpapers/WPS1900series/wps1996/wps1996.pdf
- Tillier Agnès (2000), *Des criminelles au village. Femmes infanticides en Bretagne (1825-1865)*. Préface d’Alain Corbin, Presses universitaires de Rennes, collection “ Histoire ”.
- Trifoletti Rossana, Pratesi Alessandro, Simoni Simonetta (2001), Care arrangement in single parent families. *National report : Italy*, SOCCARE Project Report 2.3, contract HPSE-CT-1999-00010, www.uta.fi/laitokset/sospol/soccare/report2.3.pdf
- UNICEF (2000), A league table of child poverty in rich nations, *Innocenti Report Card*, n° 1, 28 p. www.unicef-icdc.org
- UNIOPSS (2001), *Exclusion sociale et pauvreté en Europe*, La Documentation française.
- Vimard Patrice & Fassassi Raïmi (2000), *The family at the heart of the household evolution and differenciation of household structure in Côte d’Ivoire*, 1975-1998 www.pop.upean.edu/africahh/vimard.pdf
- Vincent Carole (2000), *Les politiques fiscales d’aide aux familles*, Institut de Recherche sur les Politiques Publiques (IRPP), Québec, 18 p. http://www.irpp.org/fr/newsroom/archive/2000/110900f.pdf
- Wakam J. (2001), Crise économique et déscolarisation, Colloque international *Genre, population et développement en Afrique*, Abidjan http://www.ensea.refer.ci/genre/colgen01.htm
- Watson-Brown Linda (1997), *Communautarism and the future of social policy. Single parents and civic competence. Back to basic*, University of Sterling http://www.psa.ac.uk/cps/1997/watb.pdf
- Whitten Peter (1998), Les familles monoparentales dans l’Union européenne : un phénomène qui prend de l’ampleur, *INSEE première*, n° 620.
- Winchester Hilary (1990), Women and Children Last: The Poverty and Marginalization of One-parent Families, *Transactions of the Institute of British Geographers* NS 15(1), pp. 70-86.
- Zedlewski Sheila, Clark Sandra, Meier Eric, Watson Keith (1996), *“ Potential Effects of Congressional Welfare Reform Legislation on Family Incomes. ”*, Washington D.C., The Urban Institute.

ANNEXES

Annexe 1 : Familles avec enfants et familles monoparentales dans 10 pays – 1960/1994

Federal interagency forum on child and family statistics

(numbers in thousands)

Country , age limit for children, year	Total family households with children (1)	Single-parent households		Country , age limit for children, year	Total family households with children (1)	Single-parent households	
		Number (1)	Percent of total			Number (1)	Percent of total
United States				Denmark (2)			
Under 18:				Under 18:			
				1976	731	126	17,2
1960	25662	2329	9,1	1983	717	139	19,4
1970	28731	3199	11,1	1988	674	137	20,3
1980	31022	6061	19,5	1989	669	139	20,8
1988	31920	7320	22,9	1990	663	141	21,3
1989	32322	7587	23,5	1991 (3)	655	118	18,0
1990	32289	7752	24,0	1992	651	118	18,1
1991	32401	8004	24,7	1993	648	119	18,4
1992	32746	8326	25,4	1994	643	120	18,7
1993	33257	8550	25,7				
1994	34018	8961	26,3	France			
1995	34296	9055	26,4	Under 18:			
				1988	6394	761	11,9
Canada				1989	6373	761	11,9
Under 18:				1990	6359	755	11,9
1971	3076	271	8,8	1991	6301	809	12,8
1981	3441	438	12,7	1992	6302	821	13,0
1986	3406	503	14,8	1993	6291	812	12,9
1991	3539	572	16,2				
				Under 25:			
Australia (2)				1968	7532	658	8,7
Under 15 (4)				1975	8189	726	8,9
1986	2194	320	14,6	1982	8628	847	9,8
1987	2235	348	15,6	1988	8613	1070	12,4
1988	2277	343	15,1	1989	8736	1097	12,6
1989	2261	330	14,6	1990	9744	1414	14,5
1990	2337	361	15,4	1991	9787	1492	15,2
1991	2349	384	16,3	1992	9795	1514	15,5
1992	2404	412	17,1	1993	9797	1485	15,2
1993	2407	416	17,3	1994	9774	1471	15,1
1994	2384	424	17,8				
1995	2446	464	19,0	West Germany			
				Under 18:			
Japan				1972	8872	707	8,0
Under 18:				1980	8391	879	10,5
1960	11839	707	6,0	1988	6918	934	13,5
1970	14228	710	5,0	1989	6929	926	13,4
1980	16147	796	4,9	1990	7056	920	13,0
1985	15836	940	5,9	1991	7138	959	13,4
1990	14415	934	6,5	1992	7222	993	13,7
				1993	7318	1043	14,3
				1994	7368	1091	14,8

continued on next page

(numbers in thousands)								
		Single-parent households					Single-parent households	
Country , age limit for children, year	Total family households with children	Number	Percent of total		Country , age limit for children, year	Total family households with children	Number	Percent of total
Unified Germany					Sweden			
Under 18:					Under 18:			
1991	9409	1429	15,2		1985	1051	134	12,7
1992	9440	1465	15,5		1990	1020	151	14,8
1993	9494	1539	16,2		Under 16:			
1994	9493	1599	16,8		1960	1015	91	9,0
					1970	1019	98	9,6
Netherlands					1980	978	110	11,2
Under 18:					1985	913	117	12,8
1981	2005	176	8,8		1990	892	132	14,8
1985	1950	240	12,3					
1989 (5)	1821	175	9,6		United Kingdom (6)			
1990	1806	173	9,6		Under 18: (7)			
1991	1791	176	9,8		1961	6480	324	5,0
1992	1789	179	10,0		1971	6916	546	7,9
1993	1797	180	10,0		1981	7020	975	13,9
					1991	6944	1344	19,4
No limit (all ages):					1992	6780	1356	20,0
1961	1903	177	9,3		1993	7328	1603	21,9
1971	2270	202	8,9		1994-1995	7392	1617	21,9
1981	2522	309	12,3					
1985	2527	376	14,9					
1989 (5)	2486	319	12,8					
1990	2472	319	12,9					
1991	2454	323	13,2					
1992	2441	318	13,0					
1993	2437	318	13,0					
1994	2434	324	13,3					

(1) Children are defined as unmarried children living at home (or away at school) according to the age limits cited.
(2) Data are from family-based, rather than household-based, statistics. (See note.)
(3) Break in series.
(4) Children under 15 and unmarried children age 15-19 attending school or age 15-24 attending a tertiary institution full time (except those classified as single parents).
(5) Break in series; source of data changed.
(6) Great Britain only (excludes Northern Ireland).
(7) Includes all children under 16 and those ages 16 or 17 who are in full-time education.
Note: Intercountry comparisons of levels should be made with caution due to different classification conventions, varying age limits for children, and different treatments of unmarried cohabiting couples across countries. Age limits for at least some years have been provided using the U.S. age limits for children of under 18 years of age for all countries shown. Another cross-country difference is that the data for the United States and Canada include only "own" children in the total family households with children and single-parent family households. Other countries may also include "related" children. Inclusion of "related" children (e.g., a household consisting of a single grandparent and a grandchild) would increase the U.S. proportion of single-parent households by about 2 percentage points.
Sources: Compiled by the Bureau of Labor Statistics from national population censuses, household surveys, and other sources. For further information, see "The changing family in international perspective," by Connie Sorrentino. Monthly Labor Review, March 1990, pp. 41-58.

Sources of Data for Table: Family households with children and single-Parent households in 10 countries, selected years, 1960-1994-95
United States: Data are from the Current Population Survey for March each year. They are compiled by the U.S. Bureau of the Census and published in the Statistical [Abstract of the United States. Children are defined as unmarried children under the age of 18 living at home (or away at school).
Canada: Data are from population censuses, tabulated for BLS by Statistics Canada on U.S. definitions of households and the U.S. age limit of under 18 for children. Canada imposes no age limit for children.
Australia: Data are on a family basis rather than a household basis. They are mid-year estimates from the labor force survey and are published by the Australian Bureau of Statistics in Labour Force Status and Other Characteristics of Families in Australia. Children are defined as those under 15 and unmarried children age 15-19 attending school or age 15-24 attending a tertiary institution full time (except those classified as single parents.)
Japan: Data are from population censuses as published in the Statistical Yearbook of Japan. Data are published in terms of both children under the age of 18 and children of all ages.
Denmark: Data are on a family basis rather than a household basis. The data are as of January I each year and are taken from population registers. The data are published by Danmarks Statistik in *Befolkniizg og Valg* and are shown in terms of children under the age of 18.
France: Data are from the March labor force surveys each year. The French National Statistical Office (INSEE) provided BLS with special tabulations using the U.S. age limit of under 18 for children. France uses an age limit of under the age of 25 for children.
Germany: Data are from the spring Microcensus (household survey) each year. The German National Statistical Office provided BLS with special tabulations using the U.S. age limit of under 18 for children. Germany imposes no age limit for children. Data for if united Germany are available from 1991.
Netherlands: Data for 1961 and 1971 are from population censuses; for 1981 and 1985 from October housing demand surveys; and from 1990 onward are annual averages from the labor force surveys. Statistics Netherlands provided BLS with special tabulations using the U.S. age limit of under 18 for children. The Netherlands imposes no age limit for children.
Sweden: Data are from population censuses. Data for 1960, 1970, and 1980 are adjusted for historical comparability by Thora Nilsson of Statistics Sweden in the article "Les menages en Suede, 1960-1980" (Households in Sweden, 1960-1980), Population, no. 2, March-April 1985, pp. 223-48. Statistics Sweden provided BLS with special tabulations using the U.S. age limit of under 18 for children. Sweden uses an age limit of 16 for children.
United Kingdom: Data for 1961, 1971, 198 1, and 1991 are from population censuses. Later data are from the annual General Household Surveys (GHS). The GHS data are not strictly comparable with the census data, but provide good estimates for the years between the censuses, according to the British Office of National Statistics. Data are published each year in Social Trends, a publication of the Office of National Statistics. Except for 196 1, children are defined as dependent children under the age of 16 and those unmarried and ages 16 to 18 who are in full-time education. In 1961, children were defined as those under 15 and unmarried children of any age in full-time education.

<u>Annexe 2</u> : Part des familles monoparentales parmi les familles avec enfants en France - 1998

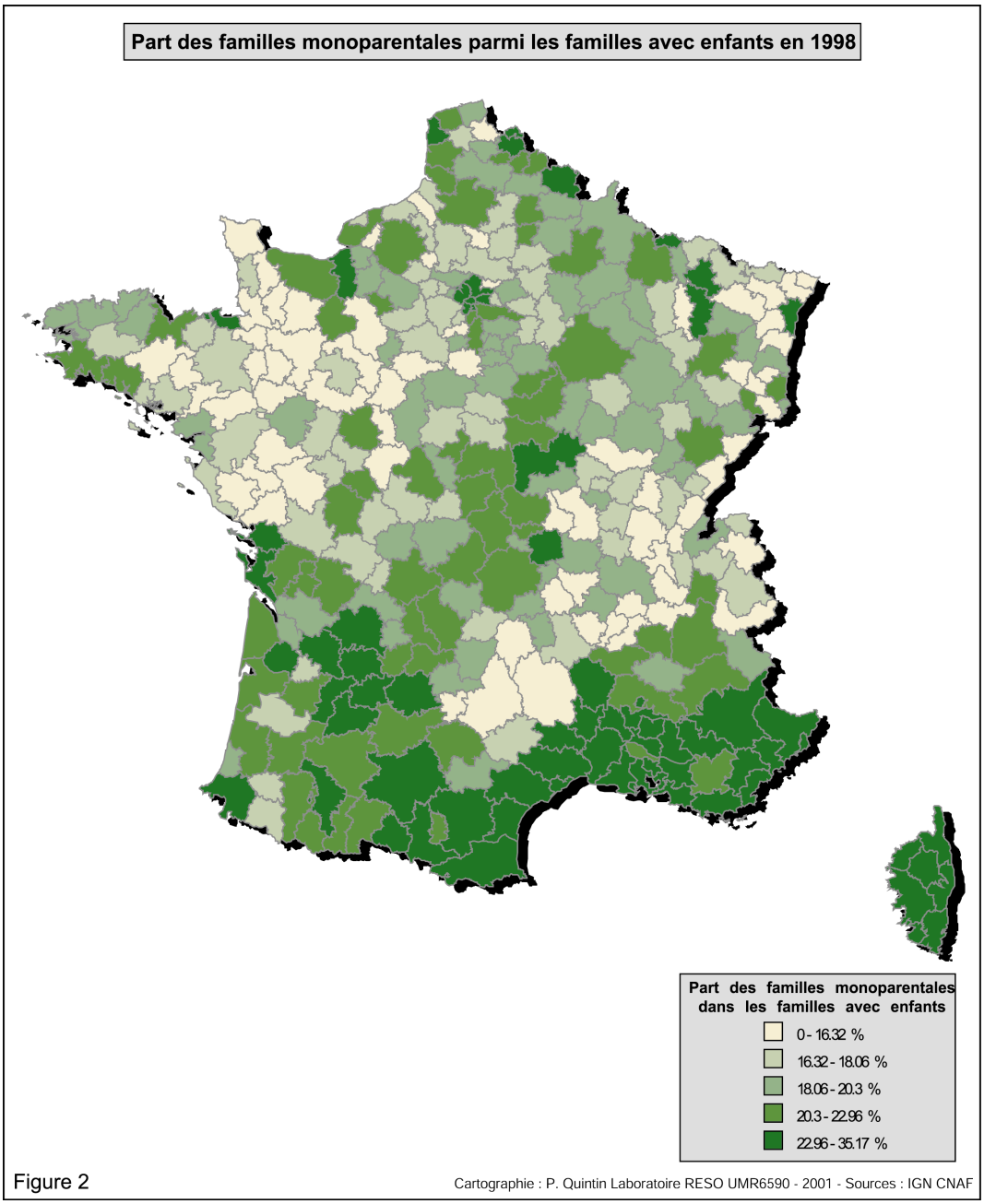

Figure 2

Cartographie : P. Quintin Laboratoire RESO UMR6590 - 2001 - Sources : IGN CNAF

<u>Annexe 3</u> : Part des monoparents à bas revenus pour 100 familles monoparentales en France - 1998

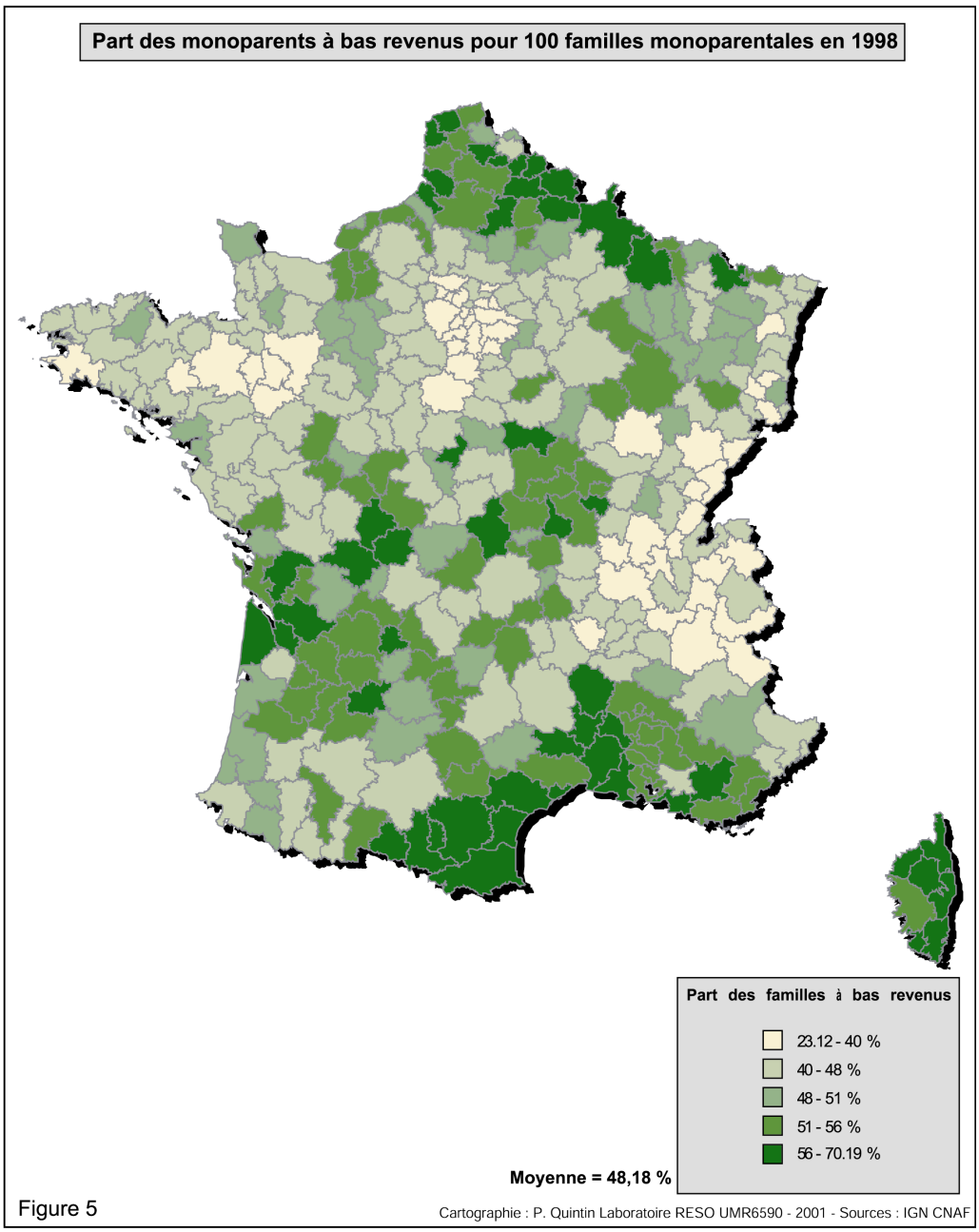

Source : Raymonde Séchet, Olivier David, Philippe Quintin, Les familles monoparentales et la pauvreté*, Les travaux de l'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2001-2002*, La Documentation Française

<u>Annexe 4</u> : La monoparentalité dans les provinces du Canada et dans les régions métropolitaines de recensement – 1996.

Le phénomène de Monoparentalité dans les Provinces du Canada et dans les Régions Métropolitaines de Recensement*, 1996.

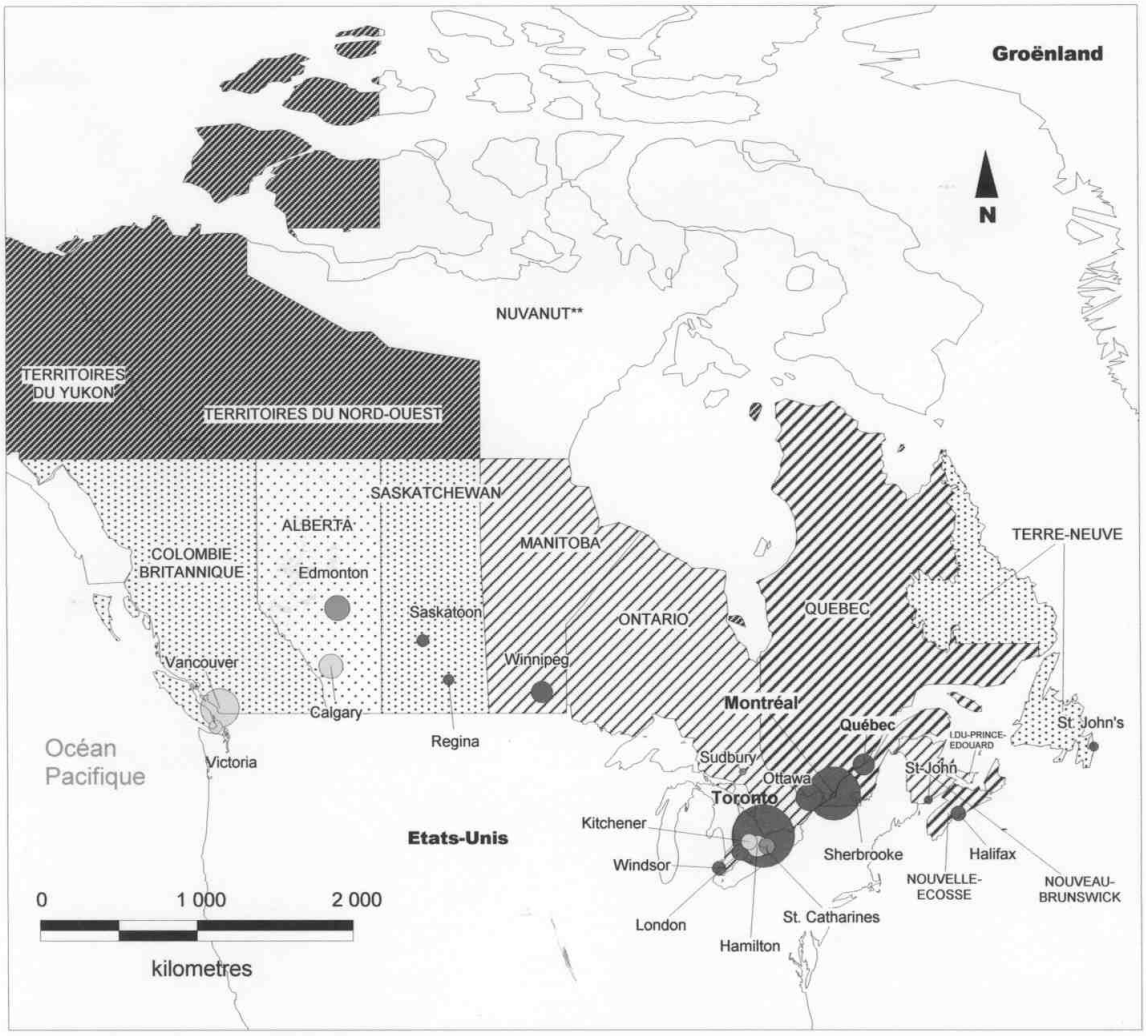

Proportion de familles monoparentales* dans les RMR (%)**

- 16,5 =< x < 17,5
- 15,5 =< x < 16,5
- 14,5 =< x < 15,5
- 13 =< x < 14,5

Effectifs de population dans les RMR

- 4.500.000 habitants
- 2.250.000 habitants
- 450.000 habitants

Proportion de familles monoparentales* par provinces (%)**

- 16 =< x < 18
- 15 =< x < 16
- 14 =< x < 15
- 13 =< x < 14
- 12,5 =< x < 13

AAA Nom des Provinces Aaa Nom des Régions Métropolitaines de Recensement

<u>* Région Métropolitaine de Recensement (RMR) :</u> très grande région urbaine (appelée noyau urbain) et ses banlieues urbaines et rurales, dont le degré d'intégration économique et sociale avec le noyau urbain est élevé. La population du noyau urbain compte au moins 100.000 habitants au recensement de 1996 (équivalent aux agglomérations urbaines).

** pas de données.

*** familles monoparentales parmi les familles.

Source : Statistique Canada, données sur les populations et les familles, site internet : www.statcan.ca, Statistique Canada, Annuaire du Canada, 1997, Annexe.

<u>Annexe 5</u> : Proportions de ménages dirigés et de ménages soutenus par des femmes
parmi les ménages pauvres

El Salvador	1989		1993		1995	
	Ménages dirigés	Ménages soutenus	Ménages dirigés	Ménages soutenus	Ménages dirigés	Ménages soutenus
Urbain						
Total	0.31	0.36	0.31	0.39	0.31	0.37
Pauvres	0.34	0.39	0.32	0.40	0.31	0.38
Très pauvres	0.36	0.43	0.34	0.47	0.35	0.48
Rural						
Total			0.23	0.30	0.23	0.40
Pauvres			0.20	0.30	0.21	0.43
Très pauvres			0.20	0.33	0.17	0.53

Costa Rica	1991		1996	
	Ménages dirigés	Ménages soutenus	Ménages dirigés	Ménages soutenus
Urbain				
Total	0.24	0.45	0.25	0.41
Pauvres	0.30	0.75	0.31	0.75
Très pauvres	0.30	0.89	0.31	0.89
Rural				
Total	0.15	0.29	0.17	0.27
Pauvres	0.19	0.53	0.22	0.51
Très pauvres	0.19	0.74	0.24	0.73

Source : Sarah GAMMAGE, 1999, The gender dimension of poverty, inequality and macroeconomic reform in Latin America, International Center for research on women, Washington DC.

<u>Annexe 6</u> : Les différences hommes-femmes dans les revenus des ménages en Afrique - 1999

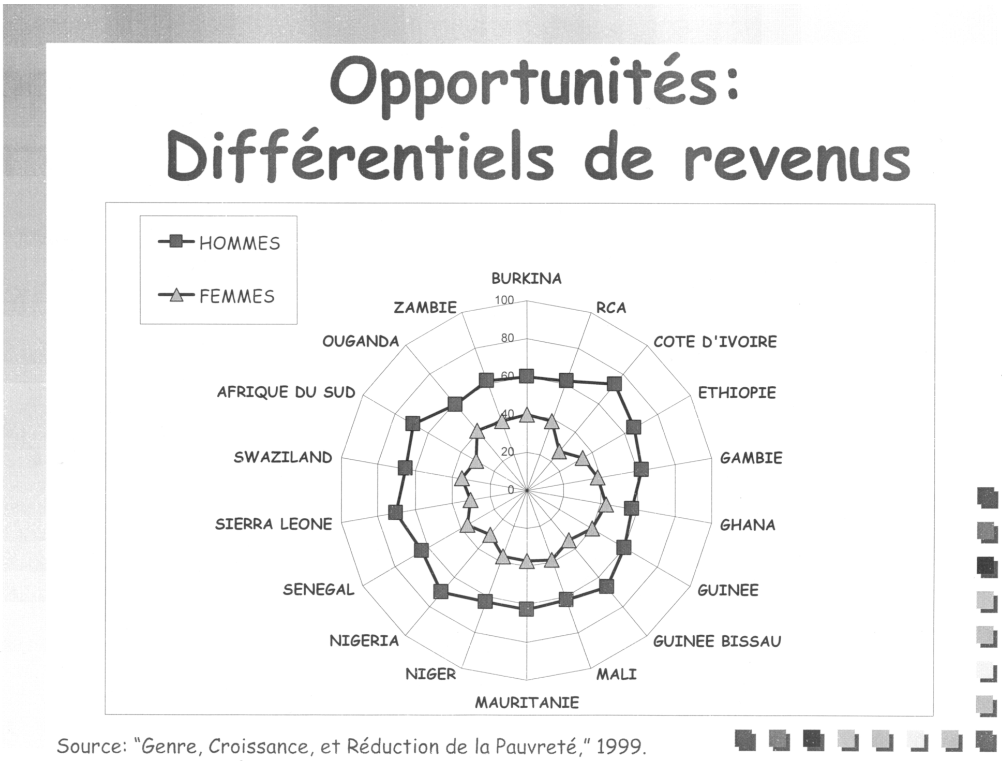

Source: "Genre, Croissance, et Réduction de la Pauvreté," 1999.
www.worldbank.org/afr/gender/training.htm

<u>Annexe 7</u> : Statut du logement et types de familles en Finlande

Table 5. Household-dwelling units by family type and tenure status, Finland 31.12.1995 (in %)

Family type	Owner-occupied dwelling	Owns house	Owns shares in housing company	Rented dwelling	State subsidized rental dwelling	Other rental dwelling	Other tenure status
All household-dwelling-units	66,8	34,3	32,5	30,0	12,5	17,5	1,7
Single person household	53,9	16,7	37,2	41,9	16,5	25,4	2,5
At least 2 persons, but not family	50,2	26,0	24,2	45,9	18,4	27,5	2,8
Couple without children	75,2	36,6	38,6	22,1	8,7	13,3	1,4
One-parent family, youngest child:	55	29,1	26,0	41,7	22,9	18,8	1,4
under 3	23,6	8,5	15,1	70,6	36,1	34,5	2,2
3–6	29,3	10,8	18,5	66,6	36	30,6	1,0
7–12	43	17,7	25,4	53,6	29,6	23,9	0,9
13–17	53,5	22,4	31,1	43,5	24,3	19,2	1,0
18–24	65,7	29,9	35,7	31,8	17,4	14,4	1,2
all children 25+	81,7	56,9	24,8	15,8	9,5	6,3	2,0
Married couple with children, youngest child:	83,3	56,9	26,4	14,5	6,0	8,4	0,7
under 3	68,6	40,1	28,5	27,3	10,1	17,2	1,1
3–6	80,6	54,4	26,2	16,6	7,0	9,6	0,7
7–12	86,3	61,1	25,3	11,8	5,3	6,5	0,5
13–17	88,3	61,5	26,8	10,2	4,5	5,7	0,6
18–24	90,2	62,1	28,1	8,5	3,8	4,7	0,6
all children 25+	92,1	70,4	21,6	6,6	3,5	3,1	0,9
Cohabiting couple with children, youngest child:	58,0	33,5	24,5	38,4	18,0	20,4	1,3
under 3	49,2	25,8	23,4	46,5	20,2	26,3	1,4
3–6	58,9	35,2	23,7	37,4	18,0	19,4	1,2
7–12	64,1	39,7	24,3	32,7	17,0	15,7	1,2
13–17	66,8	40,0	26,8	30,5	15,7	14,8	1,3
18–24	73,1	42,8	30,3	24,3	12,5	11,8	1,5
all children 25+	79,7	53,8	25,9	18,6	11,3	7,4	1,3
Others	72,3	53,0	19,2	25,2	9,9	15,3	1,7

Rakennukset, Asunnot ja Asuinolot 1995 (Buildings, dwellings and housing conditions), Tilastokeskus/Statistics Finland.

Source : Monica STRELL, 1999, The housing situation of lone-mothers families : Autria and Finland in a cross-national perspective, Manheimer Zentrum für Europaïsche Sozialforschung, Arbeitspapiere.

<u>Annexe 8</u> : Population vivant sous le seuil de faible revenu et prestataire de l'assistance emploi – Montréal Centre – 1995

Proportion de la population vivant sous le seuil de faible revenu, selon le CLSC*, Montréal-centre, 1995

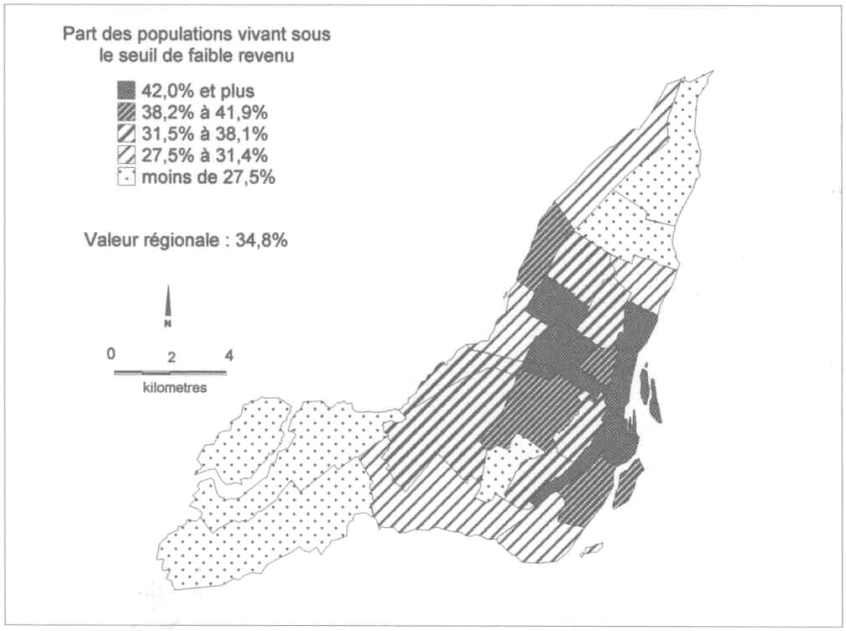

Proportion de prestataires de l'assistance-emploi (aide sociale), selon le CLSC*, Montréal-centre

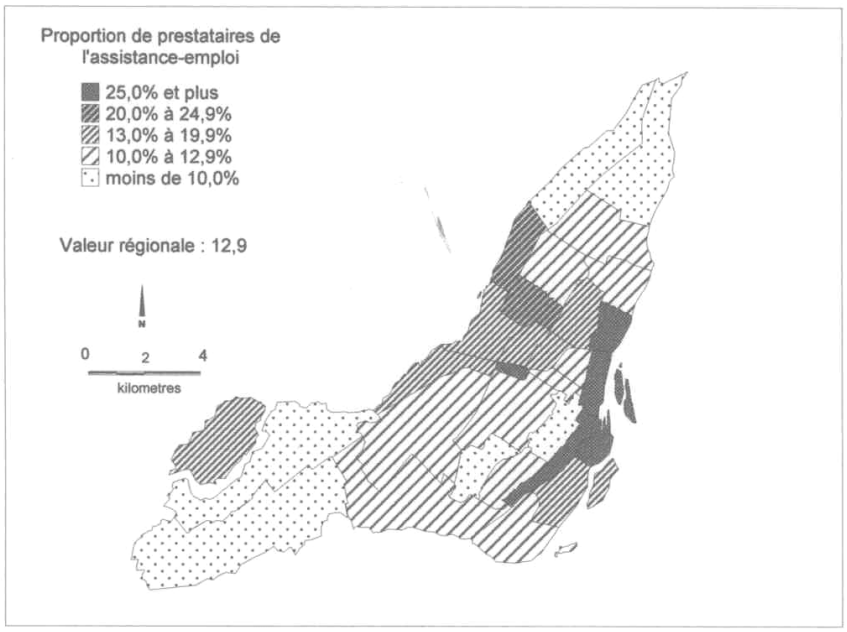

* CLSC : Centre local de services communautaires.

Source : Direction de la santé publique de Montréal-centre,
Site internet : www.santepub-mtl.qc.ca/index.html

Annexe 9 : Child poverty in different families

	Share of all children in lone-parent families (%)	Poverty rate* of children in :		Risk of poverty for children in lone-parent families relative to that in other families (ratio)
		Lone-parent families (%)	Other families (%)	
Turkey	0.7	29.2	19.6	1.5
Spain	2.3	31.6	11.8	2.7
Italy	2.8	22.2	20.4	1.1
Greece	3.7	24.9	11.8	2.1
Mexico	4.3	27.6	26.1	1.1
Poland	5.6	19.9	15.1	1.3
Luxembourg	5.8	30.4	2.9	10.5
Hungary	7.4	10.4	10.3	1.0
Netherlands	7.4	23.6	6.5	3.6
France	7.7	26.1	6.4	4.1
Ireland	8.0	46.4	14.2	3.3
Belgium	8.2	13.5	3.6	3.8
Czech republic	8.3	30.9	3.6	8.6
Germany	9.8	51.2	6.2	8.3
Finland	11.8	7.1	3.9	1.8
Canada	12.2	51.6	10.4	5.0
Autralia	14.1	35.6	8.8	4.0
Norway	15.0	13.1	2.2	6.0
Denmark	15.2	13.8	3.6	3.8
USA	16.6	55.4	15.8	3.5
United Kingdom	20.0	45.6	13.3	3.4
Sweden	21.3	6.7	1.5	4.5
* taux de pauvreté calculés sur la base d'un seuil de pauvreté à 50 % du revenu médian du pays.				

Source : UNICEF Innocenti Research Centre, A league table of child poverty in rich nations, Innocenti report card Issue n°1, june 2000

<u>Annexe 10</u> : L'espace social de vulnérabilité des familles monoparentales.

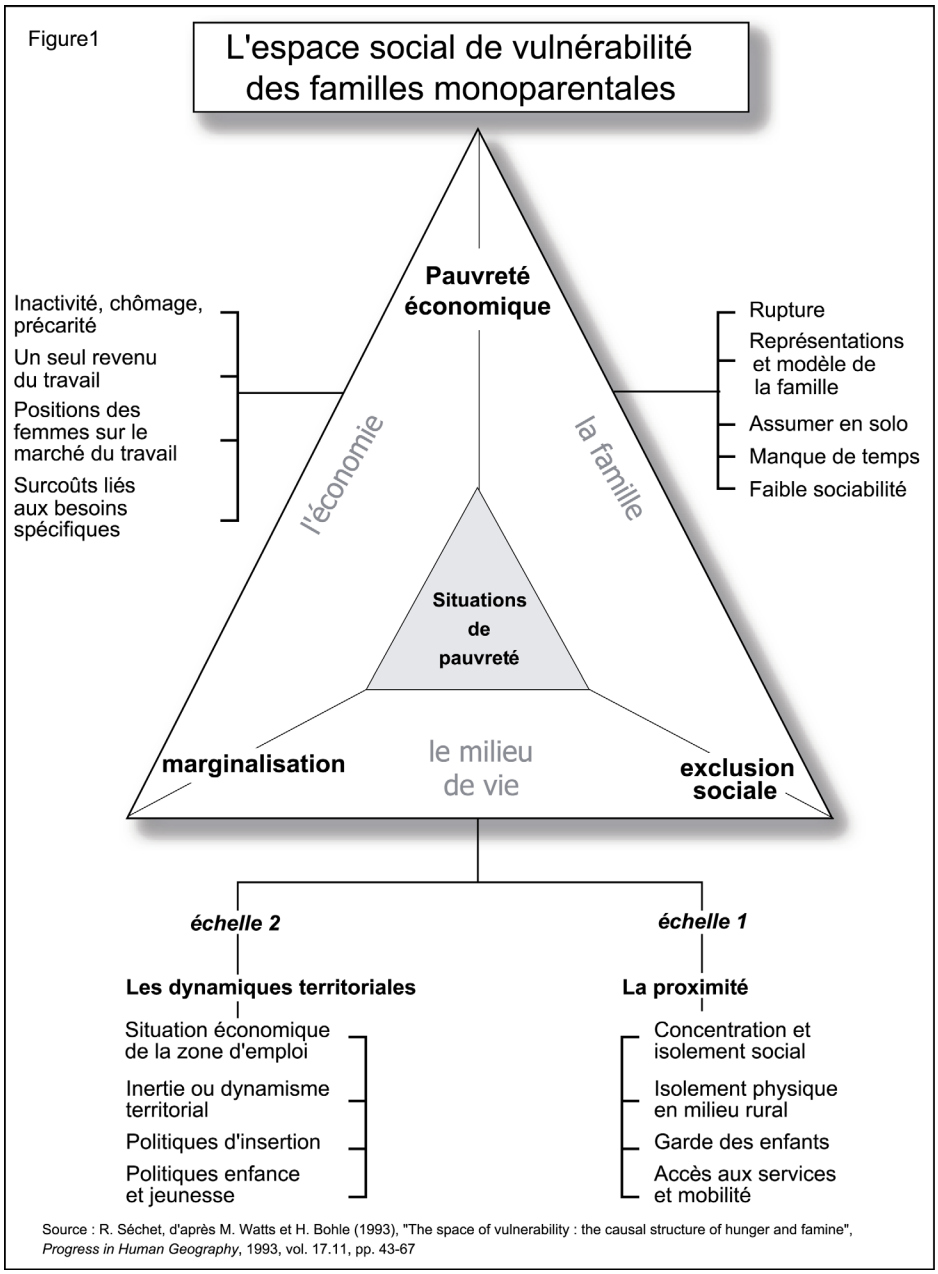

Source : Raymonde Séchet, Olivier David, Philippe Quintin, Les familles monoparentales et la pauvreté*, Les travaux de l'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2001-2002*, La Documentation Française